



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN

Rapport d'activité 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN

2 bis av François de Neufchâteau 88300 NEUFCHÂTEAU

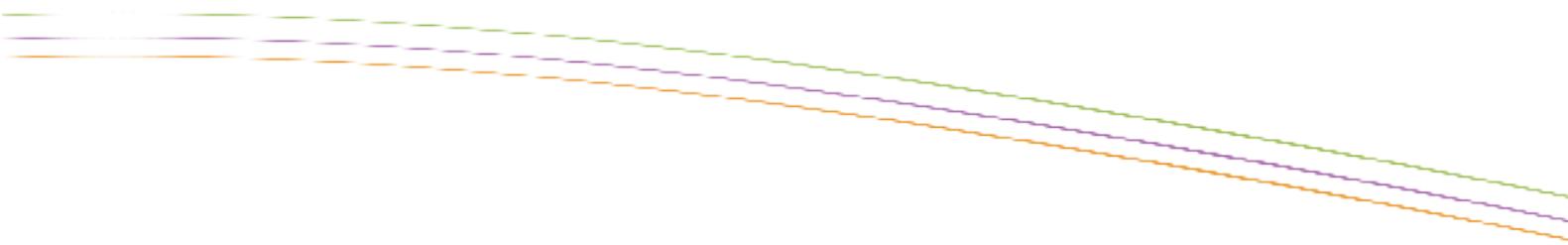
Antenne de Châtenois :

2 rue Sous l'Eglise 88170 CHÂTENOIS

Tél : 03 29 94 08 77

Site web: www.ccov.fr

Établissement Public
de Coopération Intercommunale



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN

SOMMAIRE

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE

1.	LES ELUS ET LA VIE INSTITUTIONNELLE.....	6
2.	LES FINANCES.....	11
3.	LES RESSOURCES HUMAINES.....	15
4.	LA COMMUNICATION.....	20

CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT

1.	LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	24
2.	LE TOURISME ET LE PATRIMOINE.....	30
3.	LES DECHETS MENAGERS	40
4.	L'HABITAT ET L'URBANISME.....	52
5.	LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS-NATURA 2000	60

CHAPITRE III : UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DE SES HABITANTS

1.	LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.....	78
2.	LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE.....	86
3.	LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	117
4.	LES SERVICES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SANITAIRES.....	126

01

CHAPITRE I : **PRESENTATION GENERALE**

1. LES ELUS ET LA VIE INSTITUTIONNELLE

Présentation des élus au 11 juillet 2020 :



Simon LECLERC – Président
Maire de Neufchâteau –
Vice-Président du Conseil Départemental



**Guy SAUVAGE – Vice-Président
aux finances, casernes et de la mutua-
lisation**
Maire de Châtenois



**Cyril VIDOT- Vice-Président
en charge des déchets ménagers**
Maire de Liffol-le-Grand



**Philippe EMERAUX - Vice-Président au
tourisme et patrimoine**
Maire de Rollainville – Président de
l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges



Jenny WILLEMIN-Vice-Présidente
au scolaire, à la petite enfance, à la santé
et au social
Maire de Martigny-les-Gerbonvaux



**Patrice NOVIANT -Vice-Président en
charge du développement économique**
Maire de Rainville



**Damien LARGES - Vice-Président en
charge des équipements sportifs et
de la vie associative**
Maire d'Houéville



**Dominique HUMBERT - Vice-Présidente
en charge de la politique culturelle et
de la communication**
Maire d'Autigny-la-tour



**Michel LALLEMAND - Vice-Président en charge
GEMAPI et de la biodiversité**
Maire de Rebeuville



**Jacqueline VIGNOLA- Vice-Présidente en charge
de l'aménagement du territoire, de l'habitat et
de l'urbanisme**
Maire de Removille

Liste des délégués communautaires au 1er janvier 2020 / suite élections juillet 2020

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AOUZE	Gilles CHOIGNOT	Jean-Roger LARRIERE
AROFFE	Agnès FORAY	Pascal FORAY / Patrick CUNIN
ATTIGNEVILLE	Mireille KOZIC-REGENT / Frédéric POIRETTE	Frédéric POIRETTE / Yannick HENRY
AUTIGNY LA TOUR	Dominique HUMBERT	Jean HUMBERT / André SIMONET
AUTREVILLE	Jean-Marie BIGEON	Benoît CLAUDEL / Alain FOURNIER
AVRAINVILLE	Maurice ROUYER / Joël FRANCAIS	Albin BERNARD
BALLEVILLE	Jean-Luc JEANMAIRE	Pierre PASSETEMPS
BARVILLE	Jean-Marie CREVISY	Emilie DEMANGEON
BAZOILLES SUR MEUSE	Régis RAOUL / Bruno ORY	Michel MARTIN / Olivier METZGER
BRECHAINVILLE	Estelle CLERGET	Mickaël RICHALET
CERTILLEUX	Jean-Marie LOUIS	Michel DENNY
CHATENOIS	Guy SAUVAGE	
	Arlette BERARD / Claude COHEN	
	Jean-Philippe HOUDINET / Hélène COLIN	
	Pascale BINOT / Frédéric DEVILLARD	
	Claude COHEN / Mathilde ROBERT	
CHERMISEY	André HANNUS / Francis BAUNIN	Edwige PENNACCHIOTTI / Kévin ANDRIEUX
CIRCOURT SUR MOUZON	Rose-Marie BOGARD	Jean-Paul SIMONET / Vincent MAIZIERES
CLEREY LA COTE	Chantal GODARD	Daniel DUPAYS / Maxence SIMONIN
COURCELLES SOUS CHATENOIS	Michel HUMBLOT	Gérard CLAUDE / Henri BRUNCHER
COUSSEY	Bernard ADAM / Christophe COIFFIER	
	Martine BAUDRY / Lydie JODAR	
DARNEY AUX CHENES	Pierrette PAIRON / Gérard DUBOIS	Gérard DUBOIS / David BERGERET
DOLAINCOURT	Elisabeth CHANE	Samuel ROLIN
DOMMARTIN SUR VRAINE	Jean-Marie MARC	Laurence JEREMUS / Ghislain PARISOT
DOMREMY LA PUCELLE	Daniel COINCE / Véronique THIOT	Jean-François HOUILLON / Pierre VARINOT
FREBECOURT	Yvon HUMBLOT	Yves MAIZIERE / Olivier LEGRAND
FREVILLE	Stéphane LEBLANC	Christophe TOLLOT / Emmanuel LABE
GIRONCOURT SUR VRAINE	Joël BRESSON	
	Gilles HURAU	
	Laëtitia MARTIN / Plus que 2 délégués	
GRAND	Didier POILPRE	Chantal BERTAUX / Philippe LAFROGNE
GREUX	Jean-Luc GEOFFROY / Aurélie PIERSON	Michel SCHAEFFER / François DIEZ
HARCHECHAMP	Thierry RENAudeau / Thierry CALIN	Guy POIROT / Vincent ALBERT
HARMONVILLE	Stéphane PHILIPPE	Dominique BAILLOT / Laëtitia ALLERON
HOUEVILLE	Damien LARGES	Stéphane BERNARDIN / David MALICK
JAINVILLOTTE	Sandra COMOLLI-GRANDVUILLEMIN	Charles ELOY / Daniel MUSQUAR
JUBAINVILLE	Lys TULPIN	Francis OUDIN
LA NEUVEVILLE SOUS CHATENOIS	Gilbert DEFER / Nadine HENRY	Nadine HENRY / Didier MEDERLE
LANDAVILLE	René MAILLARD / Christian ALBERTI	Sylvain BONJOUR / Simone CHRETIEN
LEMMECOURT	Laurent GALAND	Gérard THIEBAUT
LIFFOL LE GRAND	Cyril VIDOT	
	Jackie FESSLER / Isabelle CARRET GILLET	
	Claude MARSAL / Daniel ROGUE	
	Isabelle CARRET-GILLET / Dominique PERINEL ROUSSEL	
	Michel LAPERCHE / Gérald AUZEINE	
	Daniel ROGUE / Danielle LEBLANC	
LIFFOL LE PETIT	Marie-Christine SYLVESTRE	Philippe CHARLES
LONGCHAMP SOUS CHATENOIS	Jean-Charles CLEMENT / Philippe HUREAU	Nicole MIGNARDOT / Patricia ADALID
MACONCOURT	André DUVAL / Jean-Noël LAPREVOTTE	Jean-Noël LAPREVOTTE / Philippe CHOIGNOT

01

MARTIGNY LES GERBONVAUX	Jenny WILLEMIN	Jean-Marc DROUOT
MAXEY SUR MEUSE	Thierry THOUVENIN / Pascal JACQUINET	Lionnel PREAU / Michelle THUUS-DUPIRE
MENIL EN XAINTOIS	Marcel MATHIS / Didier DRUAUX	Didier DRUAUX / Pascal MATHIS
MIDREVAUX	Anny BOUDIN / Bernard MARTIN	Bernard MARTIN / Bruno DAMERVAL
MONCEL SUR VAIR	Jean-Philippe HOFER	Francis MOUTAUX
MONT LES NEUFCHATEAU	Monique SIMONET	Philippe MARCHAND / Lionel BEAUX
MORELMAISON	Jean-Jacques MIATTA	Sylvie COQ / Dominique MORLOT
NEUFCHATEAU	Simon LECLERC	
	Muriel ROL	
	Patrice BERARD	
	Annie OSNOWYCZ / Martine DEMANGEON	
	Jean-José DA CUNHA / Jean-Marie ROCHE	
	Claudine DAMIANI	
	Jean-Marie ROCHE / Jean-José DA CUNHA	
	Jacques LEFEBRE / Christiane LE TOURNEUR	
	Mireille CHAVAL / Allan MARQUES	
	Marie-Agnès HARMAND / Mireille CHAVAL	
	Pierre GRIMM / Jean SIMONIN	
	Marie-Françoise VALENTIN / Marie-Agnès HARMAND	
	Nicolas LEONARDI / Cyprien LEMAIRE	
	Grazia PISANO / Marie-Françoise VALENTIN	
	Richard MARTIN / Dominique SEGURA	
	Mathilde MOUTON / Grazia PISANO	
	Jean SIMONIN / Frédérique SZATKOWSKI	
	Dominique MONTESINOS / Sandrine FARNOCCHIA	
	Steve CIPRESSO / Christophe LAURENT	
	Dominique DEMANGEON / Florence LAMAZE	
OLLAINVILLE	Patrick MIRE / Jean-Michel FREBILLOT	Jean-Marie ROBERT / Xavier HENRY
PARGNY SOUS MUREAU	Hervé BIDAL / Jean-Charles MOUGINOT	Patrick MASSAUX / Elise TAILLANDIER
PLEUVEZAIN	Denis ROLIN	Cyril LISTAR / Philippe HOME
POMPIERRE	Thérèse BERGER / Philippe BRISSE	Philippe BRISSE / Yvan DORE
PUNEROT	Dominique BOUTON / Agathe TISSERON	Eric BOUTON / Cédric HILAIRE
RAINVILLE	Patrice NOVIANT	Martine GAMBONE / David MARINNE
REBEUVILLE	Michel LALLEMAND	Patrick ARLIN / Patrick BOLLEA
REMOVILLE	Jacqueline VIGNOLA	Jacques DUMONT
ROLLAINVILLE	Philippe EMERAUX	Gilles HOCQUARD
ROUVRES LA CHETIVE	Claude THIERY / Jean-Claude MARMEUSE	Jean-Claude MARMEUSE / Laurent COLLOT
RUPPES	Maurice AUBRY	Jacques BRELLE
SAINT MENGE	Jean-Yves VAGNIER	Vincent ROY
SAINT PAUL	Sandra SOMMIER	Jean-Marie BEGIN / Lyonnell VIRIOT
SARTES	Jean-Luc ARNAULT	Guy LIEBAULT / Jérémy LIEBAUT
SERAUMONT	Claude CLEMENT	Denise DIDIER
SIONNE	Jean-Marie TROUSSELARD	Régis MAZELIN / Marine HARQUET
SONCOURT	Robert DUVAL	Michel MARCHAL
SOULOSSE SOUS ST ELOPHE	Géraldine DESTRIGNEVILLE + Vincent KINZELIN	Arlette BOURGUIGNON / -----
TILLEUX	François FAUCHART	Brigitte BOGARD
TRAMPOT	Didier MAGINEL	Roger SCHOINDRE
TRANQUEVILLE GRAUX	Hervé DURAND / Roxane BAPTISTE CAMBRAYE	Mickaël DILLET / Pierre-Olivier DURAND
VILLOUXEL	Patrick CHILLON	Eric MAILLARD / Cédric RAMUS
VIOCOURT	Hubert GERARD	Christian RIGOLOT / Bertrand HUMBLOT
VOUXEY	Pierre VUIDEL / Grégory BARRET	Grégory BARRET / Mickaël JOUX

Les réunions en 2020 :

- **Conseils communautaires : 7 réunions**

- Le 10 mars au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 25 juin au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 11 juillet à la salle des fêtes à Châtenois
- Le 29 juillet à La Scène à Châtenois
- Le 28 septembre au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 17 novembre au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 16 décembre à la salle des fêtes à Liffol-le-Grand

- **Bureaux communautaires : 8 réunions**

- Le 27 février au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 22 juillet au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 21 septembre à La Scène à Châtenois
- Le 09 novembre à La Scène à Châtenois
- Le 08 décembre à La Scène à Châtenois

- **Délibérations :**

Lors de ces réunions, 137 délibérations ont été prises.

01

Présentation Générale

- **Commissions :**

Aménagement du territoire, habitat et urbanisme : 3 réunions

Développement économique : 2 réunions

Tourisme et patrimoine : 2 réunions

Déchets ménagers : 3 réunions

GEMAPI et biodiversité : 1 réunion

Services à la population : 2 réunions

Politique culturelle et lecture publique : 2 réunions

Equipements sportifs et vie associative : 2 réunions

Finances et casernes : 2 réunions

- **Arrêtés :**

Le Président a pris 384 arrêtés en sus des décisions administratives courantes.

2. LES FINANCES :

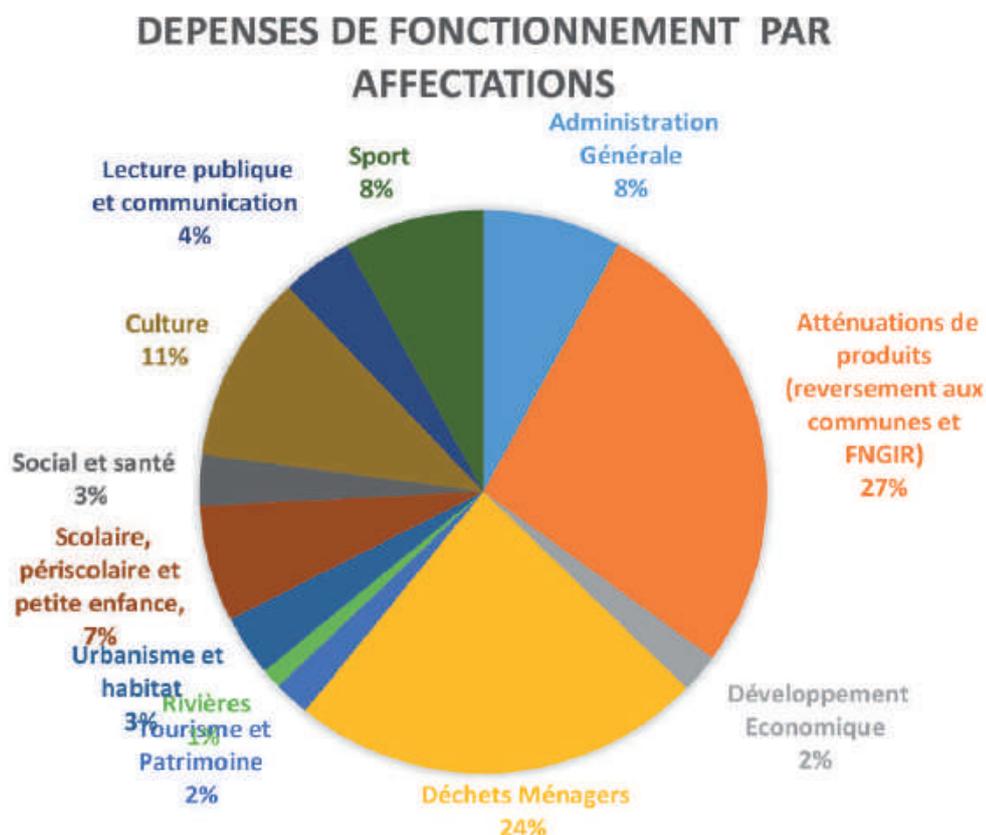
La CCOV dispose d'un budget principal et de 4 budgets annexes soumis à TVA (Niémont, Zones d'activité, Bâtiment Relais et café-restaurant de Domremy).

Le budget de fonctionnement en 2020 s'est élevé à 12 332.145.70€ en dépenses (contre 11 523 602.15€ en 2019 soit 7% d'augmentation). Le montant des recettes s'est élevé quant à lui à 13 490 973.15€ (contre 12 651 248.31€ en 2019 soit une augmentation de 6%) en recettes, faisant ainsi apparaître un excédent de 1 158 827.45 € qui a permis d'abonder un budget d'investissement qui s'est lui élevé à 4201 530.18€.

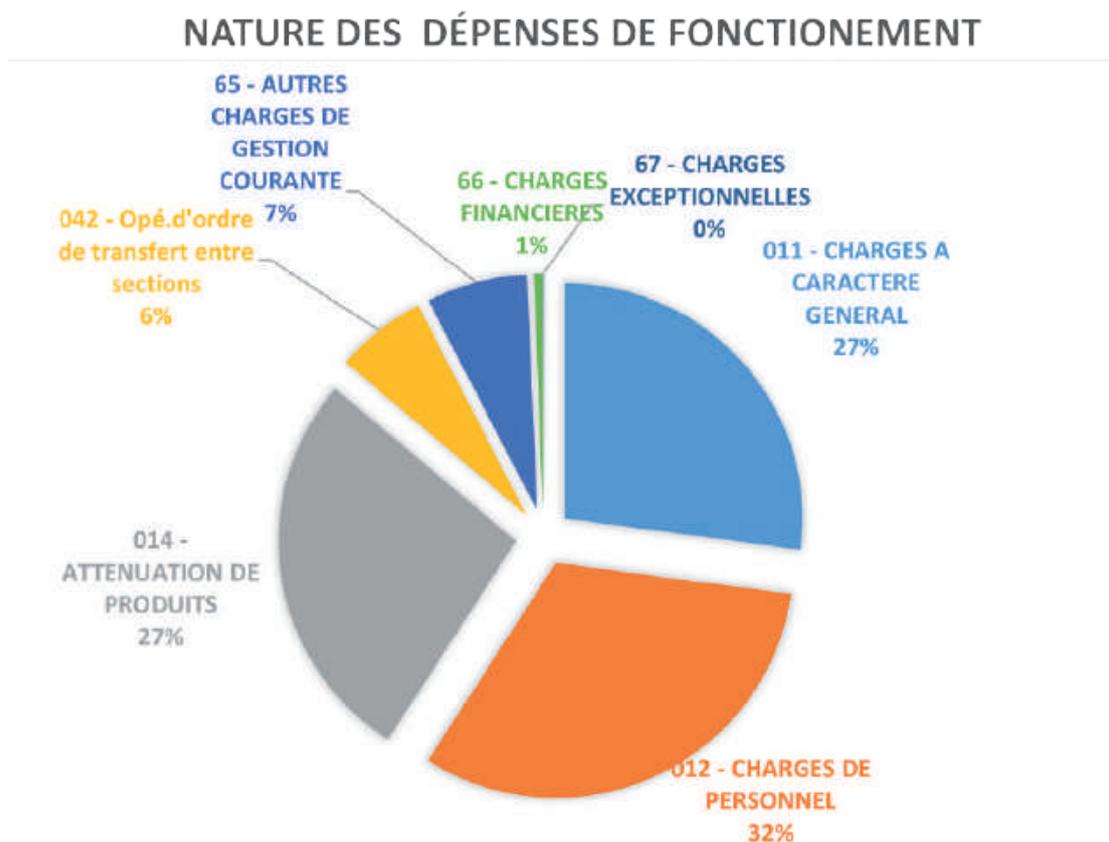
Le budget principal :

L'affectation des dépenses :

Le principal poste de dépense de la CCOV reste la gestion et le traitement des ordures ménagères et les versements aux communes (atténuations de produits). Il faut noter que les charges de l'administration générale ne représentent que 6% des charges de fonctionnement. Par ailleurs, les dépenses en matière de développement économique sont essentiellement retracées dans le budget annexe des zones d'activité.



La nature des dépenses :



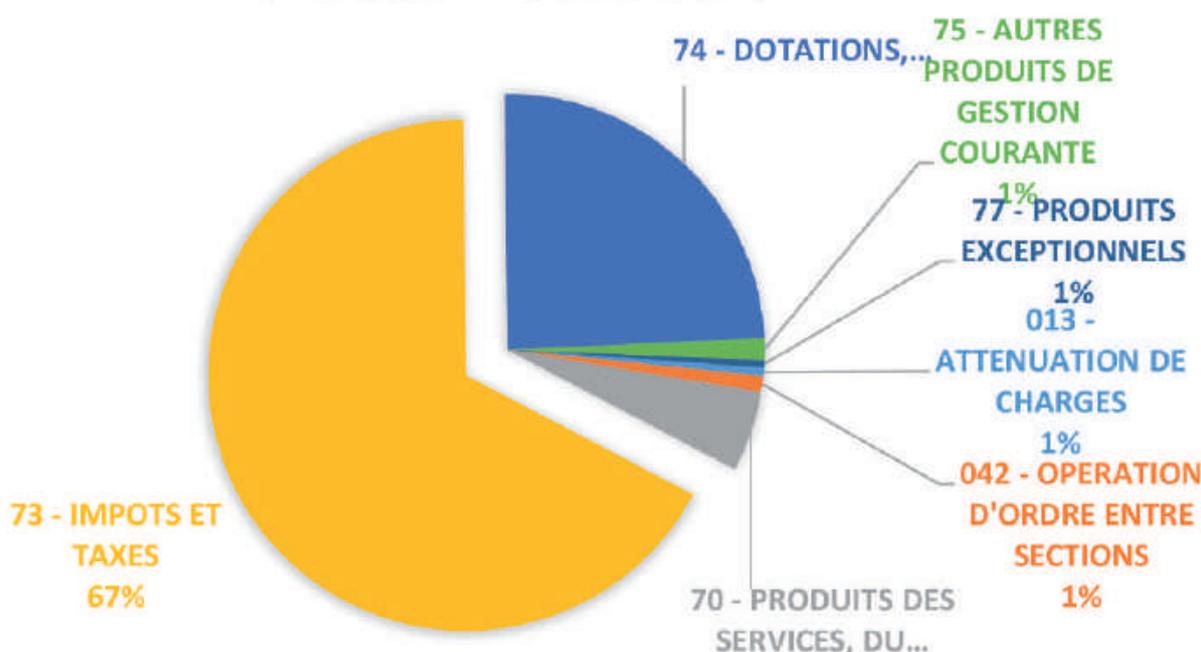
Les dépenses de la CCOV (budget général) par nature sont composées essentiellement des charges de personnel, des charges à caractère général (prestations de services, achats, consommations d'énergie etc...) puis des atténuations de produits (versements aux communes notamment). Les charges financières (intérêts des emprunts) ne représentent quant à elles que 1% du total.

Dépense de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	Total réalisé 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 583 859,06 €	3 010 144,99 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 650 308,05 €	3 543 335,21 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	3 012 361,00 €	3 012 359,44 €
042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	691 065,51 €	691 065,11 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	880 609,41 €	762 992,51 €
66 - CHARGES FINANCIERES	70 233,31 €	69 582,46 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 005,70 €	4 501,85 €
TOTAL	11 901 442,04 €	11 093 981,57 €

Les ressources

Les recettes sont composées à 67% des impôts et taxes dont : les taxes foncières, la taxe d'habitation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et les nouvelles taxes issues de la taxe professionnelle, à savoir la cotisation foncière des entreprises, la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises, l'impôt forfaitaire des entreprises de réseau, la taxe sur les surfaces commerciales. Viennent ensuite les dotations et subventions dont la dotation globale de fonctionnement versées par l'Etat et les aides organismes partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Caisse d'Allocation familiale, Eco-emballage, Agence Nationale de l'Habitat...). Le produit des services versé par les usagers des services publics compte 5% du total des recettes.

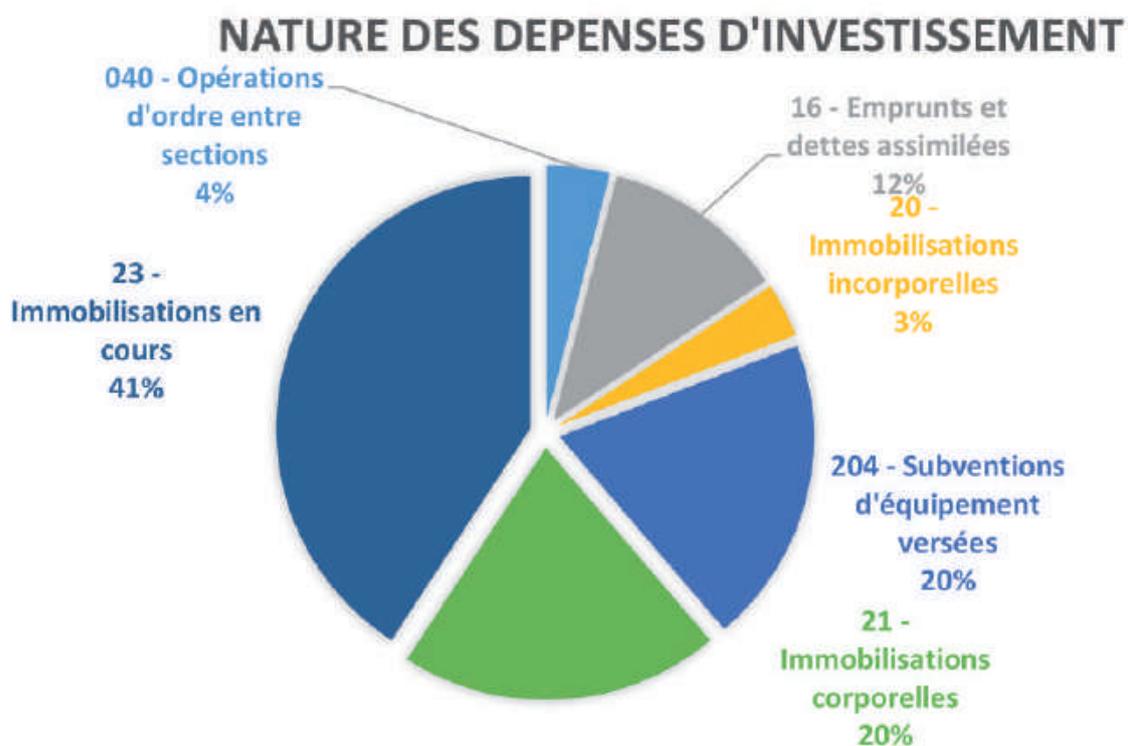
NATURE DES RECETTES



Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	Total réalisé 2020
002 - Excédents antérieurs reportés	1 078 276,93 €	
013 - ATTENUATION DE CHARGES	3 100,00 €	63 545,25 €
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	165 731,31 €	122 555,33 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	644 430,43 €	618 377,73 €
73 - IMPOTS ET TAXES	8 050 868,00 €	8 148 763,81 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 033 718,13 €	2 966 757,19 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	159 035,00 €	169 075,84 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 600,00 €	53 791,73 €
TOTAL	13 155 759,80 €	12 142 866,88 €

L'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2020 à 3 878 177,43 € € dont 43% d'immobilisations en cours, 3% d'immobilisations corporelles et 14% pour le remboursement de la dette.



Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2020	Total réalisé 2020
001 - Solde d'exécution reporté - Déficit	9 924,55 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	165 731,31 €	122 555,33 €
041 - Opérations patrimoniales		
16 - Emprunts et dettes assimilées	357 843,37 €	357 412,61 €
20 - Immobilisations incorporelles	401 258,00 €	105 816,78 €
204 - Subventions d'équipement versées	710 246,00 €	602 219,17 €
21 - Immobilisations corporelles	1 532 133,83 €	623 857,00 €
23 - Immobilisations en cours	3 267 514,40 €	1 249 140,16 €
27 - Autres immobilisations financières	48 500,00 €	46 854,00 €
45 - opération pour compte de tiers	322 259,00 €	- €
TOTAL	6 815 410,46 €	3 107 855,05 €

Un endettement maîtrisé

Au 31 décembre 2020, la CCOV avait une dette cumulée sur le budget principal de 3 044 584.37€ (CRD). Compte tenu de notre excédent de la section de fonctionnement, la CCOV pourrait rembourser cette dette en seulement 1.88 années alors que le seuil d'alerte pour les collectivités est autour de 8 années.

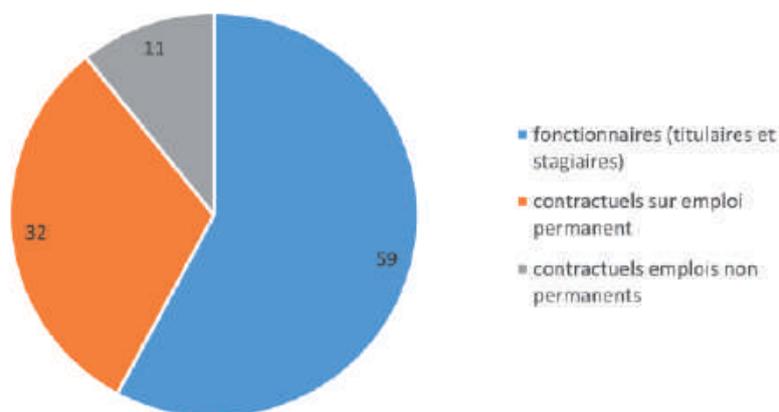
3. LES RESSOURCES HUMAINES :

La collectivité comptait au 31/12/2020, 102 agents répartis sur les différents services (+5 par rapport à 2019).

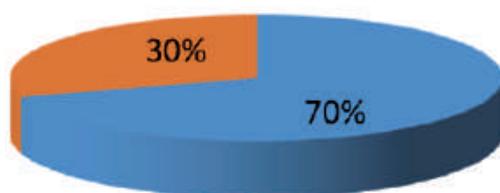
Effectifs globaux présents en position d'activité au 31/12/2020

Effectifs globaux en position d'activité	
fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	59
contractuels sur emploi permanent	32
contractuels emplois non permanents	11

effectifs globaux CCOV (31/12/2020)



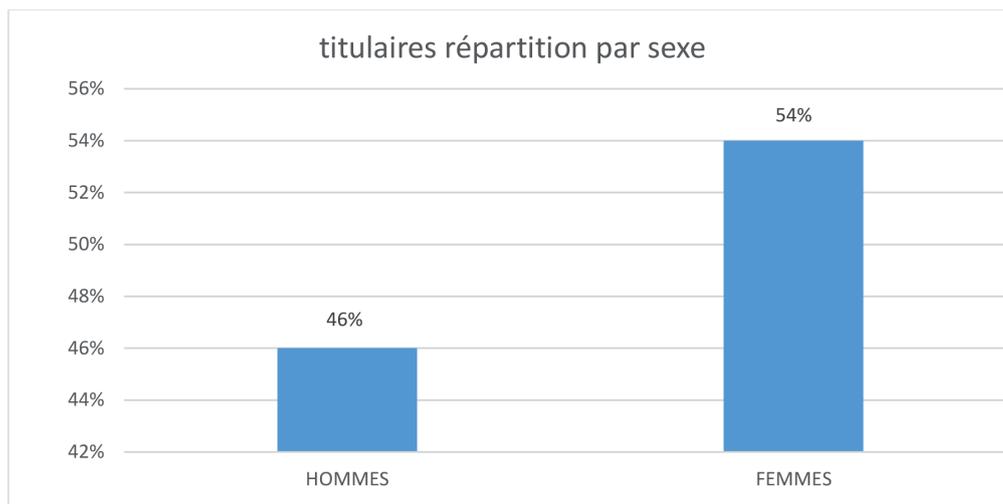
- Répartition par modalité d'exercice du temps de travail :



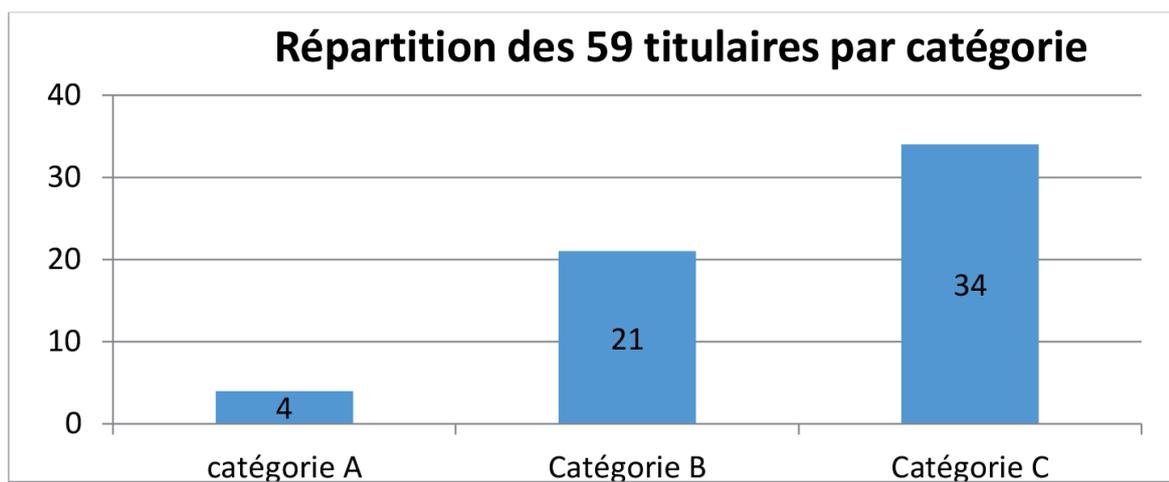
■ TEMPS COMPLET ■ TEMPS NON COMPLET

A. LES AGENTS TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

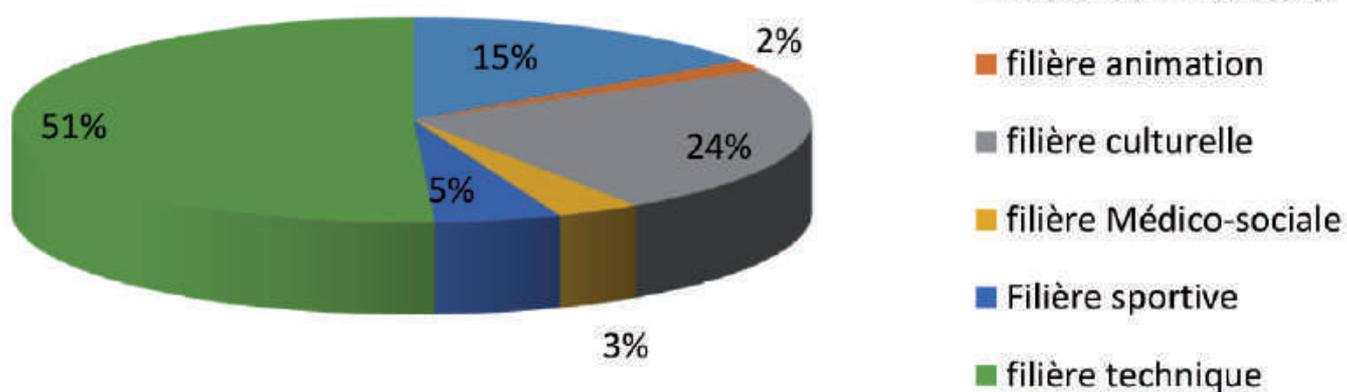
- Répartition des agents titulaires par sexe



- Répartition des agents titulaires par cadre d'emploi:

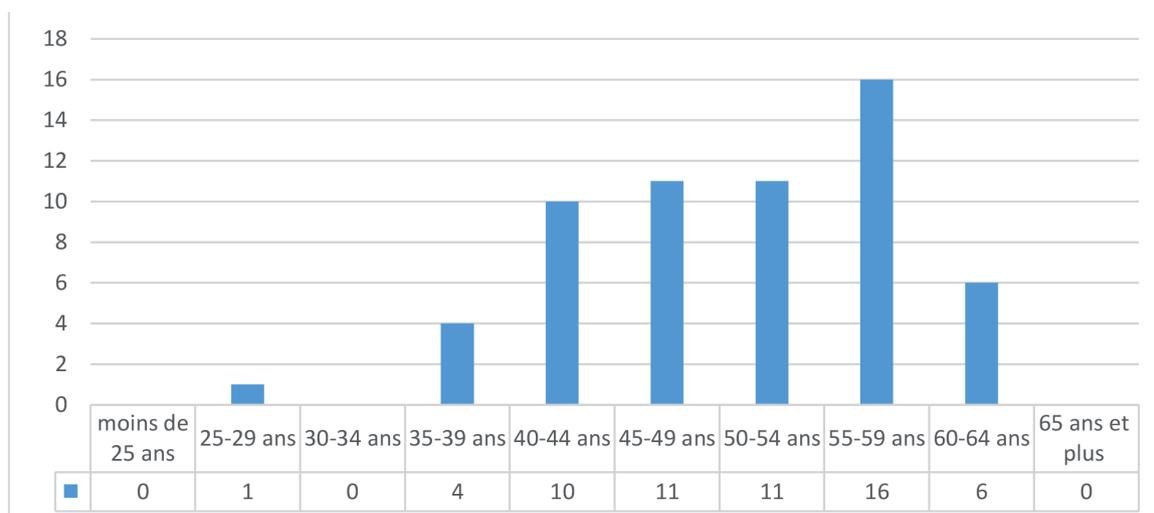


- Répartition des agents titulaires par filières:



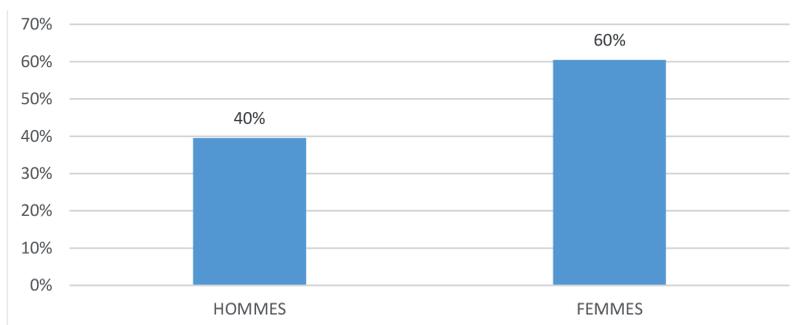
- Répartition des agents titulaires par classes d'âge :

L'âge moyen des titulaires est de 50 ans.

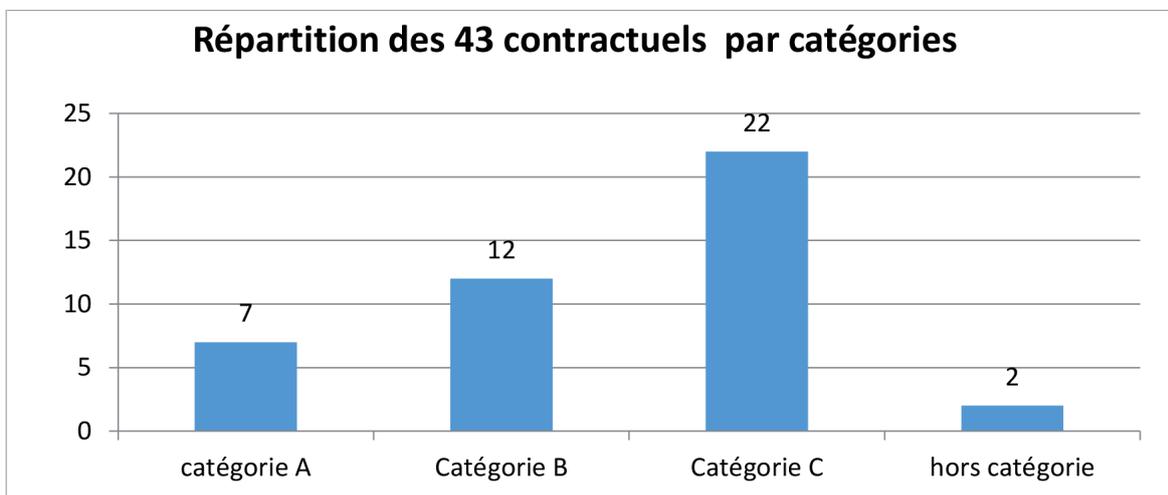


B. LES AGENTS CONTRACTUELS

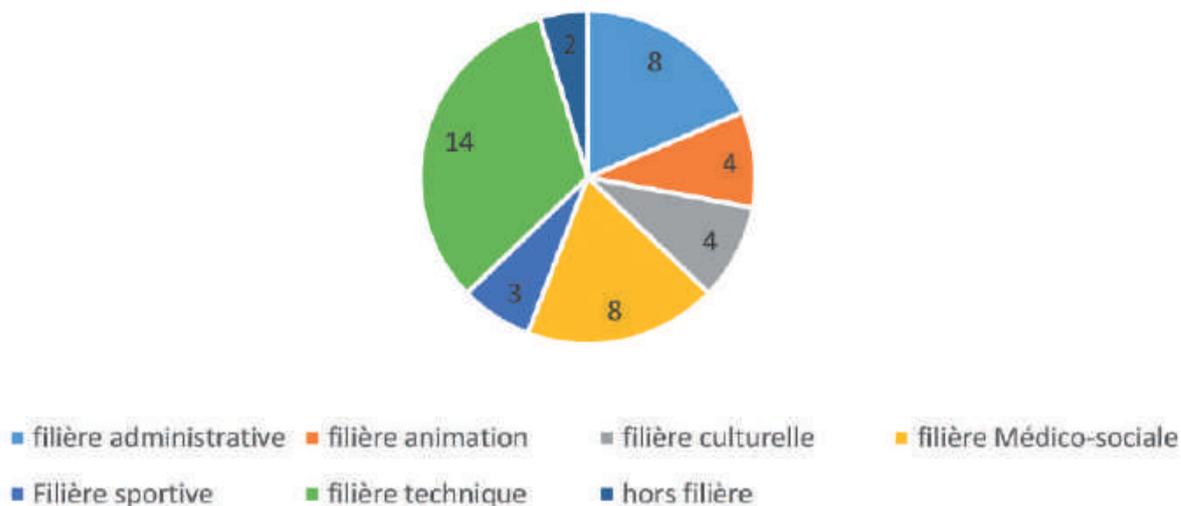
- Répartition des agents titulaires par sexe



- Répartition des agents titulaires par cadre d'emploi:

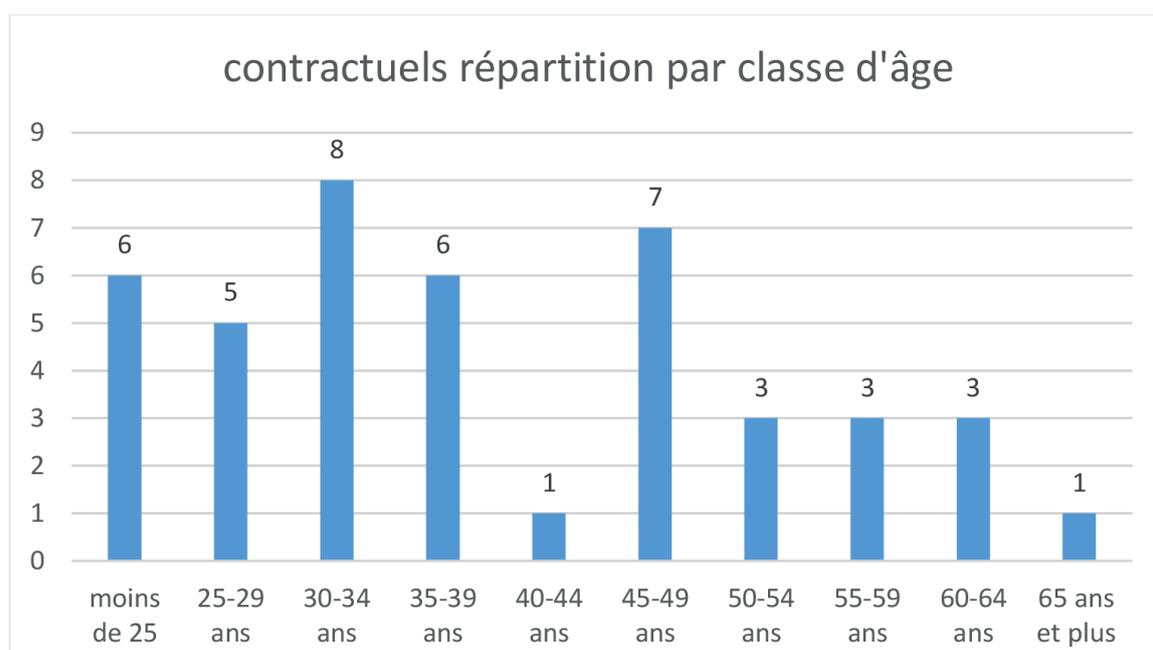


- Répartition des contractuels par filières:



- Répartition des agents titulaires par classe d'âge :

L'âge moyen des contractuels est de 38,5 ans.



4. SERVICE COMMUNICATION (Mutualisé avec la Ville de Neufchâteau)

Visibilité et valorisation de la CCOV

I. Les missions :

- Informer dans les meilleurs délais les habitants du territoire via la conception et l'animation de médias réguliers (CCOV Actu, site Internet et agenda, réseaux sociaux, newsletter, panneau lumineux)



- Concevoir la communication et la mise en lumière des actions de la CCOV à travers la réalisation de supports adaptés (plaquettes, affiches, flyers, guide, vidéos, newsletters, photographies, bâches, sites culturels gratuits, insertions publicitaires, insertions sur les programmes du cinéma Scala...) et de mise en place d'événements

- Communiquer auprès des partenaires publics et privés, et de la presse

- Communiquer en interne

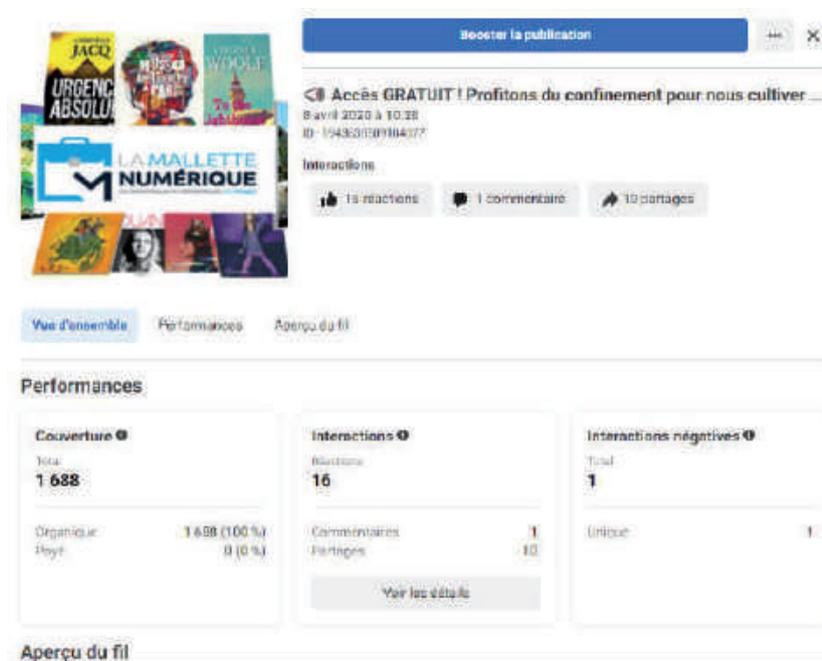
II. Les chiffres :

- - 1982 abonnés sur la page Facebook CCOV Infos
- - 1200 abonnés sur la page Facebook Le Trait d'Union / La Scène
- - 1250 publications Facebook
- - 1 agenda (couverture : Vivons nature)
- - 1 plaquette de saison culturelle commune (Trait d'Union – La Scène)
- - 11 newsletters
- - 64 communiqués de presse
- - 11 dossiers de presse
- - 4 invitations réalisées (tous services)
- - 27 affiches créées (Expositions Trait d'union / Bibliothèques / piscine / EIM)
- - 5 flyers pour le réseau des bibliothèques

- - 1 dépliant centre culturel Châtenois
- - 1 dépliant Ecole de Musique Intercommunale
- - 1 dépliant piscine
- - 13 calendriers de ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes réalisés,

III. Faits marquants

- La crise de la COVID 19 a obligé le service à faire évoluer ses pratiques, avec notamment l'obligation de se conformer à une réactivité immédiate, et l'adaptation des façons de communiquer en repriorisant les actions. Les administrés, jusqu'alors simples consommateurs de l'information, sont devenus demandeurs et en attentes des évolutions et des directives à suivre durant cette période délicate. Les supports numériques ont donc été redéveloppés pour être au plus près de la population, et proposer les services « à distance ».
- La couverture Facebook a atteint 65 290 personnes durant toute l'année 2020.



02

CHAPITRE 2 :
**LE DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT**

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Le développement économique est une compétence obligatoire de la CCOV. Elle est exercée à travers divers services rendus aux entreprises et à la population.

L'accompagnement des porteurs de projet

Le suivi des porteurs de projet a été assuré par la chargée de mission Développement économique, en partenariat avec l'association ALEXIS LORRAINE.

Les personnes sont reçues à la Communauté de Communes puis orientées selon l'état d'avancement de leur projet. Certains d'entre eux, dont le projet nécessite un accompagnement plus poussé en couveuse d'entreprise, ont été pris en charge par l'association dans le cadre d'une convention. La collectivité accueille les rendez-vous d'ALEXIS LORRAINE dans ses locaux.

Par ailleurs, une bourse des locaux disponibles est tenue à jour en fonction des locations et des ventes effectuées sur l'ensemble du territoire. Elle comporte des bâtiments destinés à divers usages : industriel, commercial, alimentaire, stockage... La chargée de mission reçoit les porteurs de projet et, après avoir étudié leurs besoins, leur transmet les coordonnées des propriétaires ou des agences immobilières qui s'occupent des biens.

Les visites d'entreprises



Les membres de la commission Développement Economique sont invités à se rendre dans les entreprises du territoire au préalable de chaque réunion de commission. C'est l'occasion de mieux connaître les entreprises du territoire et des équipes qui les composent mais aussi d'entendre leurs difficultés et projets.

Les sociétés CARFAR GROUPE et NEORALI à Neufchâteau ont reçu la visite de la commission le 16 septembre 2020.

Les zones d'activités

Les acquisitions de terrains auprès de propriétaires privés en vue de la constitution d'une réserve foncière se poursuivent le long de la route de Nancy, au-delà de l'hôpital. En effet, le but est d'éviter des implantations en façade le long de la voie départementale qui demandent des extensions de réseau sans aménagement réfléchi. Le morcellement des parcelles rend l'opération longue et délicate.

En parallèle, l'acquisition d'un terrain sur cette zone par l'entreprise SAM INFO a permis de prévoir une amorce de desserte de cette zone en collaboration avec l'entreprise. Le projet consiste à réaliser une nouvelle voirie qui se raccordera sur la RD 674. Cette nouvelle voirie permettra dans un premier temps le raccordement de projets privés situés à proximité de la route départementale. Les travaux permettront l'amenée de différents réseaux comme : les eaux usées, l'eau potable, la basse tension, le Gaz, l'éclairage public, les réseaux de télécommunication (fibre).

Subventions FISAC :

L'opération FISAC permet de subventionner la modernisation des petits commerces et leur mise en accessibilité. En 2020, 25 commerces ont été subventionnés au titre du FISAC, à savoir :

- CISEAUX DORÉES (salon de coiffure à Châtenois) : 9 595,30 €
- PHOTOGRAPHE JULIEN MARIA (Photographe à Gironcourt-sur-Vraine) : 1 799,62 €
- MONSIEUR PATATE (magasin d'objets personnalisés à Neufchâteau) : 80,59 €
- L'AMIE LUNE (restaurant à Neufchâteau) : 3 542,45 €
- CEVALTE ET FILS (restaurant à Attignéville) : 864,79 €
- BOULANGERIE CHOCOLATERIE BASTIEN (boulangerie à Neufchâteau) : 9 205,99 €
- PISANO AUTOMOBILE (garage automobile à Neufchâteau) : 1 095 €
- LBHO (boucherie de Coussey) : 901,09 €
- BELLE EN SOI (salon de coiffure à Châtenois) : 725,93 €
- MAISON DEVILLARD (boulangerie à Châtenois) : 4 947,46 €
- BAR DE L'ORME (bar à Liffol-le-Grand) : 15 067,70 €
- MOTO RIDE STORE (Atelier de réparation pour motos à Ménil-en-Xaintois) : 2 359,50 €
- SALON GEHINA (salon de coiffure à Neufchâteau) : 3 229,09 €
- DYNAMIC HAIR : (salon de coiffure à Coussey) : 1 774,43 €
- TABAC HANCE COTTENY (tabac à Liffol-le-Grand) : 11 280,93 €
- ISOLA SCALA (entreprise d'isolation à Sulosse-sous-Saint-Elophé) : 10 793,38 €
- ARC EN CIEL COSMÉTIQUE (boutique de produits cosmétiques, salon de beauté à Neufchâteau) : 16 336,09 €

- CYCLES VOSGES EVASION (magasin de vélos à Neufchâteau) : 1 583,05 €
- LE HANGAR CLUB (magasin de thé et café à Neufchâteau) : 2 154,07 €
- PASSION PISCINE (Société de construction de piscine à Certilleux) : 1 088,67 €
- KAYS'HAIR (salon de coiffure à Neufchâteau) : 1 392,34 €
- BOUQUET DE COCCINELLE (fleuriste à Neufchâteau) : 3 678,22 €
- SALON DENILANE (Salon de coiffure à Neufchâteau) : 3 041,28 €
- LE ROMAIN (Restaurant à Neufchâteau) : 13 852,73 €
- LA MARMITE (restaurant à Greux) : 5 585,61 €

Appel à projet sites industriels « clés en main »

En décembre 2020, la CCOV a répondu à un appel à propositions du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance visant à identifier des « sites industriels clés en main », propices à l'installation, dans des délais fiables et maîtrisés, de nouvelles activités industrielles.

Plus les démarches et les contraintes procédurales ont été anticipées, plus l'investisseur industriel pourra s'implanter rapidement sur le site pré-aménagé. Il s'agit donc d'identifier les terrains préparés le plus en amont possible, et de délivrer une sorte de garantie « de pré-aménagement.»

Les zones d'activités du Neuilly à Châtenois et de la Petite Champagne à Neufchâteau ont été présentées.

Projet d'accompagnement magasin de producteurs

- Le regroupement de 9 producteurs ont effectué l'achat d'un bâtiment route de Langres à Neufchâteau pour y créer leur magasin de producteurs. Ils ont créé la société « Saison paysanne SAS ». Le démarrage des travaux est prévu fin 2020 –début 2021 et l'ouverture est prévue pour milieu d'année prochaine.

Soutien au PLAB

- Le soutien annuel de la CCOV au PLAB s'est concrétisé par le financement d'une vidéo de présentation de l'Indication Géographique « SIEGE DE LIFFOL » qui a été diffusé sur France 5. La publicité sur l'IG a été vu plus de 300 000 fois.



Boutique à l'essai

En 2020 c'est Mme LAROUQUIERE qui a débuté son activité de salon de toilettage canin dans le local retenu pour l'opération Boutiques à l'essai situé au 4 rue Kennedy à Neufchâteau. Après 6 mois d'essai concluant, elle a décidé d'acquérir son propre local rue saint jean à Neufchâteau. L'opération Boutique à l'essai avait été lancée au début de l'année 2019, en raison d'un nombre de candidats insuffisant le partenariat a pris fin en décembre 2020.



Atelier Bois Partagé

Après le rachat du parc de machines en 2019, les travaux de l'atelier bois partagé ont pu débuter en septembre 2020, l'association d'insertion « chantier service » qui occupait déjà l'atelier ont entrepris les travaux de peinture intérieur/extérieur ainsi que la réfection des menuiseries. L'ouverture de l'atelier est prévu pour septembre 2021.



Carte de fidélité Happy



L'association Dynamic UNAE (Union Néocastrienne des Acteurs Economiques) regroupe aujourd'hui environ 60 adhérents. Elle réalise chaque année une carte de fidélité pour les fêtes de fin d'année mais constate que cette opération ne profite pas en premier lieu aux petits commerces.

Pour répondre à cette problématique et redynamiser

le petit commerce à la suite de la crise sanitaire, l'UNAE va mettre en place et proposer une carte de fidélité numérique à l'échelle intercommunale et utilisable toute l'année. Elle serait valable dans tous les petits commerces de la CCOV et permettra également de financer des animations pour les centre-bourgs. L'association UNAE devra, pour ce faire, modifier ses statuts et intégrer des adhérents des autres communes de la CCOV.

Le modèle économique est un programme de fidélité cagnottage / décagnottage collectif.

Marché couvert

En partenariat avec la chambre d'agriculture la CCOV a pu proposer un marché de Noël au marché couvert de Neufchâteau les 5, 12 et 19 décembre 2020. C'est près d'une vingtaine de producteurs qui ont exposé leurs produits. Cette édition de Noël a été un véritable succès. Producteurs et clients ont demandé à réitérer ce type d'événements en 2021.



Petit-déjeuner d'entreprise : losange fibre



La CCOV et LOSANGE FIBRE ont tenu une réunion d'information sur l'installation de la fibre pour les entreprises dans le cadre du développement du réseau LOSANGE Grand Est le 16 septembre 2020 à l'Hôtel Restaurant EDEN.

2. TOURISME ET PATRIMOINE :

Camping intercommunal de Neufchâteau***

Travaux de rénovation

En 2020, et malgré la crise sanitaire, la CCOV a réalisé d'importants travaux d'aménagement du camping intercommunal de Neufchâteau classé trois étoiles :

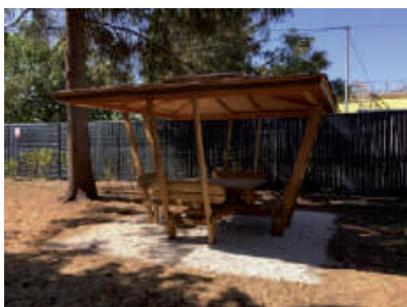
- Refonte des extérieurs : élagage et plantations diverses, pose d'un portail automatique et d'un portillon, pose d'une nouvelle clôture.



- Réhabilitation des sanitaires : nouvelle disposition des douches, toilettes et zone PMR.



- Création de nouveaux aménagements : 3 tentes tipis proposées à la location, 2 tables de pique nique dont une couverte, un terrain de pétanque, une aire de service pour les camping-cars.



- Mise en place de nouveaux équipements : lave-linge, sèche-linge, plancha connectée, casiers sécurisés avec recharge électrique, vidéo-surveillance.



- Création d'un espace d'accueil : sous la forme d'une tiny house (bungalow mobile).



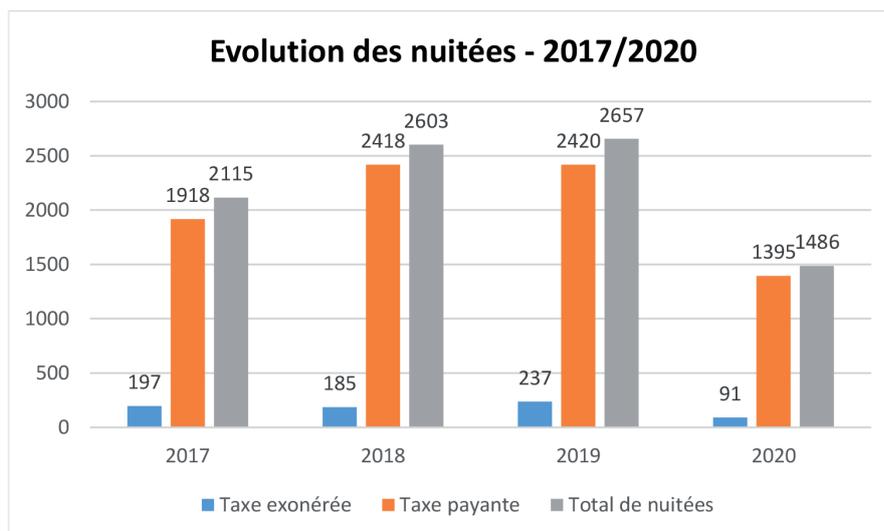
Le bilan financier de cette opération se monte à un investissement de 273 810 € H.T. dont 156 642 € d'autofinancement.

• **Fréquentation**

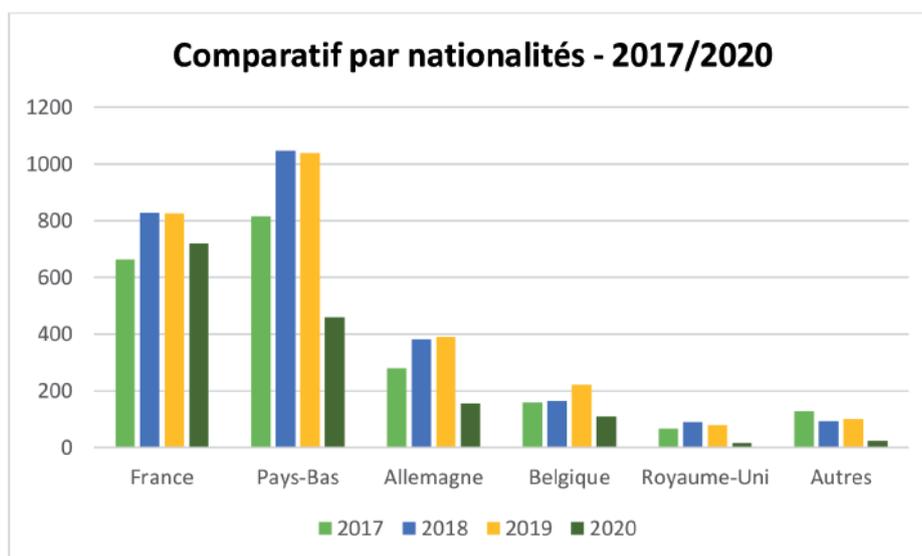
Le camping a ouvert ses portes du mercredi 15 juillet au dimanche 27 septembre. Depuis 2017, l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges (OTOV) gère cet équipement qui est devenu un véritable bureau d'informations touristiques, renforcé par des horaires complémentaires à ceux de l'Office de Tourisme.

Grâce au comptage de la taxe de séjour, une estimation des visiteurs peut être réalisée : 1395 personnes ont été renseignées au camping.

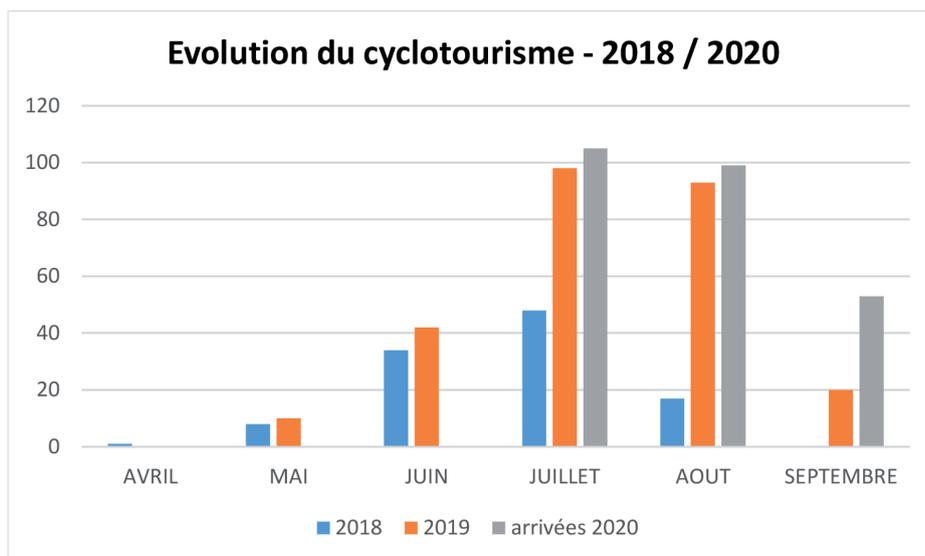
Le chiffre d'affaires total des emplacements s'élève à 12 502,00 €. Il faut noter une baisse de 44 % de nuitées par rapport à 2019, qui s'explique par 61 jours d'ouverture en moins en 2020 et par le contexte sanitaire lié à la COVID19.



Dans le contexte sanitaire de la COVID19 et à la suite des décisions prises par certains pays concernant le retour de leurs ressortissants, la clientèle du camping a évolué cette année. La clientèle néerlandaise, habituellement 1^{re} clientèle du camping, représente cette année 31 % de la fréquentation et devient la seconde nationalité. Les Français deviennent cette année la 1^{re} clientèle à fréquenter le camping en représentant 48 % des campeurs. Les Allemands et les Belges restent également des clientèles privilégiées malgré la baisse de leurs campeurs.



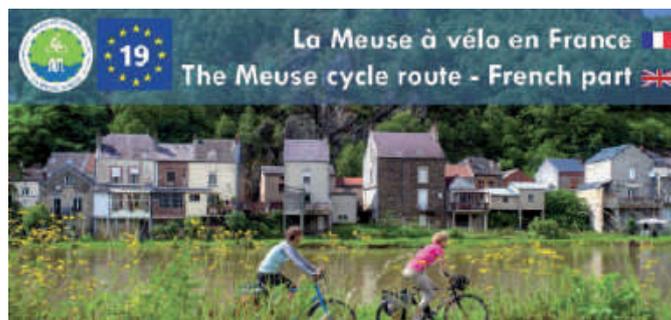
L'engouement général lié au vélo ainsi que le développement de la promotion de l'itinéraire EuroVelo19 « La Meuse à Vélo » expliquent une fréquentation en hausse des cyclotouristes, sur la période juillet à septembre, malgré le contexte sanitaire. Les travaux menés par la CCOV et particulièrement ceux réalisés pour améliorer la qualité d'accueil des cyclotouristes font du camping intercommunal un arrêt privilégié.



EuroVélo 19 « La Meuse à Vélo »

Cet itinéraire européen bénéficie d'une promotion accrue grâce au travail du consortium français. Un dossier de presse en 4 langues a été réalisé et diffusé.

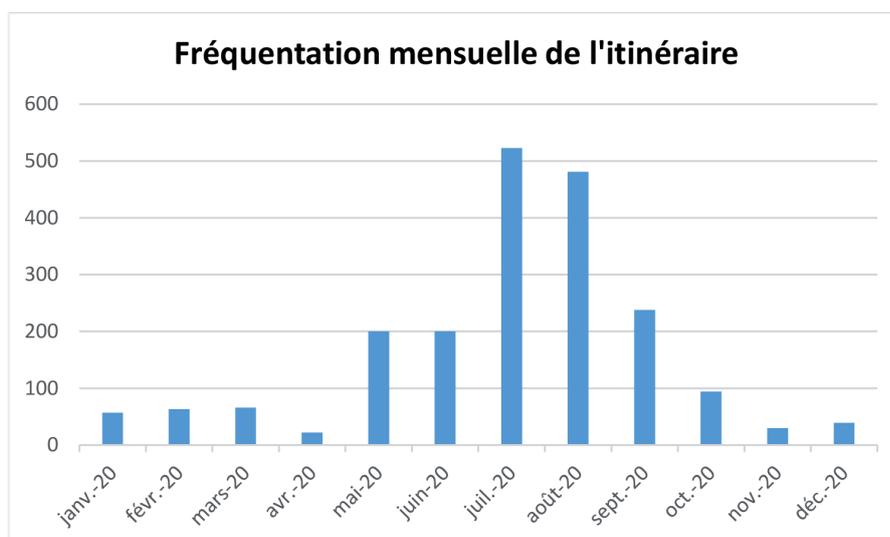
Une brochure détaillant le parcours a été mise gratuitement à disposition et distribuée dans les offices de tourisme et les prestataires labellisés « Accueil Vélo ».



Dossier de presse et brochure de l'itinéraire 2020

L'Office de Tourisme a également participé activement à l'animation de la page Facebook de l'itinéraire, tenue par Meuse Attractivité. Plusieurs publications ont été réalisées, évoquant le parcours dans les Vosges.

Il convient de noter que les cyclotouristes empruntant l'itinéraire EuroVelo19 sont en augmentation, et ce, malgré le contexte particulier de l'année 2020. Ainsi, pour la troisième année pleine, le compteur situé à Maxey-sur-Meuse a comptabilisé le passage de **2 031 cyclistes en 2020**, soit une moyenne mensuelle de 168 passages.



Projet de création d'une voie verte

Dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire de l'EuroVélo19 la CCOV porte le projet de créer une voie verte entre les communes de Neufchâteau et de Coussey en utilisant, en partie, l'emprise d'une ancienne voie ferrée (ligne n°026000).

Etude de faisabilité pré-opérationnelle

Le 11 juillet 2019, la CCOV a notifié le groupement composé par les sociétés ARTELIA et ALKOS pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un montant de 20 106 € T.T.C, dont 6 182 € à la charge de l'intercommunalité. Cette étude a été entièrement achevée à la date du 15 juin 2020 et a permis de définir un programme de travaux ainsi qu'une enveloppe budgétaire.

Etude faune-flore

Ce tronçon de l'ancienne voie ferrée, ainsi que les talus de l'actuelle voie ferrée et milieux avoisinants, sont inscrits dans le réseau de trames thermophiles identifié dans le Schéma Régional de Cohérences Ecologiques (SRCE). De ce fait, ce corridor biologique présente un potentiel d'accueil pour certaines espèces protégées. Par ailleurs, le projet se situe au sein ou à proximité immédiate de sites à enjeux environnementaux : sites Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2, APPB, zones inondables.

Compte-tenu de ces enjeux, la CCOV a lancé en avril 2020 une consultation pour :

- La réalisation d'inventaires permettant de connaître les espèces et habitats présents sur le site du projet.
- La définition et la mise en oeuvre des mesures Eviter, Réduire, Compenser (ERC).
- La rédaction éventuelle d'un dossier de dérogation au titre des espèces protégées.

En date du 4 mai 2020, le bureau d'études ECOLOR de Fénétrange a été retenu pour un montant de 19 100 € H.T.

Convention de transfert de gestion

Compte-tenu du refus de la SNCF Réseau de vendre la section de ligne située entre Neufchâteau et Coussey, le conseil communautaire a validé en date du 6 décembre 2017 le principe d'une convention de gestion d'occupation et de transfert de gestion d'emprises non bâties du domaine public ferroviaire.

Pour donner suite à l'état des lieux qui a été réalisée le 21 juillet 2020, le conseil communautaire, en date du 28 septembre 2020, a approuvé la convention de transfert de gestion proposée par SNCF Réseau.

Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges

Réhabilitation du 1 Place Jeanne d'Arc à Neufchâteau

Le marché de travaux pour la réhabilitation de cet immeuble a été validé en septembre 2018. Dès octobre 2018, les travaux de gros oeuvre ont débuté, notamment au niveau de la cour, avec la démolition d'une annexe et la reprise de la longère. Durant l'année 2019, les travaux de réhabilitation extérieure et intérieure ont continué et se sont achevés en février 2020.

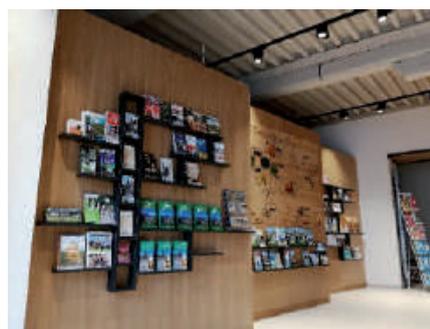
Le total de cette opération se monte à 1 038 650 €, dont un autofinancement de 242 424 €.

Emménagement

La fin de la réhabilitation du bâtiment a permis le déménagement de l'Office de Tourisme les 24 et 25 février. Ce nouvel espace accueillant et chaleureux, situé en plein coeur du Site Patrimonial Remarquable de Neufchâteau, a ouvert ses portes au public à partir du 26 février.



Borne d'accueil du public



Espace réservé à la documentation



Espace Boutique



Carte du territoire

02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT



Espace détente



Devanture

Fréquentation

Chaque passage à l'Office de Tourisme est comptabilisé via le système de GRC (Gestion Relation Client) appelé AVIZI. Ce système est commun aux Offices de Tourisme lorrains. Depuis le 1er janvier 2020, l'Office de Tourisme a accueilli 1792 touristes français et 256 touristes étrangers soit 2048 touristes au total.

En 2020, une baisse de 33% de la fréquentation générale a été enregistrée par rapport à 2019. Cela s'explique notamment par :

- Les deux périodes de fermeture de l'accueil de l'Office de Tourisme, consécutives aux décisions gouvernementales prises lors de la pandémie de COVID-19.
- L'annulation du spectacle « L'Arche aux Images, le Testament de Jehanne » (la billetterie du spectacle engendre une fréquentation plus importante).

Soutien à l'association Voix et Lumières de Jehanne

Par délibération du 25 juin, le conseil communautaire a décidé d'allouer une subvention de 22 000 € à l'association « Voix et Lumière de Jehanne », pour la réalisation de son spectacle « L'Arche aux images – Le Testament de Jehanne » qui devait se dérouler du 23 juin au 11 juillet.

Compte tenu de la situation sanitaire, l'Association « Voix et Lumière de Jehanne » a indiqué l'annulation du spectacle le mercredi 29 juillet 2020.

Création d'un circuit de découverte de la forêt de Neufeys

En partenariat avec l'ONF et le Club Vosgien, la CCOV a participé à la création d'un circuit de randonnée pédestre en forêt de Neufeys afin d'y faire découvrir certains sites remarquables. Pour cela, une convention entre la CCOV et l'ONF a été signée le 29 avril 2021. Ainsi, sur un itinéraire de 8km, et en complément du balisage posé par le Club Vosgien, des équipements d'accueil réalisés par l'Atelier Bois de l'ONF ont été installés :

- Panneau sur-mesure d'accueil grand format avec cartographie du parcours, installé devant la maison forestière dit du « Rendez-Vous ».
- Pupitre de présentation du chêne Lothar.
- Pupitre de présentation des grands douglas.
- Pupitre de présentation d'une souille.
- 6 flèches directionnelles en bois.

Le montant de ce projet s'est monté à 7 644 € H.T., dont 3 822 € ont été pris en charge par la CCOV.

Gestion de la collecte de taxe de séjour

Les services de la CCOV, pour le compte de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges et du Conseil Départemental des Vosges, assure la mission de contrôle et de recouvrement de la taxe de séjour par les hébergeurs du territoire. Cette taxe permet de financer les actions de promotion touristique et elle permet également de connaître la fréquentation mensuelle du territoire.

Par délibération du 25 juin 2020, le règlement de la taxe de séjour a été modifié afin de tenir compte de deux évolutions législatives :

- Augmentation des tarifs des Palaces de 4,10 € à 4,20 € (hors taxe additionnelle départementale).
- Ajout des auberges collectives au tarif des chambres d'hôtes et des hébergements classés 1 étoile (0,50 cts).

D'après les déclarations réalisées chaque mois par les hébergeurs, le territoire a réalisé 26 983 nuitées, soit 23 807 nuitées en moins par rapport à 2019. Cela représente un montant de taxe de séjour collecté de 16 640 €. Conformément à la législation en vigueur, 90% de ce montant a été reversé à l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges et 10% au Conseil Départemental des Vosges.

02

CHAPITRE 2 : **DECHETS MENAGERS**

3. LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

La gestion globale du service

Indicateurs techniques

Ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères s'effectue majoritairement en bacs individuels. La fréquence de collecte est uniforme sur l'ensemble du territoire (1 fois /semaine : C1, hormis sur un quartier d'habitat vertical en C2).



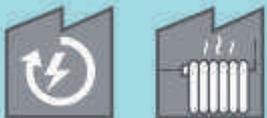
ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	TONNAGES 2020	PRODUCTION CCOV 2020 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
<ul style="list-style-type: none"> . Collecte en régie Puis filière gérée par le EVODIA* : . transit au quai du Niémont . transport par le EVODIA . et traitement à l'usine d'incinération de Rambervillers 88 ou sur le site de stockage de Villoncourt 88 	6 449 tonnes	5 844 Tonnes (baisse de 605 tonnes : -9,4%)	5 605 Tonnes (baisse de 239 tonnes : -4%)	5 083 Tonnes (baisse de 522 tonnes : -9%)	216 kg/hab (population desservie : 23 524)	<i>moyenne départementale :</i> 207 kg/hab Objectif : développer le compostage

* EVODIA, syndicat de traitement des déchets auquel adhère la CCOV

**USINE DE
VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE**
Rambervillers (88)



**77 000 T/an
DÉCHETS TRAITÉS**



**+ 65,6 %
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE
ENVIRONNEMENTALE**

Emballages et Papiers

Le tri des emballages et papiers est assuré en Porte à Porte (PAP) en sacs jaunes (bouteilles plastique, boîtes métalliques, cartonnets, journaux). Les sacs jaunes sont collectés en C 0,5 (1 fois tous les 15 jours) sur l'ensemble du territoire (hormis dans certaines rues : rues commerçantes Neufchâteau et centre ville, habitat collectif et certains établissements gros producteurs).



ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	TONNAGES 2020	PRODUCTION CCOV 2020 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
Collecte en régie Puis filière gérée par le EVODIA : . transit au quai du Niémont . transport par privé jusqu'à plateforme de Mandres sur Vair aux frais de la CCOV . tri par CITRAVAL à Chavelot . valorisation (voir filières sur diagramme)	993 tonnes	1026 Tonnes	1027 Tonnes	967 Tonnes	42kg/hab (population desservie : 23 056)	<i>moyenne départementale : 60 kg/hab</i> <i>Objectif : améliorer les performances de tri (extension des consignes de tri reportées de juillet 2020 à janvier 2021)</i>

70% de ces déchets recyclables sont recyclés dans des entreprises vosgiennes.



Verre :



Le tri du verre est proposé en conteneurs d'apport volontaire, répartis uniformément sur le territoire. Le vidage est assuré par un prestataire du Syndicat Départemental des Déchets (EVODIA).

ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	TONNAGES 2020	PRODUCTION CCOV 2020 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
Filière gérée par le EVODIA : · Collecte par Minéris · Tri à St Menge (Sibelco) · Valorisation à Gironcourt sur Vraine (OI Manufacturing)	960 tonnes	988 tonnes (+2.9%)	967 tonnes (-2,12%)	997,62 tonnes	43 kg/hab (population desservie : 23 056)	moyenne départementale : 43kg/hab Objectif : améliorer le tonnage de verre trié

Le tri du verre est proposé en conteneurs d'apport volontaire, répartis uniformément sur le territoire. Le vidage est assuré par un prestataire du Syndicat Départemental des Déchets (EVODIA).



Déchets verts :



Un service de collecte des déchets verts est mis en place de mai à octobre sur les communes de Neufchâteau et Liffol le Grand (C1 sur 6 mois). Aucun contenant n'est fourni ; la CCOV suggère aux usagers d'utiliser le bac à ordures ménagères pour cette collecte des déchets fermentescibles.

ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	TONNAGES 2020	PRODUCTION CCOV 2020 PAR HABITANT
· Collecte en régie · Compostage au Niémont	287 tonnes	304 tonnes	254 tonnes	301 tonnes	(population desservie : 9 144) 33 kg/hab Objectif : pas de déchets verts dans les bacs OM



Textiles, vêtements usagés :

Des conteneurs sont à disposition sur le territoire pour les textiles usagés.

Localisation des conteneurs sur :

<https://www.evodia.org/je-suis-un-particulier/je-deviens-un-expert-du-tri/ou-et-comment-deposer-mes-dechets/>

ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	TONNAGES 2020	PRODUCTION CCOV 2020 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
. Collecte par Revalprest . tri par Vosges TLC- Capavenir Vosges 88	79 tonnes	101,6 tonnes (+28%)	87 tonnes	90 tonnes	3,8 kg/hab (population desservie : 23 524)	moyenne départementale : 4kg/ hab soit -0.3kg/hab sur la CCOV Objectif : augmenter le tonnage de textiles triés

**CENTRE DE TRI
DES TEXTILES**
Capavenir (88)



**1 500 T/an COLLECTÉES,
RÉEMPLOYÉES, RECYCLÉES**

- Réutilisation (friperies)
- Valorisation matière (chiffons industriels)
- Rembourrage
- Valorisation énergétique

Cartons des professionnels :

Une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée en C1 dans les rues commerçantes et zones artisanales de Neufchâteau et Liffol le Grand.

A noter : baisse des tonnages liées à fermeture des commerces pendant le confinement COVID



ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	TONNAGES 2020	
. Collecte en régie . transport par Mauffrey Puis filière gérée par le SMD	146 tonnes	144 tonnes	131 tonnes	55 tonnes	Objectif : pas de cartons dans les bacs OM

Déchèterie :

La CCOV gère en régie 3 déchèteries :

- Déchèterie de Châtenois
- Déchèterie de Neufchâteau
- Déchèterie de Rainville

	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Total 2020	Production CCOV 2020 par habitant <small>(25 609 habitants rattachés aux déchèteries par conventions)</small>	moyenne départementale 2020
Ferrailles	326	347	371	370	14,7	nc
Encombrants	903	1028	1191	882	35,09	37
Déchets verts	913	1443	881	781	31,05	nc
Cartons sur déchèterie	246	227	284	354	14,07	nc
Inertes/ gravats	1954	1651	1731	2307	91,78	nc
Bois	669	721	966	806	32,05	27
Meubles (DEA)	461	460	465	572	22,76	26,5
DEEE	209	214	241	217	8,62	10
Pneus	45	nc	nc	nc	nc	0,5
Plâtre	158	166	189	181	7,19	11
Huisseries	61	80	82	73	2,9	5,3
Amiante liée	0	10	0	0	0	0,38
Déchets dangereux (peintures, pesticides...)	25	19	20	13	0,51	2
Total déchèterie	5970	6066	6421	6557	260,8	-

Objectif : collecter moins sur les déchèteries :

Privilégier le réemploi (beaucoup d'objets pourraient être donnés à des associations de réemploi)

Privilégier une gestion domestique des déchets verts (paillage avec feuilles mortes, compostage)

Détail des filières de traitement sur :

<https://www.evodia.org/ou-vont-mes-dechets/>

Indicateurs financiers

Modalités de financement du service

Le service est financé par une contribution demandée aux habitants du territoire, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local pour les professionnels.

	TAUX TEOM	BASES	MONTANT TEOM PERÇU
Neufchâteau et Liffol le Grand	10,24%	9 908 590	<i>1 014 639 €</i>
Autres communes	9.98 %	8 902 778	<i>888 497 €</i>

La redevance spéciale des professionnels complète ce financement.

Elle est calculée en fonction du volume de déchets présenté à la collecte.

Le seuil d'application et les modalités de calcul étaient en phase d'harmonisation en 2017.

Historique des tarifs facturés par EVODIA

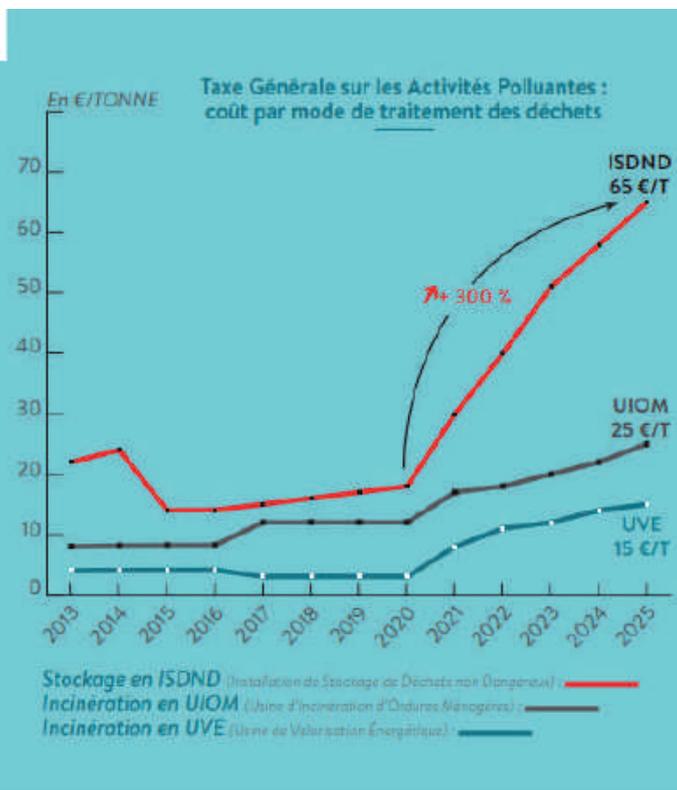
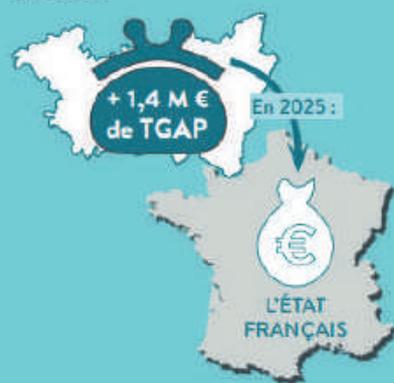
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères résiduelles	138,85 €TTC/tonne Dont : 22,10 €TTC/tonne pour le transitage/transport 116,20 €TTC/tonne pour le traitement	137,70 €TTC/tonne Dont : 20,7 €TTC/tonne pour le transitage/transport 117 €TTC/tonne pour le traitement	137,90 €TTC/tonne Dont : 18,9 €TTC/tonne pour le transitage/transport 119 €TTC/tonne pour le traitement	141.55 €TTC/tonne Dont : 10,15 €TTC/tonne pour le transitage/transport 131.40 €TTC/tonne pour le traitement	108,05 €TTC/tonne Dont : 19,95 €TTC/tonne pour le transitage/transport +88,10 €TTC/tonne pour le traitement	105,65 €TTC/tonne Dont : 19€TTC/tonne pour le transitage/transport +86,65 €TTC/tonne pour le traitement
Tri des sacs jaunes	117,18 €TTC/tonne	115,66 €TTC/tonne	114,48 €TTC/tonne	117.53 €TTC/tonne	140,61 €TTC/tonne	139,7 €TTC/tonne
Vidage des conteneurs verre	38,72 €TTC/tonne	39,20 €TTC/tonne	39,54 €TTC/tonne	39,69 €TTC/tonne	40,20 €TTC/tonne	39,89 €TTC/tonne

En fonction des tonnages et de la qualité du tri, la CCOV obtient des soutiens d'EcoEmballages et EcoFolio. Ces recettes permettent de minorer le coût des filières de tri.

Evolution prévisionnelle des tarifs de traitement :

Quels impôts pour nos déchets ?

La taxe Générale sur les Activités Polluantes ou TGAP, fixée par l'État, ne cesse d'augmenter pour inciter à la réduction des déchets, au tri et au recyclage. Elle passera de 16 €/tonne à 65 €/tonne entre 2018 et 2025 soit une augmentation de 300 % pour l'enfouissement. Idem pour l'incinération : de 3 à 15 € en 2025.



Bilan annuel global

Le coût du service déchets 2020, déduction faite des recettes liées à la vente des matériaux et des éco-subsventions, s'élève à 1 874 524 € TTC.

La répartition de ce coût sur les différents postes est détaillée ci-dessous :

Charges	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020
Charges de structure	115 000 €	90 000 €	90 840 €	93 728 €
Charges de communication	27 000 €	26 000 €	31 320 €	31 805 €
Charges techniques dont :	2 442 000 €	2 539 000 €	2 319 000 €	2 325 688 €
Prévention	21 000 €	28 000 €	43 215 €	26 298 €
Pré-collecte et collecte	1 005 000 €	1 058 000 €	1 040 840 €	1 114 959 €
Transport	266 000 €	288 000 €	279 170 €	266 368 €
Traitement - vente d'énergie	1 150 000 €	1 165 000 €	955 780 €	918 063 €
Total charges HT	2 584 000 €	2 655 000 €	2 441 100 €	2 451 224 €
TVA acquittée	57 000 €	68 000 €	73 390 €	70 059 €

Produits	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020
Recettes industrielles	262 000 €	239 000 €	211 090 €	162 480 €
Soutiens	427 000 €	411 000 €	404 590 €	439 030 €
Aides	65 000 €	54 000 €	57 010 €	45 249 €
Total produits	754 000 €	704 000 €	672 700 €	646 759 €
Coût aidé HT	1 830 000 €	1 953 000 €	1 768 470 €	1 804 465 €
Coût aidé TTC	1 887 000 €	2 020 000 €	1 842 000 €	1 874 524 €
Financement du service :				
TEOM	1 833 000 €	1 861 000 €	1 898 850 €	1 926 879 €
Redevance spéciale	148 000 €	162 000 €	112 640 €	119 555 €
Total	1 981 000 €	2 023 000 €	2 011 490 €	2 046 435 €

Répartition des charges par flux

Les filières de tri sont financièrement avantageuses, d'où l'intérêt de détourner du bac ordures ménagères tous les déchets valorisables.

Flux prioritaires à optimiser pour réaliser des économies : ordures ménagères > déchèteries > sacs jaunes > déchets verts

	Flux de déchets					
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Sacs jaunes	déchèteries	Cartons pro (jeudi)	Déchets verts mercredi (Neufchâteau et Liffol)
CCOV 2017 : Coût aidé TTC	61 €/hab	0 €/hab	-3 €/hab	17 €/hab	-5 €/hab	6 €/hab

CCOV 2018 : Coût aidé TTC	62 €/hab	0 €/hab	-0,8 €/hab	23 €/hab	-0,8 €/hab	2,8 €/hab
CCOV 2019 : Coût aidé TTC	49,4 €/hab	0 €/hab	1,8 €/hab	23,4 €/hab	-0,5 €/hab	2,6 €/hab
CCOV 2020 : Coût aidé TTC	53,72 €/hab	0,32 €/hab	2,81 €/hab	21,96 €/hab	0,27 €/hab	2,22 €/hab
% du budget déchets CCOV en 2020	66 %	0,4 %	3,5 %	27 %	0,3 %	2,8 %
moyenne Vosges 2020 : coût aidé TTC	51,60 €/hab	0,60 €/hab	6,40 €/hab	23,60 €/hab	nc	nc

Délibérations 2020 :

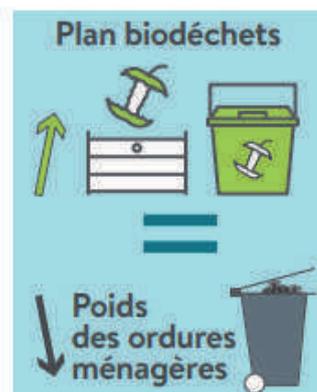
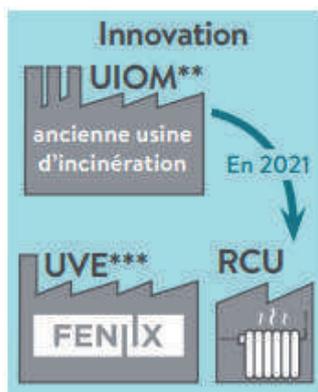
- 25-juin-20 ACQUISITION D UN CAMION AMPLIROLL
- 29-juil.-20 REPRESENTANTS EVODIA
- 8-déc.-20 ARTT SERVICE COLLECTE
- 8-déc.-20 IHTS POLE DECHETS
- 16-déc.-20 CONVENTION ACCES DECHETERIE ALLAIN
- 16-déc.-20 CONVENTION ACCES DECHETERIES CCOV

Réduire nos déchets

Réduire la production de déchets et renforcer le tri, reste le seul moyen de limiter cette hausse. C'est pourquoi ÉVODIA investit pour doter les Vosges d'un écosystème performant et moderne de traitement des déchets :

- Un PLPDMA* : objectif – 15 % de déchets d'ici 2025 soit un gain de 1,8 M € en coût de traitement
- Feniix : l'usine d'incinération qui devient une UVE en 2021
- La simplification des consignes de tri
- Le plan biodéchets pour réduire les ordures ménagères

Anticiper
& innover
pour ne pas subir



*PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères - *Usine de Valorisation Énergétique

Animations/sensibilisation en 2020 :

1. Atelier sur le Gaspillage Alimentaire pour Mission Locale
2. Visite de la déchèterie de Neufchâteau pour l'école primaire de Grand
3. Atelier sur la fabrication de produits pour le groupe suivi RSA de FMS, avec EVODIA
4. Atelier graff conteneurs verre
5. Animation sur le tri des déchets + présentation du poulailler pédagogique à l'Île Verte de Neufchâteau
6. Animation sur le tri des déchets + présentation du poulailler pédagogique à la bibliothèque d'Attignéville
7. Réunion de sensibilisation des conseillers municipaux (39 communes) pour préparer le passage à la collecte par quinzaine (levier pour optimisation du tri)
8. Waste Walk et animation sur le tri des déchets
9. Préparation de l'extension des consignes de tri avec Vosgelis
10. RDV individuels sur le terrain avec 160 professionnels

02

CHAPITRE 2 : **L'HABITAT ET L'URBANISME**

4. L'HABITAT ET L'URBANISME

4.1 Aménagement du Territoire

Aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique

- Depuis 2015, la CCOV soutient financièrement l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE). En date du 10 mars 2020, le conseil communautaire a approuvé la reconduction de ce dispositif en octroyant une prime de 100 € complémentaire à la prime de l'Etat d'un montant identique.
- Ainsi, durant l'année 2020, la Communauté de Communes a subventionné l'acquisition de 25 VAE sur 15 communes du territoire, pour un total de 2 200 € de subventions versées et 51 311 € T.T.C. de matériels acquis. Les objectifs quantitatifs fixés pour ce programme ont été atteints à 100%.
- Au-delà de l'aspect financier, ce programme a largement permis la diffusion de la pratique quotidienne du vélo sur le territoire. Pour preuve, 72% des bénéficiaires des aides n'auraient pas fait l'acquisition d'un VAE sans ce dispositif et 16% des acheteurs ont déclaré vouloir utiliser le VAE pour effectuer des déplacements domicile-travail.

Appel à Manifestation d'Intérêt « Bourgs-Centres – Petites Villes de Demain »

Par délibération du 17 novembre 2020, le conseil communautaire de la CCOV a décidé de déposer un dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Bourgs Centres – Petites Villes de Demain » afin de revitaliser et de redynamiser les villes de Neufchâteau et de Châtenois.

Ainsi Neufchâteau et Châtenois pourront bénéficier notamment :

- D'une subvention à hauteur de 60% sur trois ans pour l'embauche d'un chef de projet dédié à la revitalisation des deux communes.
- De la possibilité de bénéficier, pour des investisseurs privés, de réductions fiscales afin de mener des travaux dans l'immobilier ancien (dispositif Denormandie).



Elaboration d'un schéma directeur de la signalisation directionnelle et d'information locale

Prescrit en octobre 2017 par le conseil communautaire de la CCOV, le schéma directeur de la signalisation a pour objectif de recenser et répondre aux besoins de signalisation, de mettre en conformité la signalisation actuelle et d'harmoniser l'information sur l'ensemble du territoire communautaire.

Par décision du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2020, le projet de signalisation à l'ensemble des 53 communes volontaires a été validé. Le

projet global est estimé par le prestataire à 527 955 € (dépose, fourniture et pose) dont 224 696 € à la charge de la CCOV, 322 238 € à la charge des communes et 18 469 € à la charge du Département des Vosges.

En outre, une convention de partenariat entre la CCOV et les communes volontaires a été également validée. Elle définit ce qui est pris en charge par la CCOV et les communes, le suivi et la maintenance des matériels qui seront posés ainsi que le suivi du schéma directeur.

Distribution gratuite d'un pack de deux ampoules LED



Dans le cadre de sa labélisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », la Communauté de Communes a mis en place depuis le 2 janvier 2017 une opération de distribution gratuite d'ampoules LED à destination des habitants du territoire.

Ainsi, chaque foyer du territoire peut bénéficier d'un lot de deux ampoules LED gratuites en échange de deux anciennes ampoules.

En 2020, 5 lots ont été distribués par la CCOV, portant le total à 633 lots depuis le lancement de l'opération, soit 1266 ampoules LED.

4.2 Urbanisme

Début de la phase n°3 de l'élaboration du PLUi – Zonages et Règlements écrits

Durant l'année 2020, la CCOV s'est attachée à l'élaboration des plans de zonages du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il s'agit de la phase numéro trois de l'élaboration du PLUi, celle qui précède l'arrêt du projet et la phase administrative qui en découle.

Au cours de l'année 2020, le travail s'est accentué autour des zones d'extensions liées à l'habitat. Pour ce faire, le bureau d'études NEGE et la CCOV ont rencontré plusieurs fois chaque commune du territoire afin de cartographier un zonage prévisionnel autour de cette thématique urbaine :

- 70 communes rencontrées individuellement durant l'hiver.
- 38 communes rencontrées individuellement durant l'été (pour donner suite aux changements de Conseils Municipaux).

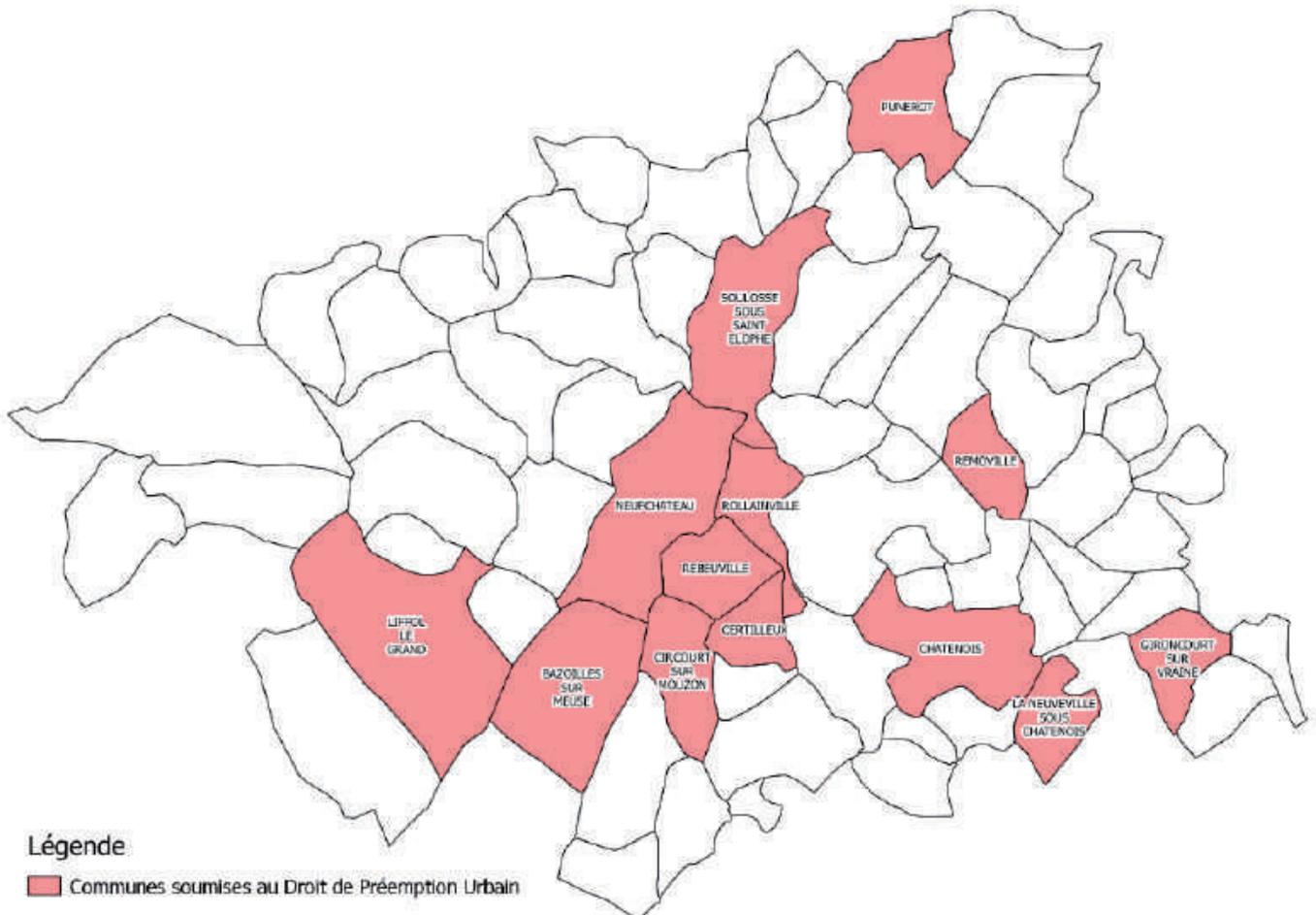
Ce premier zonage, appelé « PAU » Parties Actuellement Urbanisées, fut le point de départ d'une importante réflexion autour de la transcription dans le règlement graphique des objectifs du PADD en matière d'habitat. Il reprend une cartographie simplifiée où l'on peut observer la future zone dite « urbanisée », les futurs projets d'extension ainsi que les aléas naturels (superposition des couches inondables « PPRI » Plans de Prévention des Risques d'Inondations, des « ZNIEFF1 » Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques).

Afin d'articuler au mieux cette troisième phase, plusieurs rencontres ont été organisées notamment avec les services de la DDT des Vosges pour définir les zones d'extension dédiés à de l'habitat :

- 1 comité de suivi,
- 6 comités technique,
- 2 comités de pilotage,
- 2 réunions avec les services de la DDT des Vosges et la Chambre d'Agriculture

Instruction des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner.

En 2020, et pour le compte de 33 communes, 584 demandes d'autorisations d'urbanisme ont été instruites par la CCOV dont 123 permis de construire et 409 déclarations préalables de travaux. Cela représente une augmentation de 85 demandes par rapport à l'année 2019.



4.3 Habitat

Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »

Depuis le 1er janvier 2018, et jusqu'au 31 décembre 2020, la CCOV a prolongé son programme d'aides en faveur des propriétaires occupants pour l'amélioration énergétique des logements de plus de 15 ans.

Outre le financement de travaux liés à l'amélioration du confort énergétique, ce programme permet également d'apporter des aides en faveur du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et de résorber les cas de logements indignes ou très dégradés.

Les ménages éligibles sont accompagnés techniquement et administrativement par un bureau d'études, SOLIHA PACT des Vosges, qui est missionné et rémunéré par la CCOV.

Sur cette troisième année de prolongation, l'opérateur a enregistré 446 demandes. Cela a permis de faire aboutir 62 projets soit 60% des objectifs visés ((objectifs relativisés au vu de la situation sanitaire exceptionnelle). La répartition des dossiers est la suivante :

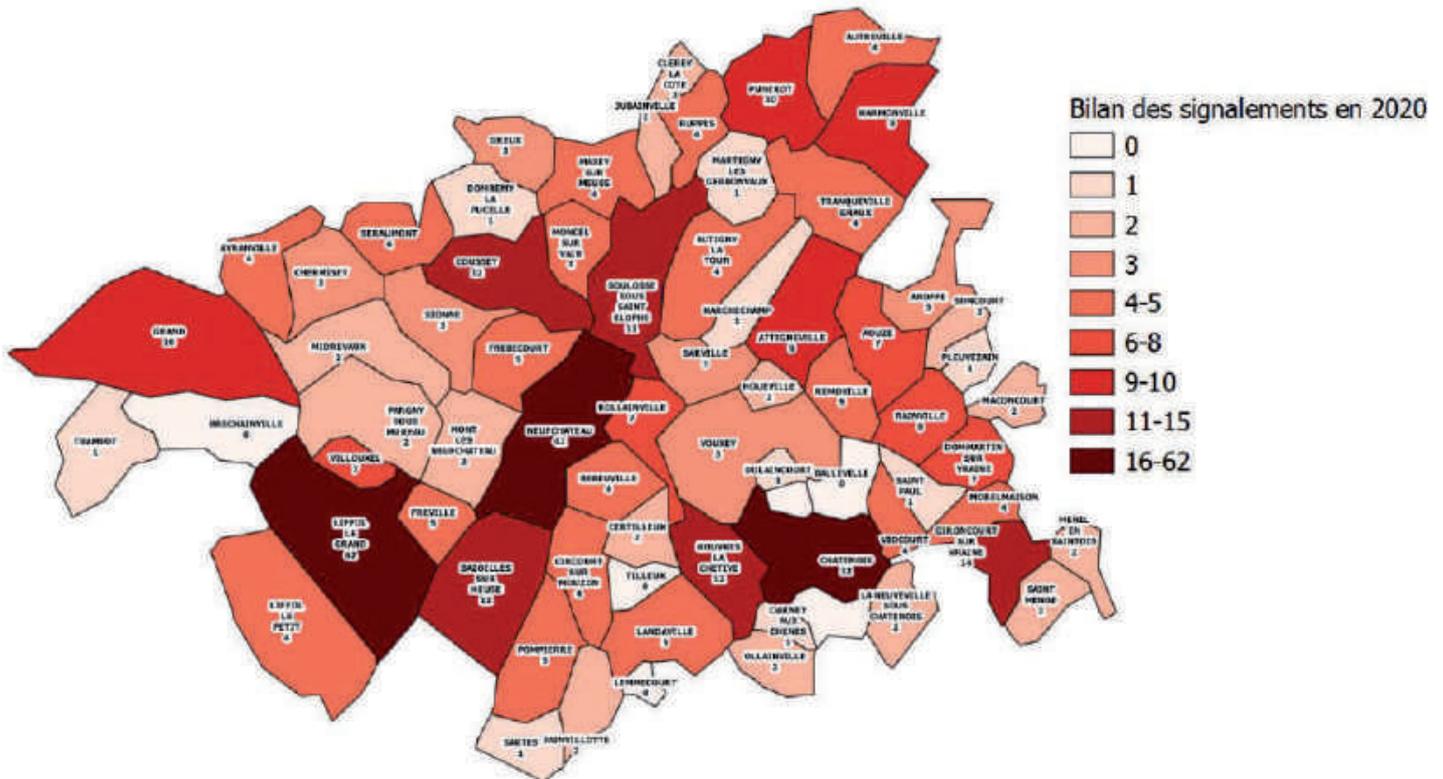
- Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradés : 2
- Adaptation du logement aux conditions de vie : 14
- Amélioration du confort énergétique (gain moyen de 37,23%) : 36
- Adaptation du logement et amélioration du confort énergétique : 10

Au total, cela représente 1 266 935 € de travaux TTC, pour 655 602 € de subventions publiques allouées, dont 48 050 € par la CCOV.

Le coût de la prestation d'accompagnement réalisé par le PACT des Vosges auprès des ménages a été de 48 799 € T.T.C, financé à hauteur de 80% par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah)

Par délibération du 17 novembre 2020, le conseil communautaire de la CCOV a décidé, après accord de délégation locale de l'ANAH des Vosges, de prolonger exceptionnellement ce programme pour l'année 2021. Par ailleurs, la CCOV a pris l'engagement de réaliser une étude pré-opérationnelle sur l'habitat privé qui permettra d'aboutir à une nouvelle convention opérationnelle avec l'Etat de 2022-2024.

Répartition des dossiers engagés en 2020 dans le cadre du PIG



Programme de Valorisation du Patrimoine

Ce dispositif a pour objectif d'améliorer le cadre de vie du territoire en subventionnant, sans conditions de ressources, les réfections des façades sur l'ensemble des communes (secteur 1). De plus, et dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Neufchâteau, ce dispositif permet de financer dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) les travaux liés à la restauration des menuiseries, des toitures anciennes (secteur 2) ainsi que des vitrines commerciales (secteur 3).

En 2020, et dans le secteur 1, la CCOV a financé la réalisation de 33 projets de ravalements de façades, soit 100% des objectifs visés. Cela représente 61 406 € de subventions allouées pour 359 942 € T.T.C de travaux.



En ce qui concerne le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la Ville de Neufchâteau (secteur 2 et 3), 12 dossiers ont été engagés en 2020 sur objectif initial de 13. Cela représente 28 540 € d'aides accordées, dont 16 788 € au titre de la Ville de Neufchâteau, pour 144 575 € H.T. de travaux.

02

CHAPITRE 2 :

5. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS-NATURA 2000

5. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS -NATURA 2000

La compétence GEMAPI est une compétence obligatoire de la CCOV. Elle s'exprime à travers la maîtrise d'ouvrage des programmes de restauration de cours d'eau, l'accompagnement des porteurs de projets (associations par exemple), la délégation de l'item 1 de la GEMAPI « Aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin versant » à l'EPAMA pour le projet HEBMA (projet mixte de réduction de la vulnérabilité face aux inondations et de restauration écologique de cours d'eau).

5.1 Les programmes de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau

La CCOV a initié plusieurs programmes de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de son territoire.

Ces programmes doivent permettre l'atteinte du « bon état » des cours d'eau d'ici 2027 pour répondre aux objectifs de La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse. Pour cela, il est nécessaire que les cours d'eau recouvrent une bonne qualité écologique des milieux ET une bonne qualité chimique de l'eau.

La CCOV porte 2 programmes de restauration de cours d'eau. Ils concernent, d'une part : la Meuse, La Saône, le Vair inférieur et leurs affluents et, d'autre part le Vair, la Vraie, la Frézelle et leurs affluents. La CCOV assiste également les partenaires locaux dans le portage d'autres actions de restauration des milieux.

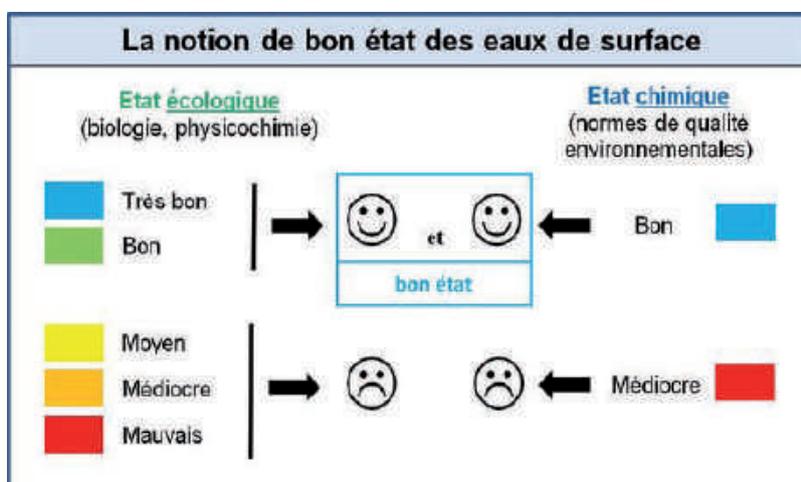
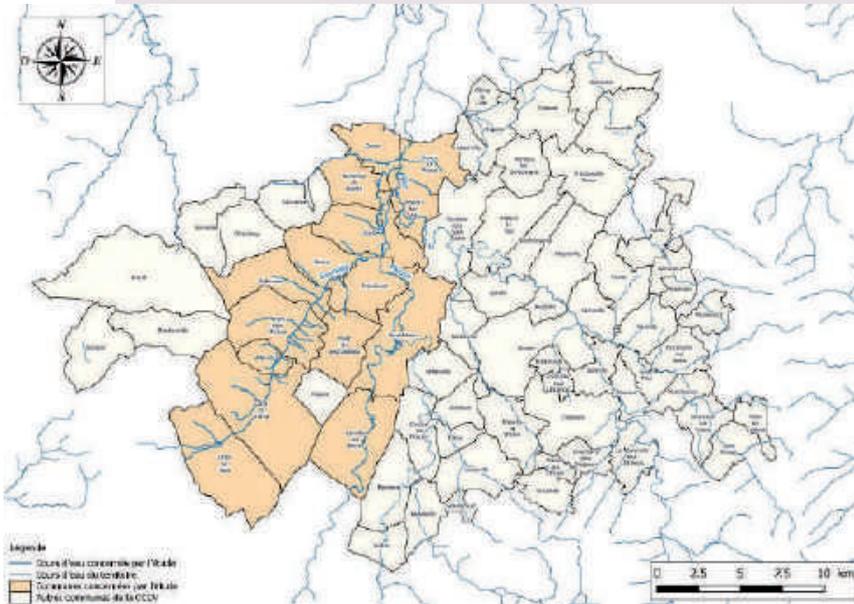


Figure 1 : Schéma montrant les modalités d'obtention d'un cours d'eau en "bon état" (Source : <http://www.eau-poitou-charentes.org>)

5.1.1 Le programme « restauration, renaturation et entretien pérenne de la Meuse, de la Saône et du Vair inférieur et de leurs affluents »



Débutés en 2014 et confiés au bureau d'étude SINBIO, les missions de diagnostic et de définition d'un programme d'actions ont été validées en 2016. La nature des aménagements proposés regroupe notamment : l'entretien de la ripisylve (végétation des berges); la valorisation de cours d'eau en traversée urbaine (pose de banquettes végétalisées et création de lit mineur d'étiage) ; la plantation de ripisylve sur les linéaires de berges nues (afin de reconquérir les nombreux rôles joués par

de la ripisylve) ; le rétablissement de la continuité écologique (repositionnements de buses mal calées, aménagements d'ouvrages).

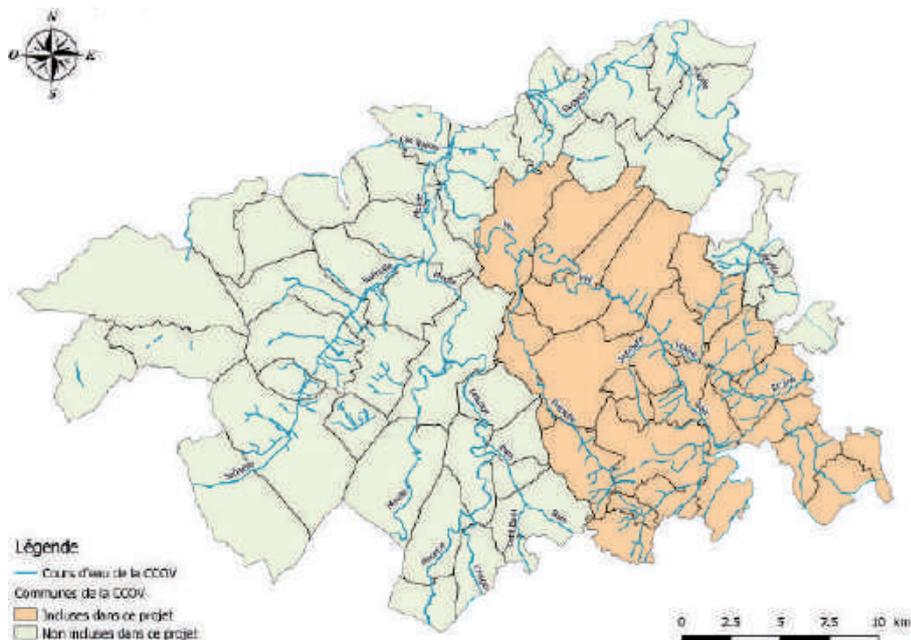
La durée de ces travaux est échelonnée sur 4 années, auxquelles s'ajoute une année de réalisation de dossiers réglementaires (demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, Déclaration d'Intérêt Général (DIG)). Afin de réaliser ces dossiers réglementaires, ainsi que d'assurer le suivi de la phase de travaux un marché de recrutement d'un maître d'oeuvre a été lancé en 2017.

C'est le bureau d'étude IRH qui a été recruté en janvier 2018. Après un premier comité de pilotage réuni le 23 février 2018, s'en est suivie une phase terrain et des rencontres avec les élus et riverains avant un 2ème comité de pilotage le 19 septembre 2018 afin de présenter la 1ère version de l'AVP aux représentants de la CCOV, aux élus locaux et aux partenaires techniques et financiers. Les fiches tronçons de l'AVP ont été communiquées aux communes concernées en octobre 2018. Les besoins en études topographiques ont également été identifiés lors de cette phase et ont conduit à de nouvelles rencontres d'élus et de riverains concernés afin de préparer la consultation de géomètres pour ces missions de levés topographiques. Après rédaction du cahier des charges par la CCOV afin de recruter un cabinet géomètre, VEODIS 3D, candidat retenu, a réalisé la campagne topographique en juin 2019 pour un rendu en septembre 2019. Le maître d'oeuvre IRH a travaillé sur ces données afin d'affiner ses propositions techniques et financières et travailler à la finalisation de l'avant-projet (phase AVP) et un COPIL de validation de l'AVP devait se tenir en mars 2020. La pandémie suivie des élections municipales a reporté le COPIL. L'AVP a donc été envoyé aux élus pour informations et remarques. Suite à cet envoi, des rencontres ont eu lieu avec certains élus et propriétaires riverains.

5.1.2 Le programme « Restauration, renaturation et entretien pérenne du Vair, de la Vraine, de la Frézelle et de leurs affluents »

Le diagnostic et le programme d'actions de ce bassin versant a débuté en 2016 et a été réalisé par le bureau d'étude ASCONIT Consultant. Début 2017, la commission GEMAPI et biodiversité a validé un programme comprenant diverses actions à mener sur ces cours d'eau dans un objectif d'amélioration de leur qualité comprenant : des poses de clôtures, des plantations, des mises en place d'abreuvoirs et de passages à gué empierré afin de limiter la détérioration de la qualité de l'eau et du milieu par le piétinement du bétail ; des interventions sur ouvrages dans un objectif de restaurer la continuité écologique ; des actions d'entretien sur les tronçons où la ripisylve y est en mauvais état ; la création de zones tampons aux sorties importantes de réseaux de drainage.

Pour ce programme, 4 années de travaux et une année de réalisation des dossiers réglementaires sont également prévues. Pour mener à bien cette mission, un maître d'œuvre, le bureau d'étude BEPG, a été recruté en mai 2018. La réunion du premier comité de pilotage de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre s'est déroulée le 3 juillet 2018. Une phase de terrain s'en suivie pour identifier les besoins en levés topographiques afin d'affiner les choix techniques et financiers. Cette phase de



terrain a aussi été l'occasion de rencontrer certains élus ou/et riverains et, d'identifier si des actions complémentaires (de priorités d'ordre 2 ou 3) pouvaient être ajoutées au programme de travaux sans impacter l'enveloppe financière affectée. Suite aux levés topographiques de 2019, un second comité de pilotage en septembre 2019 afin de présenter l'avant-projet aux membres du comité de pilotage et aux communes concernées par ce programme. Des projets de travaux de restauration de la continuité écologique ne trouvent pas un écho favorable localement. Si ces actions sont retirées du programme, d'autres actions de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau devront être étudiées et mises au programme afin de prétendre à un taux d'aide maximale de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (60%).

5.2 Partenariat avec les projets locaux

5.2.1 Restauration du bassin de résurgence du ruisseau de l'abreuvoir



Bassin de résurgence du ruisseau de l'abreuvoir et son réseau d'aqueducs

Le ruisseau de l'Abreuvoir naît de résurgences à Neufchâteau des pertes de la Meuse dans les failles karstiques à Bazoilles-sur-Meuse. Ces résurgences surgissent d'abord dans un réseau d'aqueducs créés à cet effet sous des remblais issus de l'implantation de la voie ferrée. Les eaux rejoignent ensuite un ancien bassin de pompage pour ensuite s'écouler dans le ruisseau sur 1.5 km et aboutir dans la Meuse.

L'eau, en resurgissant, apporte également d'importantes charges de sédiments colloïdaux qui en se déposant comblent progressivement l'ensemble des aqueducs et une partie du bassin. L'association Action Rivière Nature (ARN), gestionnaire du ruisseau, a souhaité porter cette problématique devant le comité de suivi de l'Arrêté Préfectoral de Biotopie du ruisseau. ARN souhaitait retirer ces dépôts argileux comme par

le passé, c'est-à-dire par aspiration, cependant les services de l'état ont refusé au titre de la loi sur l'eau et ont proposé la suppression de seuils sur l'aval du bassin de résurgence. Cette action, accompagnée de la restauration des berges du bassin, devrait permettre de redynamiser les écoulements et donc de limiter les actions d'entretien de retrait de sédiment si la zone de source du ruisseau retrouve un profil d'équilibre.

Une étude portée par la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, en partenariat avec l'association Action Rivière Nature et la REANE a été confiée au « Cabinet Souhait » en 2017.



Épaisseur du dépôt d'argile dans un des aqueduc (photo ARN)



Découpe du goulet béton en aval du bassin

Ce cabinet a rendu son étude et déposé le dossier Loi sur l'Eau mi 2018.

En 2018, l'étiage sévère et l'arrêté sécheresse en découlant n'ont pas permis de travailler dans le lit mineur, seule la suppression du seuil de 50cm sur le goulet béton en aval du bassin a pu avoir lieu lors d'une petite fenêtre météo propice. C'est en juillet 2019 que le goulet béton de l'aval du bassin a pu être découpé puis évacué. Durant l'année 2020, 2 relevés des charges sédimentaires du réseau d'aqueducs ont pu être réalisés par ARN, la REANE et la CCOV les 24/06/20 et 23/09/20 afin d'évaluer les conséquences de la suppression du seuil sur la dynamique des écoulements des résurgences et sur l'éventuelle chasse des charges sédimentaires.

5.2.2 Etude d'aménagement Hydraulique et Environnementale du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA)



Ru de Chenevière à Attignéville

Pourquoi le projet HEBMA ? Le territoire de la Meuse amont a été fortement touché par les inondations de janvier 2001, ce qui a engendré une mobilisation des élus locaux pour s'en protéger. En parallèle, le diagnostic écologique a montré que les cours d'eau ne sont pas en si bon état que celui auquel on pourrait s'attendre sur cette tête de bassin. C'est donc pour

répondre aux deux objectifs de réduction

de la vulnérabilité aux crues et d'amélioration de l'état de nos rivières que la maîtrise d'oeuvre du projet HEBMA a été lancée en 2010. Des années d'études et d'échanges avec les partenaires locaux et institutionnels ont permis de définir un programme constitué de : zones de sur stockage, décaissements, abaissements et suppression de seuils, reconnexion d'annexes hydrauliques, création de lits d'étiage, réduction de section et diversification d'écoulements.

Le projet HEBMA est inscrit au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Meuse (PAPI Meuse) labélisé par la Commission Mixte inondation (CMi), le 9 avril 2015. Ce PAPI Meuse représente la partie « inondation » du Plan Stratégique Meuse (PSM). La qualité du programme, son périmètre d'actions sur la globalité du bassin et la prise en compte des enjeux inondation et milieux aquatiques ont été salués par le Comité de Bassin Rhin-Meuse et par la CMi.

Suite à l'évolution du cadre réglementaire avec la loi NOTRe et l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, un avenant au PAPI 2 Meuse a été préparé tout au long de l'année 2018 (avec 2 comités techniques en avril et décembre) afin de faire un bilan mi-parcours de la mise en oeuvre du PAPI et de réajuster celui-ci en prenant en compte les évolutions techniques, financières et temporelles.

Avec l'entrée en vigueur de la GEMAPI le 1er janvier 2018, et après une étude de gouvernance, la CCOV a délégué l'alinéa 1 de la GEMAPI « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » à l'EPAMA pour l'opération HEBMA. Une convention de délégations de compétence a donc été établie entre la CCOV et l'EPAMA. Une autre convention avec l'EPAMA a été signée en 2018 pour l'accueil dans les locaux de la CCOV de Catherine HEBERT, chargée de projet HEBMA.

L'année 2019 avait été consacrée à l'instruction du dossier réglementaire. Le dossier, déposé le 25 octobre 2018, a fait l'objet de remarques et de demandes de compléments de la part des services de l'Etat. Ainsi l'EPAMA, le maître d'œuvre WSP et d'autres bureaux d'études ont été amenés à poursuivre le travail de conception du projet et à répondre aux différents points soulevés par les services instructeurs. Une nouvelle version du dossier a été déposée début 2020.

Le plan de financement avait été consolidé via des échanges avec les partenaires du projet. Deux nouveaux acteurs ont fait promesse de participation à la réalisation de ce projet : le département des Vosges et le FEDER Lorraine. L'avenant au PAPI Meuse intègre cette évolution.

Diverses rencontres avec les parties prenantes ont également eu lieu. Cela a permis de leur présenter à nouveau le projet, de recevoir leurs remarques et questions et d'en tenir compte.

Le nouveau planning du projet prévoit la réalisation des travaux en 2021 et 2022 pour un ensemble de 29 sites d'aménagements.

L'année 2020 a donc marqué la fin de l'instruction du dossier réglementaire déposé en octobre 2018. De nombreuses réunions ont eu lieu avec les services instructeurs de l'Etat afin d'obtenir les autorisations et réaliser les travaux.

L'enquête publique s'est déroulée durant l'été (du 6 juillet au 10 août). Elle a mobilisé une commission d'enquête composée de 5 commissaires, l'ensemble du personnel de l'EPAMA et ses élus. Les citoyens ont pu prendre connaissance du projet et donner leur avis lors des 35 permanences dans 14 communes de Haute-Marne et des Vosges, des 2 réunions publiques auxquelles 130

personnes ont participé et via le registre dématérialisé, consultable en ligne dès le 26 juin. La situation sanitaire liée au Covid-19 a conduit l'EPAMA à proposer un accès supplémentaire au public via des rendez-vous téléphoniques avec les commissaires enquêteurs. Une quinzaine de réunions ont par ailleurs été organisées avec les parties prenantes et les nouveaux élus (cf élections municipales de 2020). Au total, 150 observations ont été déposées par le public, auxquelles l'EPAMA a répondu. L'ensemble



des observations et des réponses ainsi que des comptes-rendus de réunion et des éléments relatifs à l'enquête est consigné dans le rapport de la commission.

La commission d'enquête a émis un avis favorable à l'unanimité pour chacune des demandes déposées, à savoir :

- L'autorisation environnementale ;
- La Déclaration d'Intérêt Général (DIG), permettant d'investir des fonds publics sur des parcelles privées, dans le but de restaurer les cours d'eau (aménagements environnementaux) ;
- La Déclaration d'Utilité Publique (DUP),

02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

permettant, si aucun accord amiable n'est trouvé, le recours à l'expropriation afin de réaliser les ouvrages destinés à protéger les enjeux humains (aménagements hydrauliques et leurs mesures compensatoires) ;

- L'institution de Servitudes d'Utilité Publique (SUP), visant à garantir, à long terme, le volume de débordement des cours d'eau dans les parcelles agricoles, défini par modélisation et nécessaire à la protection des enjeux humains (zones de sur-inondation des aménagements hydrauliques).

Les autorisations environnementales et la déclaration d'intérêt général ont été obtenues par l'arrêté interpréfectoral du 27 octobre 2020, consultable sur les sites internet des Préfectures des Vosges et de Haute-Marne.

Les arrêtés portant DUP et SUP ont été pris début 2021.

L'année 2020 a aussi marqué le lancement des inventaires écologiques avant travaux. Ils sont destinés à mettre à jour et à approfondir les connaissances environnementales sur le territoire du projet. Le suivi pluriannuel et la comparaison des résultats au fil du temps permettront de vérifier l'atteinte des objectifs fixés vis-à-vis de l'état des milieux naturels et l'évolution de la biodiversité associée.

Enfin, le montant des travaux a été mis à jour suite aux modifications apportées au projet lors de l'instruction et de l'enquête publique. Le plan de financement a été validé par tous les partenaires. Le montant des travaux est désormais estimé à 21 millions d'euros hors taxes.

Financier	%	Montant € HT
<i>Agence de l'eau Rhin-Meuse</i>	35,63%	7 487 175 €
<i>Etat, fonds FPRNM (Barnier)</i>	30,52%	6 411 921 €
<i>Région Grand Est</i>	10,03%	2 108 140 €
<i>Fonds européens FEDER CA</i>	8,66%	1 552 467 €
<i>Fonds européens FEDER Lo</i>	7,60%	1 480 735 €
<i>Communauté de communes Ouest Vosgien</i>	4,71%	990 624 €
<i>Conseil départemental des Vosges</i>	4,38%	920 258 €
<i>Communauté de communes Terre d'Eau</i>	0,29%	60 623 €
TOTAL	100%	21 011 944 €

5.3 Gestion du risque Inondation

La CCOV a suivi l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) Vair et Petit Vair puisque sur les 21 communes concernées, 13 sont membres de la CCOV. Avant de délibérer, la CCOV a réuni ces communes le 23/05/2019 afin de recueillir leur avis. L'enquête publique s'est déroulée du 14 octobre au 18 novembre 2019 pour une approbation le 28 janvier 2020. Le PPRI Vair implique que les 13 communes concernées sur la CCOV mettent en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de recenser et localiser les risques sur leur territoire et d'organiser la mise en oeuvre de la protection des personnes. Dans ce cadre, des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) doivent aussi être réalisés et portés à la connaissance de la population. Afin de réaliser ce travail, la CCOV a fait appel à une stagiaire en Master de Géographie. 2020 était une année d'élection municipale et il a paru opportun d'accompagner leur remise à jour, notamment pour les nouvelles équipes municipales.

5.4 Natura 2000, un réseau européen de protection des habitats et des espèces

5.4.1 Milieux forestiers et Prairies humides des Vallées du Mouzon et de l'Anger

Le site Natura 2000 « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » recouvre 340 hectares sur le fond de la vallée du Mouzon et ses coteaux boisés, ainsi qu'un petit tronçon de son affluent, l'Anger, à proximité de Neufchâteau

et des gîtes à chiroptères. Le site a été inscrit au réseau Natura 2000 par arrêté ministériel du 27 mai 2009. Le Document d'Objectifs du site a été rédigé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN Lorraine) et validé en 2003, puis révisé en 2011.

Jusqu'en juin 2014, la maîtrise d'ouvrage de ce site était assurée par le CEN Lorraine. La maîtrise d'ouvrage a ensuite été reprise par la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau (CCBN) puis par la CCOV au 1er janvier 2018.

Nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique :

Le classement de parcelles agricoles au sein du réseau européen Natura 2000 permet la mise en place de contrats agricoles. Pour cela, un projet agro-environnemental et climatique, comprenant des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) doit être rédigé. Une premier PAEC rédigé en 2011 a permis 5 années de contractualisation dans les vallées du Mouzon et de l'Anger. Les mesures intégrées dans ce premier PAEC avaient pour objectif la sauvegarde du Cuivré des marais, papillon orangé qui pond au sein des plants de Rumex à feuilles obtuses.

Ce premier PAEC étant arrivé à terme en 2017. Afin de réaliser un nouveau PAEC, la Communauté de Communes a fait appel à la Chambre d'Agriculture des Vosges. Les 5 agriculteurs possédant des parcelles incluses dans le site Natura 2000 ont été contactés afin de connaître leurs attentes. Ainsi, ce sont les 3 mesures différentes suivantes qui sont concernées par le PAEC :

- **Mesure 1** : Mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre et nettoyage des surfaces après inondation ;
- **Mesure 2** : Retard de fauche au 30 juin inclus, mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre et nettoyage des surfaces après inondation ;
- **Mesure 3** : Retard de fauche au 30 juin inclus, mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre, nettoyage des surfaces après inondation et zéro fertilisation azotée.



Cuivré des marais

Suite aux enquêtes, ce sont 2 exploitants agricoles qui se sont engagés dans la mesure LO_MZAG_PH3, représentant une surface totale de 5.63ha. Le dossier de PAEC a été déposé à l'appel d'offre qui avait cours sur le mois de décembre 2017. La DREAL a convié l'ensemble des dépositaires à un oral le 15 février 2018 afin de présenter le projet et d'apporter les dernières corrections au projet. Le PAEC a été accepté par la DREAL en avril 2018. En mai 2018, avec la Chambre de l'Agriculture des Vosges, a débuté une phase de terrain avec les exploitants agricoles. Cette phase a permis de mettre en évidence les zones propices à la reproduction

du Cuivré des Marais. Les exploitants agricoles devront donc chaque année choisir une surface suffisante dans ces zones propices pour effectuer une mise en défens de 3% de la surface totale en herbe. Suite au départ en retraite de la chargée de mission de la chambre d'agriculture des Vosges et au changement d'animateur Natura 2000 de la CCOV, les notices de territoires ont seulement été réalisées en 2019 par la chambre d'agriculture des Vosges et paramétrées en février 2019 par la DRAAF Grand Est. Les zones de mise en défens ont été contrôlées fin août 2019 par l'animateur Natura 2000.



Prairie de fauche à Rumex - Pompierre

Sites à Chiroptères

Le suivi des nurseries a été effectué sur plusieurs jours par l'animateur Natura 2000 et bénévole CPEPESC parfois accompagné d'un agent de l'OFB.

Ces comptages ont été effectués plus tardivement dans la saison estivale en raison de la pandémie de COVID19 et du respect des mesures barrières (ne pas pénétrer dans les domiciles

privés). Le comptage à l'envol de l'ancien tribunal de Neufchâteau a été effectué le 7 juillet 2020. Le suivi de la maison forestière de Vouxeux a eu lieu le 10 juillet 2020. Le suivi de l'église de Circourt-sur-Mouzon a été réalisé le 22 juillet 2020 et ceux des églises de Certilleux et Tilleux se sont déroulés le 24 juillet 2020. Les suivis des ponts de la Vallée

de la Saônelle (Villouxel, Pargny et Coussey) et de la maison forestière de Midrevaux ont eu lieu le 20 juillet 2020. Les suivis de la

Basilique de Domremy et de l'école de Mont les Neufchâteau se sont déroulés le 23 juillet 2020. Le suivi des sites du jardin du Château de Bourlément à Frebécourt ont eu lieu le 30 juillet 2020. Au-delà du suivi des effectifs des colonies dans le temps, ces passages annuels

sur sites permettent d'échanger avec les propriétaires, élus, ou gestionnaires des bâtis afin de faire le point sur des prévisions de travaux éventuels, des nettoyages de guano à prévoir et de sensibiliser à la protection des habitats et espèces (et parfois de découvrir de nouveaux gîtes ou colonies).



Pour l'hiver 2020/2021, les suivis des gîtes à chauve-souris ont été effectués les 16 février 2021 et 22 février 2021. Ces suivis ont été réalisés par les agents de l'OFB et l'animateur Natura 2000 du site (et bénévole de la CPEPESC Lorraine). Lors de ce comptage, la maison forestière de Malavoye et le Fort de Bourlémont ont été prospectés ainsi que d'autres sites de la Vallée de la Saônelle qui font partie du périmètre d'extension du site de la Vallée de la Saônelle (Tunnel et Maison forestière de Midrevaux).

Education à l'environnement avec les scolaires

Dans le cadre de projets EDD portés par le Conseil Départemental des Vosges, la Communauté de Communes avait prévu d'intervenir à l'école Marcel Pagnol à Neufchâteau sur l'année scolaire 2019/2020 avec plusieurs classes. En partant du patio de l'école, les élèves allaient devoir transformer cet espace en un jardin accueillant pour la biodiversité. Le projet de différents petits jardins avec des techniques naturelles devait être animé par les jardins de Cocagne. La partie étude de biodiversité ordinaire du jardin et remarquable dans les paysages de la CCOV devait être assurée par l'animateur NATURA 2000. Des interventions étaient prévues autour des insectes et des chauves-souris (en lien avec les sites NATURA 2000 des Vallées du Mouzon et de l'Anger et de la colonie de Grands murins de Neufchâteau). Ce projet a fait l'objet d'une proposition de stage à une étudiante en BTS GPN de Roville-aux-Chênes. Des rendez-vous avec les enseignants ont eu lieu afin de co-construire le projet et la stagiaire a été accueillie et encadrée durant 3 semaines. Malheureusement le projet n'a pu être mené à bien avec les élèves suite à la pandémie du COVID19, ses mesures de confinement et à l'annulation du stage.

Communication auprès du grand public

Côté sensibilisation du grand public, l'animateur avait proposé à la commune de Circourt-sur-Mouzon et au CENL que pour 2020 une sortie crépusculaire puisse être menée sur la pelouse de Circourt-sur-Mouzon pour être prolongée par une sortie nocturne aux abords de l'église à la rencontre des chauves-souris. La sortie était prévue le 6 juin 2020 mais ne se déroulera pas car les animations inscrites à l'agenda du CENL ne reprendront que le 20 juin 2020 en raison de la pandémie de COVID19.

L'animation grand public organisée par le CENL autour des champignons de la Vallée de la Saônelle a été relayée par l'animateur sur les médias de la CCOV (site internet et facebook) ainsi qu'à l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges.

Vie du Réseau Natura 2000 Grand Est et formation

La structure animatrice des sites Natura 2000 FR4100191 et FR4100230 a participé à la quasi-totalité des ateliers proposés en visioconférences lors du séminaire NATURA 2000 organisé par la DREAL Grand Est du 16 au 20 novembre 2020, à savoir :

- Lundi 16, de 14h30 à 17h : Présentation de la semaine et point d'actualités Natura 2000 de la DREAL et retour d'expérience sur des travaux coopératifs d'ouverture de milieu par abattage de pins par Damien Aumaitre (CENL) et Fabien Diehl (CC Toulous).

- Mardi 17, de 9h30 à 11h30 : Atelier sur la prise en compte du changement climatique dans la gestion des sites Natura 2000 par Richard Jean-Baptiste de l'ONF.

Jeudi 19, de 14h30 à 16h30 : Atelier sur la Stratégie Aires Protégées 2021-2023(SAP) animé par Nicolas Wolff de la DREAL. Travail autour des actions listées par cette

stratégie et sur la sélection de celles qui concerneraient les animateurs Natura.

- Vendredi 20, de 9h30 à 11h30 : Atelier sur la valorisation des prairies face à la régression de l'élevage avec l'intervention de Marine Valet du PNRFO.

- Vendredi 20, de 14h30 à 16h30 : Atelier sur les outils alternatifs aux chartes et aux contrats (LIFE, INTERREG, AMI, AERM etc. ...) avec l'intervention de Marie L'Hospitalier du PNRVN.

Le 8 septembre 2020, l'animateur Natura 2000 (également référent Ambroisie auprès de l'ARS pour la CCOV) a suivi une formation à distance d'une demi-journée sur l'Ambroisie. Cette formation était dispensée par la FREDON Grand Est.

5.5.2 Vallée de la Saône

Le site « Vallée de la Saône » est inscrit au réseau Natura 2000 par arrêté ministériel en date du 13 avril 2007. Jusqu'en 2014, ce site était sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Pargny-sous-Mureau. La maîtrise d'ouvrage a été transmise à la Communauté de Communes en même temps que celle du site « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger ». Le site ne possède pas de document d'objectifs.

La procédure d'extension du périmètre

En 2014, la Communauté de Communes a été interpellée par la Commission Européenne car aucun DOCOB n'avait encore été rédigé sur le site Natura 2000 « Vallée de la Saône ». Ainsi en 2014, la procédure de rédaction du DOCOB avait débuté. Cependant, rapidement, la collectivité s'est aperçue que les zones cartographiées comme protégées ne correspondaient pas aux zones d'intérêt environnemental sur le terrain. Une procédure de modification de périmètre a donc dû être engagée et il a été décidé de profiter de cette procédure pour étendre le périmètre de protection du site « Vallée de la Saône » aux habitats et espèces de la directive habitat faune flore connues et à inventorier sur ce territoire. Pour cela, le Conservatoire des Espaces Naturels de

Lorraine a effectué sur l'année 2015 des inventaires de la faune et de la flore au sein de la vallée de la Saône, mais aussi dans la vallée de la Meuse de Frebécourt à Maxey-sur-Meuse.

Les années 2016 et 2017 ont été des années de concertations locales. Suite à cela, un périmètre a été défini. Celui-ci a été transmis à la DDT en fin de l'année 2017, ce qui a permis, en janvier 2018, le lancement d'une consultation auprès des 11 communes concernées par le nouveau périmètre (Liffol-le-Grand, Villouxel, Pargny-sous-Mureau, Midrevaux, Mont-lès-Neufchâteau, Sionne, Frebécourt, Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Greux et Maxey-sur-Meuse). Les communes, ainsi que la Communauté de Communes de l'Ouest

Vosgien, avaient jusqu'au 5 mars 2018 pour envoyer leur avis sur ce projet. Sans retour particulier, il a été considéré que les communes étaient en accord avec ce



projet d'extension de périmètre. Le Préfet du Département des Vosges a depuis validé ce nouveau périmètre et l'a envoyé au Ministère. Le périmètre est considéré comme pSIC lorsque le Ministère transfère le périmètre au Conseil Européen, ce qui est le cas depuis le 30 septembre 2018. Un retour du Ministère est nécessaire pour inscription en droit français du nouveau périmètre et convocation d'un nouveau Comité de Pilotage (mise à jour de la composition du COPIL avec, les nouvelles communes membres, l'ensemble des acteurs historiques actualisés et de nouveaux acteurs).

Le nouveau périmètre devrait s'étendre sur environ 360ha et 11 communes. Les 4 communes historiques auxquelles s'ajouteront les communes de Sionne, Mont-lès-Neufchâteau, Frebécourt, Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Greux et Maxey-sur-Meuse. Ce nouveau périmètre est aussi l'occasion d'introduire de nouveaux habitats et de nouvelles espèces de la Directive Habitats, Faune, Flore. Ce sont ainsi 8 habitats et 17 espèces de la DHFF qui seront inclus dans le nouveau périmètre.

La rédaction du Document d'Objectifs a débuté et s'est fait parallèlement à la modification du périmètre du site Natura 2000. Le Document d'Objectifs reprend les axes des différents plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles et sites protégés par le CEN Lorraine et sa rédaction s'est faite en étroite collaboration avec le CEN Lorraine. Une version définitive sera proposée à l'approbation du Comité de Pilotage une fois que les périmètres définitifs auront été approuvés par la Préfecture.

Suite à des difficultés rencontrées par l'animateur pour finaliser le DOCOB, une rencontre en DDT des Vosges a eu lieu le 21 octobre 2020 afin d'étudier l'externalisation de cette mission au CENL, déjà gestionnaire de nombreux sites en Vallée de la Saône. Un devis a été établi en janvier 2021 par le CENL et la commande a été passée en mars 2021. Cette prestation a fait l'objet d'un avenant à la convention d'animation entre la CCOV et la DDT88. Le CENL a programmé pour réaliser cette mission 9.5 journées de chargés d'études territoriales et 10 journées de chargé de mission scientifique, le tout, en lien avec l'animateur. La validation du DOCOB par le comité de pilotage est prévue pour l'automne 2021.

5.6 Appel à projet Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à concilier le développement territorial et la conservation de la biodiversité face aux pressions anthropiques et au réchauffement climatique. La TVB doit permettre aux espèces animales et végétales d'accomplir leurs cycles biologiques (au sein des réservoirs de biodiversité) et de se déplacer au sein du territoire afin d'assurer le maintien et le bon état de conservation de la biodiversité au sens le plus large de ce terme : de la diversité génétique au sein d'une espèce jusqu'au fonctionnement des écosystèmes et des services qu'ils rendent. Afin de répondre à ces enjeux, la Région Grand Est, l'État et les Agences de l'Eau ont souhaité mettre en commun leurs moyens financiers pour optimiser la mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue et de la biodiversité par le biais d'un appel à projets dont la date limite de dépôt des candidatures est fixé au 30 septembre 2021.

Dans le cadre de cet appel à projets, Lorraine Association Nature (LOANA), association naturaliste basée à Champougny (55) structure coordinatrice des Plans Régionaux d'Actions « Milan royal » et « Pies-grièches » en Lorraine a sollicité la CCOV le 07/12/2018 afin de pouvoir étudier la restauration de la TVB de plusieurs espèces patrimoniales du territoire.

À la suite des expertises de l'association, 5 espèces parapluies ont été ciblées pour la déclinaison d'actions de préservation sur le territoire de la CCOV :

Pie-grièche grise : La CCOV accueille une partie des effectifs nicheurs (n=10 couples) du dernier noyau de population du Grand Est

Milan royal : 27 couples nicheurs, soit 10% de la population régionale connue

Triton crêté : Seulement trois stations connues sur la CCOV

Couleuvre verte et Jaune : Bastion pour l'espèce, espèce présente qu'au sud de la Lorraine et qui constitue les noyaux de population les plus septentrionales en ce qui concerne son aire de répartition

Cigogne noire : 1-2 couples potentiellement nicheurs sur le territoire de la CCOV sur les 60 couples estimés au niveau national (Halte migratoire importantes identifiées sur la Saône, les pertes de la Meuse, le Mouzon et le Petit Bani).

L'ensemble de ces espèces font l'objet d'une attention particulière au niveau national étant donné leur rareté et leur patrimonialité.

Le budget global de ces actions de restauration de la trame verte et bleue pour ces 5 espèces patrimoniales sur la CCOV (concertation, travaux, suivi, sensibilisation, communication) est estimé à 433 311€ HT. L'inscription dans le dispositif trame verte et bleue de la Région Grand Est permet l'obtention de subventions à hauteur de 80%. Ainsi, le reste à charge de la CCOV sur ce projet, ventilé sur 3 ans, serait de 86 662€ HT.

Les habitats et milieux naturels ciblés pour des actions de restauration sont :

Les Haies, vergers et prairies : orientés par présence Pie-grièche grise et Milan royal

Les mares prairiales et cours d'eau : orientés par présence Cigogne noire et Triton crêté

Les voies ferrées désaffectées et trame thermophile : orientées par présence Couleuvre verte et jaune

Pistes d'actions de restauration à conceptualiser et à définir par milieux naturels :



Milan royal

Haies :

- Création et restauration de linéaires de haies sur les territoires des espèces cibles (nombre de plants à définir en fonction des opportunités et de la cartographie de priorité a été établie)
- Conventionnement-Charte avec agriculteurs-propriétaires

Vergers-Prairies :

- Création et restauration de vergers (nombre de plants de fruitiers définit en fonction des opportunités et de la cartographie de priorité qui ont été établie)
- Conventionnement-Charte avec agriculteurs
- Charte vermifuge (faisabilité de changer de produits phytosanitaires ou adaptation des périodes de traitements)

Mares prairiales :

- Affiner les connaissances des mares accueillant le Triton crêté autour des noyaux de population identifiés (n= 20 mares) : Réalisation d'inventaires via prospections nocturnes et ADN environnementales pour les quelques mares jugées très favorables à l'espèce au sein des noyaux sur lesquelles les prospections nocturnes printanières 2020 auront été négatives (n= 10 kits ADN e estimés)
- Conventions de gestion-restauration envisagée avec propriétaires-agriculteurs pour les mares accueillant encore l'espèce (accès, défrichage de la végétation aquatique etc...)
- Création de mares pour améliorer la connectivité des stations de Triton crêté (à définir en fonction de des opportunités et de la cartographie de priorité qui a été établie)

Cours d'eau :

- Etablir la cartographie liée au travail de caractérisation des cours d'eau vis-à-vis de la Cigogne noire via les actions PRA Cigogne noire déjà réalisé les années précédentes.
- Définir les obstacles liés aux déplacements du Chabot (principale espèce proie) via les actions PRA Cigogne noire déjà réalisé les années précédentes.
- Définir avec la CCOV une stratégie concernant

la nature des travaux à engager visant à la restauration des cours d'eau et à la continuité écologique de ces derniers en fonction de l'utilisation des cours d'eau par la Cigogne noire et des obstacles identifiés et de leur plan de restauration Zones Humides en cours.

*La cigogne noire***Voies ferrées et trame thermophile (Liffol le Petit-Neufchâteau)**

- Réaliser des prospections pédestres pour appréhender le degré de fermeture des voies ferrées désaffectées utilisées par la Couleuvre verte et jaune en vue de prioriser la réouverture de certains tronçons.

Présentation des différentes phases du montage de l'AAP-TVB CCOV

- 1/ Travail de compilation des données disponibles pour les différentes espèces (Travail déjà réalisé) : Autofinancement LOANA
- 2/ Réalisation des compléments d'inventaires Triton crêté et Couleuvre Verte et Jaune (Printemps-Eté 2020-2021).
- 3/ Définition via travail cartographique des secteurs habitats / milieux naturels à prioriser en fonction des espèces cibles (compilation des enjeux) (de Février 2020 à Avril 2021).
- 4/ Proposition ensemble des pistes d'actions de restauration envisagées à la CCOV par milieux naturels (de Février 2020 à Avril 2021).
- 5/ Médiation et rencontre des agriculteurs et propriétaires concernés sur les secteurs définis pour présenter les actions AAP/TVB retenues pour appréhender le volume des actions et définir le montage financier du projet (de Février 2020 à Juin 2021).
- 6/ Montage du projet - montage financier – dépôt du projet (Septembre 2021).

03

CHAPITRE 3 :
**UNE COMMUNAUTE AU SERVICE
DE SES HABITANTS**

1 - LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

Le service scolaire, périscolaire et petite-enfance de la CCOV met en place des actions facilitant le développement et l'intégration des enfants de 0 à 12 ans.

Il organise des activités de proximité qui favorisent l'éveil et l'épanouissement des enfants et contribuent à leur éducation, tout en offrant aux parents un large choix de mode de garde sur le territoire, pour répondre au mieux aux besoins des familles.

Structures gérées par la CCOV :

Petite enfance	Multi-accueil « la souris verte » A Soulosse-sous-st-Elophe	Agrément : 12 places d'accueil
	Relais assistantes maternelles	170 Assistants maternels sur le territoire de la CCOV
Scolaire et périscolaire	Groupe scolaire des 4 vents A Martigny-les-Gerbonvaux	77 enfants scolarisés à la rentrée 2020-2021

Structures soutenues par la CCOV :

Petite enfance	Multi-accueil « les charmilles » à Neufchâteau	Géré par le centre social	Agrément : 25 places d'accueil
	Multi-accueil « Bisous câlins » à Liffol-le-grand	Géré par l'association Familles Rurales	Agrément : 20 places d'accueil en 2020
	Micro-crèche « Coucou hibou » à Châtenois	Géré par l'association Coucou-hibou	Agrément : 10 places d'accueil

SCOLAIRE :

Groupe scolaire des 4 vents – Martigny-les-Gerbonvaux :

La CCOV assure le lien avec les enseignants, ainsi qu'avec l'éducation nationale, et a pour principales missions le suivi des effectifs, des inscriptions scolaires, des demandes de dérogations scolaires, le suivi des commandes de fournitures et la logistique du groupe scolaire des 4 vents.

Effectifs scolaires : (au 1 ^{er} septembre)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	108	103	95	91	89	83	81	77
Nb de Classes :	5 classes			4 classes				

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

PERISCOLAIRE :

Le service a en charge la mise en œuvre des activités de loisirs périscolaires du groupe scolaire des 4 vents, à travers l'organisation de l'accueil périscolaire.

Accueil Périscolaire :

Les enfants ont la possibilité d'être accueillis par les animateurs :
le matin dès 7h30,
pendant la pause méridienne,
le soir jusqu'à 18h15.

Ces temps périscolaires sont déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations (DDCSPP).

Ces services sont payants. Une tarification dégressive en fonction du quotient familial et les modalités d'inscriptions permettent une souplesse appréciée par les parents.

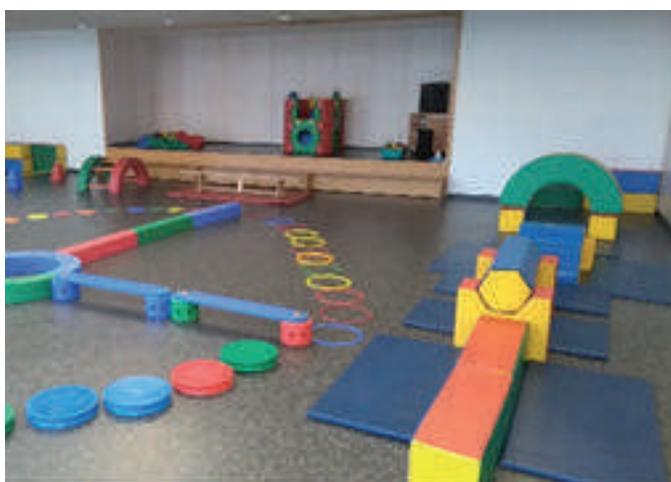
Organisation des temps scolaires et périscolaires :

Lundi	Accueil périscolaire	classe	Pause méridienne + Accueil périscolaire	classe	Accueil périscolaire
	7h30 - 8h30		12h00 - 13h45		16h15 - 18h30
Mardi	Accueil périscolaire	classe	Pause méridienne + Accueil périscolaire	classe	Accueil périscolaire
	7h30 - 8h30		12h00 - 13h45		16h15 - 18h30
Jeudi	Accueil périscolaire	classe	Pause méridienne + Accueil périscolaire	classe	Accueil périscolaire
	7h30 - 8h30		12h00 - 13h45		16h15 - 18h30
Vendr	Accueil périscolaire	classe	Pause méridienne + Accueil périscolaire	classe	Accueil périscolaire
	7h30 - 8h30		12h00 - 13h45		16h15 - 18h30

Quelques chiffres pour 2020 :		2019	2018	2017
Nombre d'enfants ayant fréquenté l'accueil périscolaire :	70	81	76	60
Nombre d'heures de garde pour l'accueil périscolaire du matin :	826	1113	1241	977
Nombre d'heures de garde pour l'accueil périscolaire du midi :	5001	6296	6394	6295
Nombre d'heures de garde pour l'accueil périscolaire du soir :	1306	1445	1779	1297

LES FAITS MARQUANTS EN 2020 :

- Année marquée par la crise sanitaire. L'école et le périscolaire ont été fermés du 16 mars au 11 mai 2020.
- Adaptation de nouveaux protocoles pour répondre aux normes sanitaires.

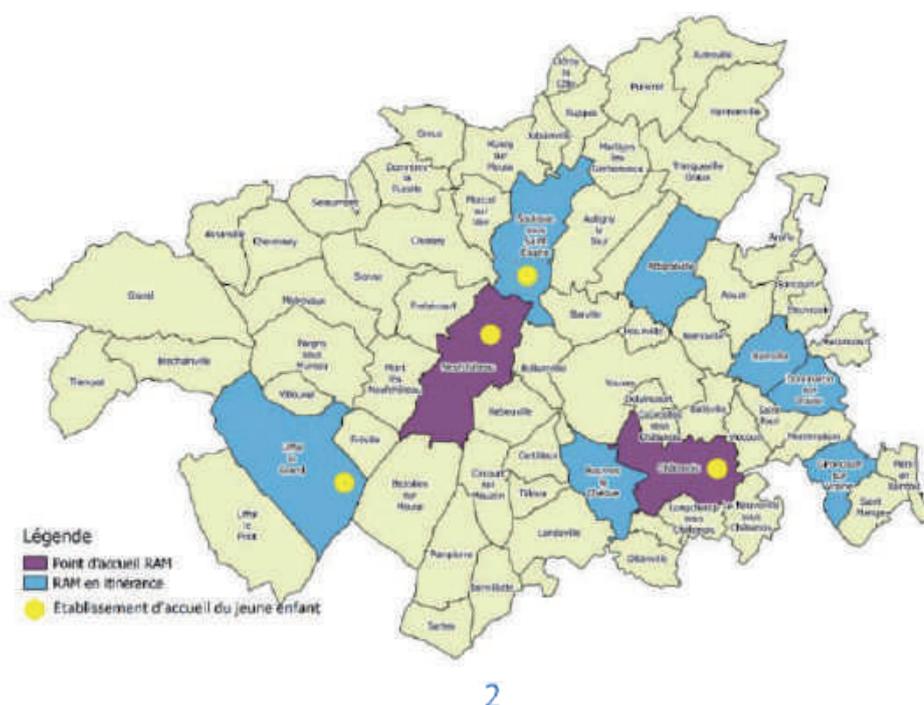


PETITE ENFANCE :

La CCOV compte 1 RAM itinérant (Relais Assistants Maternels) et 4 EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) sur son territoire.

Le Multi-accueil « la souris verte » est le seul des 4 EAJE à être géré directement par la communauté de communes.

Les 3 autres EAJE (le Multi-accueil « les charmilles », le Multi-accueil « bisous-câlins » et la micro-crèche « coucou-hibou ») sont gérés par des associations et soutenus financièrement par la CCOV.



Données de référence

(source : IMAJE 2019)

Nombre d'enfants de moins de 3 ans	597
Nombre d'enfants de 3 à 6 ans	617
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents sont en activité	285
Nombre d'enfants gardés par un assistant maternel	408

LE MULTI-ACCUEIL « LA SOURIS VERTE » :

Le multi-accueil « La Souris Verte » est une structure ouverte depuis janvier 2008. Ce lieu, destiné à la prise en charge et à l'éveil des tous petits, a une capacité de 12 places. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

Les principales missions de cette structure sont :

- L'accueil de l'enfant dans un milieu sain et sécurisant en répondant au mieux aux besoins de l'enfance et de sa famille ;
- Le soutien à la parentalité ;
- L'accompagnement de l'enfant vers son autonomie et sa socialisation, tout en veillant à son bon développement psychomoteur.



Quelques chiffres pour 2020 :		2019	2018	2017
Nombre de jours d'ouverture annuelle	232	232	232	233
Nombre d'heures de présence enfants	17718 h	21926	22421 h	22196 h
Taux d'occupation	68 %	80,09 %	83,49 %	83 %

LES FAITS MARQUANTS EN 2020 :

- Année marquée par la crise sanitaire. Les Etablissements d'accueil du jeune enfant ont dû fermer leurs portes du 16 mars au 11 mai. Toutefois, le multi-accueil « la souris verte » a ouvert un accueil d'urgence pendant cette période pour les enfants du personnel soignant.

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS



Le RAM :

Le Relais Assistants Maternels constitue un lieu d'informations et de ressources au service des familles et des assistants maternels. Il est agréé et en partie financé par la CAF. Il fonctionne du lundi au vendredi, et permet :

- d'écouter, d'informer et d'accompagner les familles en recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins ;
- de créer un lieu de rencontre, de partage, d'animation, d'expression et de médiation entre adultes et enfants à travers des matinées d'activités ;
- de faciliter la socialisation des enfants ;
- de professionnaliser et de valoriser le métier d'assistant maternel ;
- de favoriser l'accès à une information actualisée sur les droits et les devoirs respectifs d'employeurs et salariés ;
- et d'offrir un soutien dans l'accomplissement des démarches administratives (contrat de travail, ...)

LES FAITS MARQUANTS 2020 :

Le Ram de la CCOV bénéficie de 3 points d'accueil pour l'administration et les animations à Neufchâteau, Châtenois et depuis décembre à Liffol le Grand et 6 lieux d'itinérance.

- Sur le début d'année (de janvier à mi-mars), le Ram a fonctionné de manière optimale avec la poursuite des partenariats habituels :

- Poursuite de l'action « conte sur mesure » et « bébé lecteur » en partenariat avec le réseau des bibliothèques ;

- Poursuite des matinées « arc en ciel » où le LAPE de la PMI et le RAM se retrouvent chaque mois pour partager une activité sur le secteur de Gironcourt-sur-vraine et Neufchâteau ;

- Formation des assistantes maternelles et mise en place de formations continues pour les assistants maternels ;

- Echanges inter-générationnels avec les EHPAD du territoire (Neufchâteau, Liffol le Grand et Dommartin sur Vraine) ;

- Développement et consolidation de partenariats avec les écoles maternelles du territoire (Châtenois, Liffol le Grand, Neufchâteau et Rouvres la Chétive).

- A compter de mi-mars, les deux confinements successifs ont modifié l'organisation du service. La continuité de service a néanmoins pu être assurée avec des permanences téléphoniques en télé-travail. Pour pallier la suspension des animations, le Ram a créé sa page Facebook afin de maintenir le lien avec son public et proposer des temps forts tels que « les mercredis défis », ou les courriers aux Ehpads pour les fêtes de fin d'année.

- Le Ram participe aux commissions d'attributions de places au Multi-accueil les Charmilles à Neufchâteau.

- Le Ram est également impliqué dans un réseau parentalité « Atouts Parents » et participe à l'élaboration de projets qui oeuvrent pour l'accompagnement à la parentalité.

QUELQUES CHIFFRES CLES 2020 :

Données de référence 2020	2020	2019	2018	2017
Nombre d'assistants maternels agréés en 2020 sur le territoire de la CCOV	170	175	191	199
Nombre d'assistants maternels actifs au moins 1 mois dans l'année	157	157	154	179
Nombre de MAM (Maison d'Assistants maternels) sur le territoire	3	3	2	2
Nombre de familles employant un assistant maternel	408	393	347	345

Typologie des demandes d'accueil des familles ayant contacté le Ram			
Nombre de demandes d'accueil en fonction de leur nature		Spécificité de la demande d'accueil	
Nombre de demandes en accueil collectif	6	Nombre de demandes en horaires atypiques	9
Nombre de demandes en accueil auprès d'un assistant maternel	82	Nombre de demandes d'accueil en urgence	4
Nombre de demandes d'accueil en garde d'enfants à domicile	14	Nombre de demandes pour des enfants en situation de handicap	0
		Nombre de demandes d'accueil en périscolaire	17
		Autres demandes particulières (ex temps partiel, garde alternée, ...)	18

Détail de la fréquentation du RAM par les Assistants Maternels 2020		2019	2018	2017
Nombre d'assistants maternels différents ayant fréquenté le Ram	129	103	113	135
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux ateliers d'éveil	31	50	42	40
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux temps collectifs réservés aux professionnels	15	23	12	31
Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié d'un entretien physique individuel	49	58	52	73
Détail de la fréquentation du RAM par les familles 2020		2019	2018	2017
Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information individuelle	366	265	322	254

DETAIL DES MOTIFS PRINCIPAUX DE CONTACT	Accueil en permanence ou sur rendez-vous	
	Assistant Maternel	Parents
Information relative à la recherche d'un mode d'accueil		102
Information sur le statut (droit du travail, contrat, ...)	345	352
Informations éducatives, soutien professionnel, accompagnement à la parentalité	135	18
Autres (fonctionnement du RAM, impôts, pajemploi, ...)	272	309
TOTAL GENERAL		1533

ACTIONS	Lieux communes	Nbr de séances	Nbr d'assistants maternels participant	Nbr total d'enfants participant	Nbr de parents participant	Partenariat
Ateliers d'éveil	Châtenois, Gironcourt sur Vraine, Liffol-Le-Grand, Neufchâteau centre et Maladière, Rainville, Rouvres la Chétive, Soulosse /s St Elophe,	102	202	345	49	
Animations ou activités avec une autre structure du territoire	Attignéville, Châtenois, Dommartin sur Vraine, Gironcourt sur Vraine, Liffol-Le-Grand, Neufchâteau, Rainville, Rouvres la Chétive, Soulosse /s St Elophe,	17	58	170	33	Ecoles maternelles Bibliothèque PMI EHPAD Ecole de musique
Fêtes et événements	Châtenois Neufchâteau Liffol Dommartin-sur-Vraine	3	23	79	31	Réseau Parentalité, Micro-crèche, EHPAD
Total		122	283	594	113	

2. LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE :

Les communautés de Communes jouent un rôle de plus en plus important en terme d'actions culturelles. La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est d'ailleurs l'une des premières communauté de communes à exercer la compétence culture dans sa globalité au sein de la région. Elle poursuit le travail engagé dans la culture en coordonnant la politique culturelle menée en terme :

- D'enseignement et développement des pratiques musicales amateurs
- Lecture publique
- Cinéma
- Education artistique
- Diffusion du spectacle vivant et soutien à la création



1- Le cinéma Néopolis



Néopolis - Les chiffres de l'année :

Le cinéma Néopolis a subi de plein fouet la crise sanitaire et a connu une chute considérable de son chiffre d'affaires :

776 094 € au 31/12/2019 (15 mois d'activité)

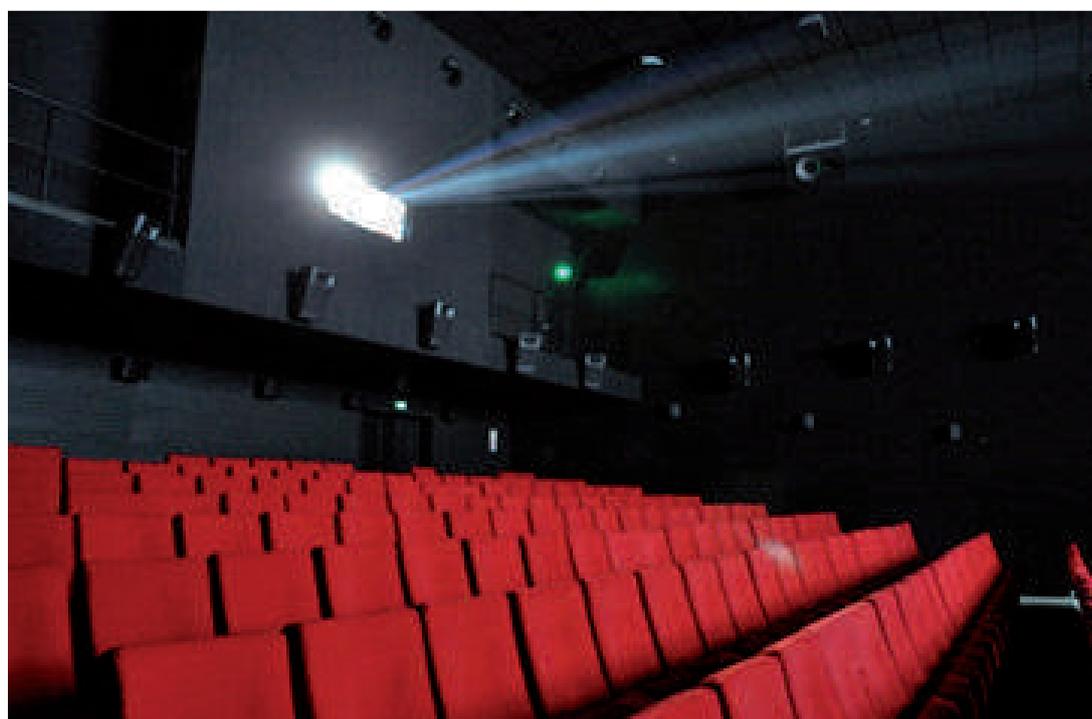
199 601,1 € au 31/12/2020 (12 mois d'activité)

Grâce aux aides de l'Etat (salaires 23 385€ + aides CNC 55713€) , le résultat net de l'exploitation est de 8 872,72 €

En raison du nombre d'entrées inférieures à 60 000 , la collectivité ne recevra pas de redevances.

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS



2 - LA LECTURE PUBLIQUE

Poursuivant sa volonté de rendre la culture accessible à tous, la lecture publique constitue un enjeu majeur de la politique culturelle. Depuis le 01 janvier 2017 et la fusion des communautés de communes du bassin de Neufchâteau et du Pays de Châtenois, 16 bibliothèques et points lecture forment un maillage sur le territoire au plus près des habitants, maillage coordonné par une animatrice.

Lieu culturel, lieu de vie, ayant bénéficié de travaux de réaménagement et d'un important travail de désherbage avec le soutien de la médiathèque départementale des Vosges, la bibliothèque est également un lieu d'échange et de rencontres autour du livre.

En mai 2020, la bibliothèque de Liffol-le-Grand déménageait et intégrait le nouveau Centre Culturel situé rue de l'église après de nombreux mois de travaux.



Espace jeunesse bibliothèque de Liffol-le Grand

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

En 2020, le réseau comptait 8 professionnelles ainsi qu'une équipe de 48 bénévoles qui ont assuré au quotidien son bon fonctionnement.

Via le portail : <http://neufchateau.c3rb.org> ,les usagers bénéficient du catalogue commun, véritable atout, qui permet à tous les lecteurs d'accéder à un nombre d'ouvrages considérables ainsi qu'aux informations sur l'actualité des bibliothèques, des bibliographies thématiques, la visualisation des nouvelles acquisitions.

Pour information, le nouveau portail du réseau est actuellement en cours de conception par C3rb

Bienvenue sur le réseau des bibliothèques de l'Ouest vosgien

A la une

Réouverture de vos bibliothèques : horaires en rubrique "Adresses et horaires des..."

BIENVENUE

 *Welcome* 

Le livre du moment 

Etre un chêne : sous l'écorce de Quercus / Laurent Tillon (588.1 TIL)"

Entre découvertes scientifiques récentes et intérêt sensible pour la nature, ce livre s'attache "aux pas" d'un chêne pédonculé et le relie à tout l'écosystème qui en dépend, de sa naissance avant la Révolution française à aujourd'hui. Il décrit aussi le rapport des hommes à ces êtres immobiles que sont les arbres.

Passionnant, sensible, et bien raconté. Laurent Tillon sait de quoi il parle puisqu'il est responsable de la biodiversité à l'Office national des forêts.



AUTRE OUTIL MIS À DISPOSITION DES USAGERS DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIC : LA MALLETTE NUMÉRIQUE

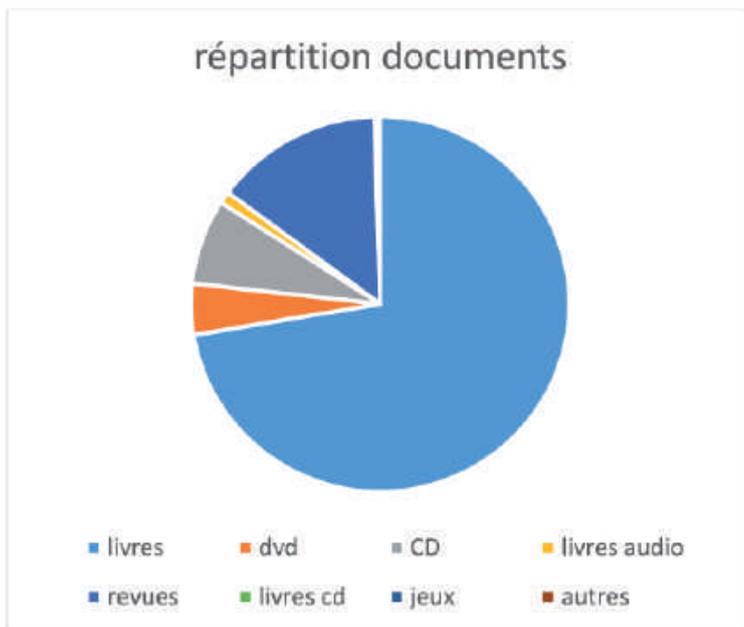
La mallette numérique (offre de service proposée par le Conseil Départemental des Vosges et les bibliothèques), est une plateforme de ressources numériques en ligne qui permet aux usagers des bibliothèques du réseau d'avoir accès gratuitement à un très grand nombre de contenus parmi lesquels :

- **des livres** : classiques, polars, livres jeunesse etc... ainsi que de nombreux e-book.
- **du cinéma** : comédies, policiers, action, cinéma d'auteur, documentaires etc...
- **de l'autoformation** : universités virtuelles, vidéos d'apprentissage.
- **de la presse** : mode de vie, loisirs, people, jeunesse etc...
- **de la musique** : service de streaming musical. Par l'intermédiaire de MusicMe.



La mallette numérique offre un espace enfants totalement sécurisé, avec des ressources adaptées.

LES DOCUMENTS. FONDS PROPRE.



Type de supports	Nombre
Livres	52 888
DVD	3 213
CD	5 362
Livres audio	758
Revue	10 525
Jeux	117
Livres CD	206
autres	48
Total	73 117

La convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale de Prêt des Vosges (MDV) permet au réseau de disposer d'ouvrages supplémentaires (11 389 documents de la MDV en prêts sur le réseau), ainsi que de prêt ponctuel de matériel d'animation.

Le nombre d'ouvrages proposé aux lecteurs s'élève à 84 506 documents tous supports confondus.

La répartition des inscrits par commune :

Le réseau des bibliothèques compte 1 581 lecteurs actifs en 2020 (contre 1819 inscrits en 2019), soit 10,30% de la population desservie (15 338 habitants source INSEE). Cette baisse est due à la crise sanitaire et aux confinements successifs.

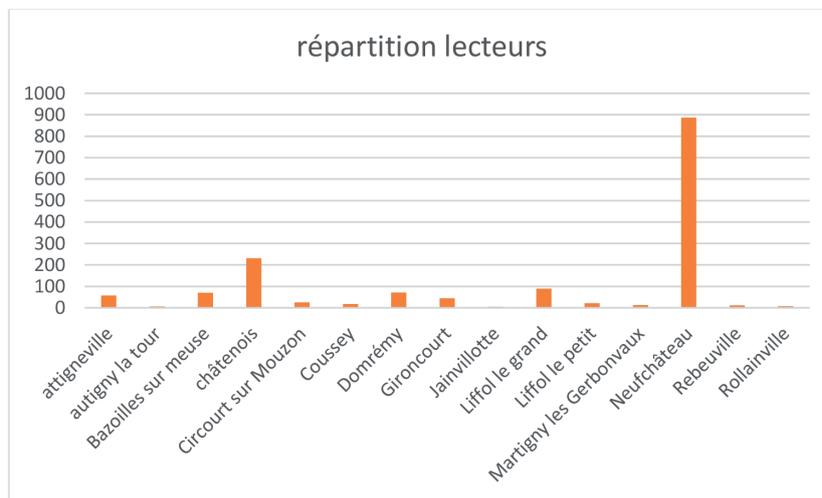
Le réseau des bibliothèques développe de nouveaux supports afin de répondre aux attentes du lectorat et attirer de nouveaux publics (jeux vidéo, jeux de société) et propose à ses lecteurs un nouvel outil : la mallette numérique qui permet d'accéder à de nombreux contenus livres, musique, cinéma, auto formation... gratuitement.

Statistiques lecteurs actifs 2020

 Inscrits en baisse

 Inscrits en augmentation

	Nbre d'habitants	Nb inscrits	% inscrits/pop	
Attignéville	213	58	25,1 %	▼
Autigny la Tour	175	6	3,42%	▼
Bazoilles sur Meuse	623	70	11,23%	▼
Châtenois	1744	231	13,24 %	▼
Circourt sur Mouzon	197	25	12,69%	▲
Cussey	761	19	2,49%	▲
Domremy la Pucelle	129	72	55,81%	▲
Gironcourt	985	45	4,56%	▲
Jainvillotte	78	5	6,41%	▼
Liffol le Grand	2229	89	3,99%	▼
Liffol le Petit	316	22	6,96%	▼
Martigny les Gerbonvaux	119	13	10,92%	▼
Maxey sur Meuse	249	21	8,43%	▼
Rebeuville	282	11	3,90%	▼
Rollainville	317	7	2,2%	▼
Neufchateau	6903	887	12,84%	▼
TOTAL	15338	1581	10,3%	▼



LES ANIMATIONS

Chaque année, le réseau propose un programme d'actions (théâtre, lecture, musique, art plastique) ponctué par deux temps forts : Les « Rencontres avec... » le printemps des poètes / semaine de la Langue Française.

L'action culturelle proposée par le réseau permet de valoriser les collections, toucher de nouveaux publics et se faire l'écho de l'actualité, de manifestations nationales ou départementales

Cependant, la crise sanitaire nous a obligé à annuler bon nombre de manifestations programmées et à repenser le métier de bibliothécaire. Les accueils de classes ont été annulés.

Afin de garder le lien avec les usagers, de nouveaux services ont été proposés tels que « la Culture à emporter » service drive, du portage à domicile lorsque cela était possible et une large promotion de la Mallette numérique (inscriptions en forte hausse lors du confinement général).



Les temps forts de l'année 2020 :

- Promotion de l'outil mallette numérique avec le soutien de la médiathèque départementale des Vosges.
- - Déménagement de la bibliothèque de Liffol-le-Grand au nouveau Centre Culturel.
- - mise en place de soirées jeux (janvier-février 2020) et développement des partenariats.
- - renforcement des partenariats avec les associations locales notamment l'association Coallia.
- - Projet d'ouverture de la bibliothèque de Landaville.

En résumé :

- Nombre d'inscrits : 1 581 inscrits
- Nombre de prêts : 30 678
- Heures d'ouverture hebdomadaires : 38 heures

3 / Education artistique et actions culturelles

La politique culturelle de la Communauté de Communes accorde une place importante à l'éducation artistique et culturelle. Dans le cadre de la convention de Développement Culturel entre la CCOV, la Direction Régionale des Arts et de la Culture Grand Est (DRAC), la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz, le territoire de la CCOV dispose d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) depuis 2018.

Le CTEAC est un dispositif des Ministères de la Culture et de l'Education Nationale visant à créer une dynamique collective durable d'éducation artistique, culturelle et citoyenne. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire interministérielle visant à généraliser l'éducation artistique et culturelle.

Par le biais d'un travail très étroit avec la DRAC et le Rectorat de l'Académie, un appel à projet en lien avec une thématique prédéfinie est lancé chaque année auprès des écoles du territoire (premier et second degré). Chaque enseignant intéressé nous fait alors connaître les intentions de projet, et une commission de sélection composée de la DRAC, du rectorat, du Conseil Départemental et des responsables de la collectivité se tient à chaque rentrée et permet de statuer sur les dossiers déposés en vue de l'année scolaire.

Pour l'année 2020-2021, l'appel à projet a été élargi à la mise en place d'une résidence, avec le recrutement d'un artiste désireux de concevoir autrement l'acte de créer, en immersion dans un territoire au contact de ses habitants. Une thématique a été retenue, «Jeanne d'Arc, icône féminine universelle aux multiples facettes» : Jeanne d'Arc est l'une des Françaises les plus connues au monde. Elle est singulière, iconique, de par ses origines modestes, et par dessus tout, sa condition de femme et d'héroïne dans un monde dominé par les hommes. C'est un personnage qui suscite encore aujourd'hui beaucoup d'intérêts dans des domaines très éloignés des appropriations politiques ; par ailleurs, le personnage fait partie intégrante de notre patrimoine culturel et historique local

En parallèle de ce CTEAC, des actions d'éducation artistique et culturelles sont menées sur le territoire. Ces projets sont rattachés aux structures culturelles telles que l'Ecole de Musique Intercommunale, ou les Salles de Spectacle, et encadrés par des intervenants artistiques comme les dumistes, ou des artistes dans le cadre des bords de scènes et actions de médiations, financés par la collectivité.

3.1 Projets d'éducation artistique et culturelle rentrant dans le cadre de l'appel à projets 20-21

Cyril Blanchard (alias Vilx), illustrateur muraliste, a été retenu pour ce projet. A travers cette thématique, l'artiste a travaillé toute l'année avec 5 écoles du territoire pour créer, avec les élèves, des fresques murales dans chaque école/village sur une héroïne moderne inspirée de Jeanne d'Arc.

Ainsi, les élèves ont pu découvrir et peindre des femmes célèbres et iconiques telles que Calamity Jane, Coco Chanel, Florence Arthaud, ou encore Greta Thunberg. En complémentarité de ces fresques murales, qui se complètent et se suivent résonnent entre elles, la réalisation d'une fresque murale à Neufchâteau a été le «point final» de ce projet.

Les écoles concernées:

- Pompierre
- Bazoilles sur Meuse
- Martigny
- Midrevaux
- Maxey sur Meuse



Concernant le second degré, les établissements du territoire de la Communauté de Communes ayant des difficultés à financer la part établissement qui leur incombe, la Communauté de Communes prend à sa charge la moitié de la part établissement depuis la rentrée scolaire 2014/ 2015.

Par ailleurs, en plus des heures d'intervention artistique, des financements sont apportés dans le cadre de ces projets par la CCOV, le Conseil Départemental et l'établissement concerné, pour le transport des élèves, ainsi que l'achat de petit matériel et/ou de documentation.

4/ ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE.

- L'équipe pédagogique de l'école de musique intercommunale comprend 13 personnes : une Directrice en charge à mi-temps, 13 professeurs.
- L'ensemble du volume horaire représente un total de 183 heures d'enseignement, soit un peu plus de 9 ETP sur l'école de musique.

LES SITES D'ENSEIGNEMENT

- Les cours de musique ont lieu sur trois sites : Neufchâteau au 1 bis rue de la comédie, Liffol-le-Grand au 12 rue de l'église, Domrémy-la-Pucelle, dans une salle de la maison de la culture.
- L'école de musique a enménagé en 2020 dans les locaux réaménagés du Centre Culturel de Liffol-le-Grand

LES EFFECTIFS DANS LES CLASSES DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE.

- L'école de musique intercommunale a accueilli 172 élèves dont 6 pratiquent 2 instruments, un élève en pratique trois.

LA REPARTITION TERRITORIALE DES ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

Les 172 personnes physiques inscrites dans l'établissement au 20 décembre 2020 se répartissent ainsi :

- 151 habitants de la CCOV, dont 56 résidant à Neufchâteau et 22 à Liffol-le-Grand.
- 21 extérieurs de la CCOV, dont 3 habitants des Vosges, 5 de la Meuse, 12 de la Haute-Marne et 1 de Meurthe-et-Moselle. Soit 12 % d'élèves extérieurs à la CCOV.

La répartition par tranches d'âges est la suivante :

- Nés en 1958 et avant : 31 élèves ;
- Nés entre 1959 et 2002 : 42 élèves ;
- Nés en 2003 et après : 99 élèves.

La population adulte représente 42 % des élèves de l'école, pour 58 % d'enfants.

LES PARTENARIATS DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

L'école de musique intercommunale développe de nombreux partenariats avec des organismes institutionnels départementaux ou régionaux, et des structures ou des associations du territoire de la Communauté de Communes de l'ouest vosgien.

- **Les partenaires institutionnels nationaux.**

L'Education nationale : création d'un orchestre à l'école à Liffol-le-Grand.

- **Les partenaires institutionnels régionaux et départementaux.**

Vosges Arts Vivant (service dépendant du Conseil départemental des Vosges) : prêt d'un marimba ;

Le CEFEDEM de Lorraine et l'INECC- Mission Voix Lorraine : formations et accueil de formations.

- **Les partenaires institutionnels locaux**

Le théâtre du Trait d'Union : spectacles donnés dans les locaux du TU ;

L'Office de Tourisme : animations des lieux patrimoniaux lors de Journées du Patrimoine ;

Le CCAS : animation autour du Moyen-Age en partenariat avec le Conseil Départemental ;

Le réseau des bibliothèques : ateliers contes-musique créés chaque année ;

Les quatre maisons de retraite : accueil des concerts et ateliers chants dans 2 EHPAD ;

Les communes de la CCOV : accueil de concerts dans les églises ;

Les crèches et le RAM : mise en place d'ateliers musicaux pour les tout-petits ;

Des écoles de musique de Meuse : partenariat avec des classes de violoncelle.

LES ANIMATIONS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

En raison du COVID, peu d'animations et concerts ont pu avoir lieu.

LE CALENDRIER DE L'ANNÉE 2020

- 20-09-2020 : Journées européennes du Patrimoine : animation des sites patrimoniaux par les classes d'Yragaël UNFER, et Elisabeth HEIM.
- 21-10-2020 : Concerts des ensembles Mayalis d'Elisabeth HEIM dans l'église de Pargny-sous-Mureau



LES INTERVENTIONS

- 17 classes de la Communauté de Communes ont reçu une approche et une découverte musicale en 2020.
- • Coussey : 4 classes ;
- • Soulosse : 2 classes ;
- • Pompierre : 2 classes.

LE SOUTIEN AU MILIEU ASSOCIATIF

La CCOV soutient les pratiques musicales amateurs et a subventionné à ce titre l'école de musique associative de Châtenois, à hauteur de 65000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

Elle met également à disposition de cette association des locaux situés au Centre Culturel de Châtenois.

Bienvenue dans
le monde
de la Musique



Ecole de Musique
Intercommunale

5/ Les salles de spectacle : le Trait d'Union et la Scène

Comme lors de la saison précédente, les salles de spectacle ont été touchées de plein fouet par la crise sanitaire liée au Coronavirus – COVID-19. Une nouvelle fermeture a été imposée du 2/11/2020 jusqu'au 22/05/2021. Le service a dû continuellement s'adapter en attendant les annonces gouvernementales de réouverture. Ainsi il a fallu adapter la programmation artistique, les résidences de compagnies, les actions culturelles et la médiation, les mises à disposition associatives et de partenaires.

Les deux salles de spectacle de la CCOV : le Trait d'Union et la Scène

Depuis la création de la CCOV, les deux salles de spectacle, le Trait d'Union - Espace culturel François Mitterrand à Neufchâteau et la Scène, Théâtre Ernest Lambert à Châtenois, sont rassemblées pour proposer un projet artistique et culturel spectacle vivant commun avec un programme de saison et une billetterie commune.

Le projet artistique et culturel des salles de spectacle est intégré dans le projet culturel de territoire qui fait l'objet d'une convention Etat/Région/Département/CCOV de 2018 à 2020.

La base de ce projet artistique et culturel

La base de ce projet artistique et culturel repose sur une programmation pluridisciplinaire (théâtre, marionnettes, concert, cirque, humour, danse...), des choix contemporains et transversaux.

La pluridisciplinarité répond à une demande des publics et des élus mais nous paraît surtout intéressante à plusieurs égards.

Nous travaillons à la recherche de nouveaux publics et la pluridisciplinarité d'une programmation permet de toucher des publics plus larges. Cette recherche continue de nouveaux publics est essentielle sur un territoire rural comme celui de la CCOV.

De plus, l'interdisciplinarité ou le croisement des disciplines au sein de mêmes spectacles nous paraît être une voie de développement

très intéressante. C'est une façon de s'engager dans le soutien de la création contemporaine, avec une place pour les oeuvres d'hier comme d'aujourd'hui, et de trouver un écho au travail réalisé avec une programmation pluridisciplinaire.

Ce projet artistique et culturel est une base de travail pour un cycle de 3 à 6 ans afin que nous puissions constater une évolution dans les pratiques ou les fréquentations.

Notre souhaitons donc nous positionner à la croisée des disciplines mais aussi à la croisée du travail de diffusion, création, médiation culturelle et éducation artistique.

La base de ce projet artistique et culturel repose sur une programmation pluridisciplinaire (théâtre, marionnettes, concert, cirque, humour, danse...), des choix contemporains et transversaux.

La pluridisciplinarité répond à une demande des publics et des élus mais nous paraît surtout intéressante à plusieurs égards.

Nous travaillons à la recherche de nouveaux publics et la pluridisciplinarité d'une programmation permet de toucher des publics plus larges. Cette recherche continue de nouveaux publics est essentielle sur un territoire rural comme celui de la CCOV.

De plus, l'interdisciplinarité ou le croisement des disciplines au sein de mêmes spectacles nous paraît être une voie de développement très intéressante. C'est une façon de s'engager dans le soutien de la création contemporaine, avec une place pour les oeuvres d'hier comme d'aujourd'hui, et de

trouver un écho au travail réalisé avec une programmation pluridisciplinaire.

Ce projet artistique et culturel est une base de travail pour un cycle de 3 à 6 ans afin que nous puissions constater une évolution dans les pratiques ou les fréquentations.

Notre souhaitons donc nous positionner à la croisée des disciplines mais aussi à la croisée du travail de diffusion, création, médiation culturelle et éducation artistique

Le projet artistique des salles de spectacle se présente en **4 axes** :

- La programmation et diffusion
- Le soutien à la création : résidences et aides à la création
- Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles
- Les partenariats.

Présentation des salles de spectacle

Le Trait d'Union, Espace culturel François Mitterrand- Neufchâteau

Dans une architecture contemporaine, situé au cœur du Site Patrimonial Remarquable, Le Trait d'Union est un espace de 3000m² dédié à la Culture sous toutes ses formes. Ouvert en 2003 et situé entre la vieille ville et les quartiers récents, c'est un « trait d'union » entre les populations, les différents quartiers de la ville et les différentes formes artistiques.

La salle de spectacle qui dispose d'un plateau équipé de 10m par 10m est un lieu de création et de diffusion. Elle peut accueillir 282 personnes en configuration assise (gradins) ou 500 personnes debout (sans gradins).



Le Trait d'Union c'est aussi :

- Un espace d'exposition, qui accueille des artistes et des œuvres très diversifiés (peinture, sculpture, photographie, architecture, performances...),
- Un foyer, espace de rencontre et de convivialité pour le public et les artistes,
- Trois espaces de travail (studio Danse, salle d'Arts Plastiques et auditorium : studio Théâtre), qui accueillent de nombreux ateliers de pratiques artistiques.

La Scène, Théâtre Ernest Lambert Châtenois



La Scène a été construite en 2001 en lieu et place d'un ancien cinéma. Elle est accolée à la salle des fêtes, qui est communale, et dispose d'un grand parking. Cette salle multi-activités se présente en configuration frontale, 290 places en gradins fixes face à une scène de 78m².

Le hall d'accueil a été agrandi en 2018 et occupe aujourd'hui un espace de 110m² pour accueillir le public dans des conditions optimales.

Les salles accueillent à présent une programmation répartie sur les deux lieux. Ce sont des lieux de diffusion mais aussi des lieux de création avec des résidences artistiques, des lieux de formation et d'actions culturelles.

Leur fonctionnement

La politique tarifaire

Depuis la saison 2016-2017, un système commun de billetterie et d'abonnements a été mis en place. Les tickets peuvent être achetés indifféremment pour Châtenois ou Neufchâteau.

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien propose une politique tarifaire adaptée à la structuration sociale du territoire et donc volontairement accessible. Les deux salles de spectacle proposent des tarifs très abordables et des formules d'abonnements avantageuses. Ponctuellement, les lieux proposent des spectacles gratuits.

Un tarif solidaire d'un montant de 3€ a d'abord été mis en place au Trait d'Union en 2014-2015 puis à la Scène à partir de 2016-2017. Ce tarif est destiné aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA et allocataire AAH. Relayé par les structures sociales du territoire, ce tarif peut leur permettre d'emmener des groupes de personnes lors de différentes manifestations afin qu'elles puissent ensuite développer leurs pratiques culturelles en autonomie.

Les lieux ont également développé des partenariats avec les Comités d'entreprises du territoire. Ces conventions de partenariat leur donnent accès à des tarifs réduits pour les représentations.

La tarification

Tarifs courants :

Tarif A	Tarif B	Tarif C
8€ tarif plein	10€ tarif plein	14€ tarif plein
6€ tarif réduit 1	8€ tarif réduit 1	10€ tarif réduit 1
4€ tarif réduit 2	6€ tarif réduit 2	7€ tarif réduit 2

Réduit 1 : 12 à 25 ans, étudiants, carte ZAP, membre d'un CE, titulaire de la carte Cezam, groupe de plus de 10 personnes

Réduit 2 : Enfants de - de 12 ans, comité d'entreprise ou association partenaire avec un groupe de plus de 10 personnes

Tarifs spéciaux :

Autres tarifs / hors abonnement	Tarifs spéciaux / hors abonnement
3€ tarif solidaire (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou allocataire AAH)	20€ tarif plein tête d'affiche 15€ tarif réduit et places en balcon tête d'affiche
4€ très jeune public	Tarifs sorties culturelles : le tarif groupe proposé par la structure d'accueil auquel s'ajoute 5€ de participation aux frais de transport
8€ soirée Festiguinch	
2€ représentation CTEAC	

*Présentation d'atelier : gratuit
Ouverture de saison en entrée libre.*

Tarifs scolaires :

Tarif scolaire, établissement hors CC	Tarif scolaire, établissement de la CC
4€ maternelles et primaires	2€ maternelles et primaires
5€ collège	2,50€ collège
6€ lycée	3€ lycée

«Enfants, sortez vos parents !» : ce dispositif permet à un élève venu en temps scolaire de revoir gratuitement le spectacle avec ses parents qui bénéficient du tarif réduit 1.

Plaçant l'éducation artistique au centre de sa politique culturelle, la tarification scolaire demeure inchangée afin de permettre à tous les élèves du territoire de pouvoir accéder dans le cadre de leur parcours à une offre de spectacles de qualité.

Les représentations scolaires sont ouvertes au tout public sous réserve de places disponibles. La billetterie appliquée pour le tout public :

Pour un spectacle proposé en temps scolaire et en tout public, la billetterie tout public – catégories A-B-C, s'applique à toutes les représentations.

Pour un spectacle exclusivement proposé en temps scolaire, les tarifs catégorie A s'appliquent.

Les formules d'abonnement :

Les formules d'abonnement ont été modifiées pour la saison 2017-2018 afin de laisser une grande liberté dans les choix des spectacles (permettre d'intégrer tous les spectacles dans les abonnements, sauf la tête d'affiche) et pour garantir des abonnements avantageux. Nous fonctionnons par un système de réduction par spectacle ce qui correspond davantage à notre gamme de tarifs qui varient entre 8€ et 14€ (en tarif plein).

Modification des abonnements

Tarif plein

Abonnement 3 > -1€ par spectacle soit -3€
Abonnement 6 > -2€ par spectacle soit -12€
Abonnement 10 > -4€ par spectacle soit -40€
Abonnement saison > vente de l'ensemble à 90€

Tarif réduit 1

Abonnement 3 > -1€ par spectacle soit -3€
Abonnement 6 > -2€ par spectacle soit -12€
Abonnement 10 > -4€ par spectacle soit -40€
Abonnement saison > vente de l'ensemble à 75€

Pas d'abonnement pour le Tarif réduit 2 (déjà extrêmement bas).

Les billets d'amis

Les billets d'ami sont offerts aux abonnés, ils donnent droit à des réductions. Conformément à la délibération prise le 10 octobre 2017, il est proposé de fixer le nombre de billets d'amis comme suit :

Abonnement 3 spectacles : 1 billet d'ami
Abonnement 6 spectacles : 2 billets d'ami
Abonnement 10 spectacles : 3 billets d'ami
Abonnement saison : 6 billets d'ami

L'équipe

Suite à la fusion des Communautés de Communes et la création de la CCOV, les services ont été réorganisés. Les équipes du Trait d'Union et de la Scène Ernest Lambert ont été rassemblées pour n'en former qu'une.

Les permanents des salles de spectacle :

- Clotilde Petit, contractuelle en CDI - 1 Emploi Temps Plein : directrice artistique
- Julien Someil, fonctionnaire – 1 ETP : régisseur du Trait d'Union
- Lucas Gérard, contractuel en CDD d'un an renouvelable - 1 ETP : régisseur polyvalent, en charge de La Scène
- Yannick Faquet, fonctionnaire – 1 ETP : technique et entretien du Trait d'Union (mise en disponibilité entre octobre 2019 et mai 2020)
- Youssef Driouche, fonctionnaire – 1 ETP : accueil, billetterie, exposition
- Françoise Dubois, fonctionnaire – 0,6 ETP : entretien du Trait d'Union

Le personnel travaillant pour les salles de spectacle et d'autres services :

- Claire Préau, directrice du développement culturel et de la communication – direction du service
- Anne Brutel, fonctionnaire / chargée de communication
- Véronique Langard, fonctionnaire / 0,1 ETP pour le Trait d'Union : accueil et billetterie
- Laurence Lévêque, fonctionnaire / 0,1 ETP pour la Scène : billetterie

Le service technique de la CCOV vient porter renfort pour l'entretien des bâtiments (essentiellement au Trait d'Union). Une convention de mise à disposition de personnel a également été signée avec la Mairie de Châtenois pour le personnel technique (entretien du bâtiment de la Scène réalisé par des agents de Châtenois).

Des intermittents sont régulièrement embauchés pour la régie technique des spectacles. Les agents de la collectivité travaillent avec une commission culturelle composée d'élus.

Cette commission est présidée par Mme Dominique Humbert, , vice-présidente de la CCOV en charge de la culture.

Une programmation pluridisciplinaire et un projet en 4 axes

En 2020-2021, ce sont près de 45 spectacles et expositions programmés, liés à la programmation du Trait d'Union et de la Scène

L'épidémie de Coronavirus – COVID 19 nous a contraint à fermer nos portes pendant sept mois, entre fin octobre 2020 et fin mai 2021.

Ce projet artistique s'articule en 4 axes :

1. La programmation et diffusion
2. Le soutien à la création
3. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles
4. Les partenariats



I. La programmation et la diffusion

La programmation peut se décliner sous la forme de plusieurs points :

- **Une programmation de spectacle vivant professionnel et pluridisciplinaire** (théâtre, musique, humour, danse, marionnettes, cirque, ...);

- **Une programmation pour tous les âges et pour tous les publics**, pour le tout public comme pour le jeune public;

De nombreux spectacles sont programmés pour tous les niveaux : du très jeune public (à partir de 6 mois) aux grands adolescents, proposés en tout public ou en temps scolaire via les Relais d'Assistants Maternels et crèches ou les écoles (maternelle, élémentaire, collège, lycée) ou les structures sociales.

- **Une programmation décentralisée**

Le travail partenarial avec d'autres services de la Communauté de Communes permet de construire des actions spécifiques : spectacles décentralisés dans les villages avec les R.A.M., ateliers dans les bibliothèques-médiathèques...;

- **Une programmation spécifique aux salles**

Le Trait d'Union dispose d'une galerie d'environ 80m². Au moins six expositions sont organisées pendant la saison culturelle. Le nouvel hall de la Scène permet également de réaliser des expositions.

Châtenois et les communes aux alentours ne disposant pas de cinéma, un partenariat a été conclu avec le Centre Régional Audiovisuel de Lorraine afin de proposer des séances de cinéma.

Les missions du lieu ne s'arrêtent pas uniquement à la diffusion mais également à des actions de résidences, d'animations, d'accueil des publics et de développement des pratiques amateurs. Cela implique de ne pas réduire l'activité du lieu à des actions de diffusion mais de consacrer une part du temps de travail et du budget à ces actions.



II. Le soutien à la création

De nombreuses aides et résidences étaient prévues pour la saison 2020-2021. La majorité des résidences a pu avoir lieu malgré le contexte sanitaire. Ces résidences ont été clôturées par des présentations professionnelles. Les créations en public sont reportées en 2021-2022. Des temps de reprise, des semaines de travail et de répétition supplémentaires, seront nécessaires ; d'autres périodes de résidence vont donc être précisées. Les compagnies seront accompagnées une saison de plus.

De nombreuses résidences artistiques ont été menées en 2019-2020 :

- - Résidence de territoire pour l'Héliotrope Théâtre pour 2018-2020 ainsi que 2021 (avec la signature d'un avenant). Co-production et résidence pour « La vieille dame et la mer » en octobre et novembre 2020.
- Co-production et diffusion pour « Poucet » de mai à juillet 2021 (petite forme décentralisée en milieu scolaire – une vingtaine de représentations pour 10 établissements)
- - Résidence triennale de création et laboratoires pour la Cie Ulteira avec le dispositif de la Région Grand Est, en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges. Co-production et résidence pour « 187.75 Hz » sur les saisons 2020-2021 et 2021-2022. Temps de recherche, présentations d'Insolites (performances) et programmes d'actions culturelles sont prévues durant cette résidence triennale // initialement prévue en octobre 2020, la création de « 187.75 Hz » avait déjà été reportée en début de saison 20-21
- - Résidence de création « Déluge » de la Cie IPAC (Intercultural Performing Arts Company) en décembre 2020. Présentation d'une sortie de résidence le 21 décembre 2020 au Trait d'Union.
- - Co-production, résidence de création et diffusion pour « Chansons contre ! » de l'Ensemble XXI.n // présentation professionnelle le 20 février 2021, report de la création public le 4 février 2022



- Héliotrope Théâtre Neufchâteau :

Convention de territoire de la Cie Héliotrope Théâtre

La compagnie Héliotrope est en convention cadre avec la CC de l'Ouest Vosgien, le Département des Vosges et la DRAC Grand Est. Ce partenariat permet de mener des actions de proximité avec cette cie professionnelle qui a choisi de résider sur ce territoire. La convention permet à la cie d'être accueillie en résidence de création et de répondre aux demandes du département, de la DRAC et de la CCOV notamment en matière de conseil à la programmation et de collaboration sur les diverses actions et projets culturels sur le territoire, d'action culturelle auprès des publics dits éloignés, mais également sur des actions plus ciblées comme la programmation du Festival Ainsi Font.

La compagnie « Héliotrope Théâtre » est reconnue pour ses propositions dans le champ de la marionnette. Elle tourne entre 5 à 6 spectacles professionnels par saison.

Ses actions et créations sont régulièrement soutenues par la DRAC et la Région Grand Est et, depuis de nombreuses années par le Département des Vosges. Cette cie, résolument tournée vers le jeune public et les arts de la marionnette, propose des univers exigeants où les créations musicales originales sont étroitement liées aux choix scénographiques sans cesse renouvelés. Chaque projet s'inscrit dans une volonté de partage et de questionnement sur nos réalités contemporaines.

- Résidence triennale de la Cie Ulteia au Trait d'Union et à La Scène

La compagnie Ulteia a été créée en 2013 par Lorelyne Foti. Le Trait d'Union et La Scène ont accompagné la compagnie sur la création de « Miracle en Alabama » basé sur la biographie d'Helen Keller en 2015-2016 puis sur « Trust » d'après un texte de Falk Richter en 2018-2019.

Suite à ces créations, en échangeant sur nos visions artistiques, nos démarches respectives de développement et au travail de territoire amorcé à l'occasion des résidences de création, nous avons souhaité faire perdurer ce partenariat.

La compagnie Ulteia sera en résidence pluriannuelle de 2020 à 2023 en s'inscrivant dans le dispositif du Conseil Régional Grand Est « soutien aux résidences artistiques et culturelles ». Il a pour objectifs :

.d'accompagner l'expérimentation et la recherche artistique,

.d'améliorer le cadre d'activité des professionnels,

.et de favoriser l'échange entre la population et les artistes, notamment par de nouvelles formes de rencontres.

Ce dispositif, également soutenu par le Conseil Départemental, permet à la Cie Ulteia d'expérimenter et de développer son travail de recherche artistique qui viendra nourrir ses futures créations. Les périodes de résidence seront régulièrement ouvertes aux publics et nous souhaitons faire profiter, au plus grand nombre d'habitants de la CCOV, des actions culturelles et d'échanges en lien avec sa recherche artistique.

>> Les rendez-vous :

Des temps de résidence pour le spectacle « 187.75 Hz » qui sera créé lors de la saison 2021-2022,

Des temps de résidence pour le spectacle « (DES)INTOX » qui sera créé en 2023.

>> Rendez-vous en 21-22 :

Mercredi 14/10 à 18h30 : présentation d'une étape de travail de « 187.75 Hz » au Trait d'Union

Les rencontres insolites :

Samedi 19/06/21 de 14h00 à 19h00 (exposition) : installation sonore

Samedi 19/06/21 à 15h30 – 17h00 – 18h30 : sieste sonore

Lundi 21/06/21 de 17h00 à 21h00 : (exposition) : installation sonore

Lundi 21/06/21 17h30 – 18h30 : sieste sonore

Lundi 21/06/21 à 21h - fête de la musique : Silent Party au Trait d'Union (annulée)

Fréquentation de la sieste sonore : 37

Résidence de l'Ensemble XXI.n

L'Ensemble XXI.n est une structure de production fondée par un groupe d'artistes en 2010 pour développer une activité de création pluridisciplinaire et multiformes, basée sur la musique, bien ancrée dans le XXIème siècle. Du concert à la performance, toutes les directions de travail lui sont ouvertes, toutes les rencontres, toutes les collaborations avec d'autres artistes ou collectifs, pour développer une expression spécifique croisant écriture et improvisation.

L'Ensemble a préparé son prochain spectacle « Chansons contre ! » et sera en résidence du 15 au 19/02/21. La présentation publique rendue impossible en raison du contexte sanitaire a été remplacée par une présentation destinée au public professionnel. Le groupe revient à La Scène en février 2022 pour présenter le spectacle au tout public.

« L'idée directrice du spectacle, en ce qui concerne sa structure et donc, sa mise en espace, est une simple combinatoire : nous sommes cinq sur scène, il existe donc dix possibilités de duos, que nous multiplions par deux pour obtenir vingt chansons. Chacune de ces chansons sera donc incarnée par un couple mis en avant d'une façon ou d'une autre (musicale, vocale, géographique, chorégraphique) et dans deux rapports inverses (dominant / dominé, lointain / proche, accompagnant / accompagné, etc...). C'est notamment dans ce rapport que l'ambiguïté du contre (à côté de ou opposé à) sera explorée : engueulade face-à-face, déclaration d'amour dos-à-dos, alignés contre un mur, seuls contre tous... » Vincent Bouchot

En partenariat avec l'Ecole de musique associative de Châtenois.

Résidence de la Cie Caravanes

Depuis sa création la cie Caravanes sillonne les petites routes de France pour y jouer ses spectacles dans un rapport singulier avec les habitants. Elle s'est arrêtée il y a quelques années à Châtenois et y a rencontré les enfants grâce à l'album de « Cornebidouille » qu'elle avait mis en scène dans le spectacle « A table » mais elle y a aussi donné un bal adapté au jeune public et inspiré du conte « Le vilain petit canard ». Elle revient aujourd'hui avec une création à destination des adolescents et des adultes dans l'idée de permettre à des personnes d'âges très variés de se rencontrer autour du rapport homme-femme.

La Cie Caravanes sera en résidence à La Scène du 3 au 11 mars pour présenter ses premières le vendredi 26 et samedi 27 mars. Nous profitons de la présence des artistes et de la thématique du spectacle pour organiser un projet intergénérationnel. Les comédiens vont se rendre dans un EHPAD du territoire et proposer de jouer un extrait du spectacle, récolter des témoignages autour du couple et mettre en place un atelier photographies mêlant photos d'archives et reportage photographique.

>> **Rendez-vous** pour « Maison de poupée » à La Scène vendredi 26/03 à 14h et samedi 27/03 à 20h30

Reportée en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus – COVID 19

Résidence de la Cie IPAC

La Cie IPAC (Intercultural Performing Arts Company) est une jeune compagnie émergente et internationale qui vient de se créer et s'implanter dans les Vosges. Vous y retrouverez Amandine Audinot, comédienne professionnelle et directrice artistique de la Cie, qui a fait ses premiers pas au théâtre dans la troupe des P'tits Potes de Rainville. La compagnie a été en résidence du 14 au 22/12 au Trait d'Union. Elle puise son inspiration dans les formes et les philosophies traditionnelles orientales, au service de créations contemporaines, mêlant chants polyphoniques, musique électronique, théâtre physique et écriture de plateau. Ambassadeurs d'une génération en quête de sens et soucieux de son environnement, le metteur en scène Edgar Alemany et son équipe développent un théâtre visuel et sonore, qui touche à l'émotion et qui appelle à la sensation.

III. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles

1.1. Le rapport aux publics

Visant la rencontre avec les publics et les artistes, l'équipe met en place des actions de médiation en direction des différents publics.

Ces actions peuvent être ponctuelles (un atelier autour d'une exposition) ou régulières. Les actions peuvent être portées par le CTEAC, portées par la CCOV, en partenariat ou accueillis au Trait d'Union et à La Scène.

Le développement d'actions culturelles a pour but de :

- Permettre la rencontre entre les artistes et les publics, créer du lien social et participer au mieux vivre ensemble,
- Permettre l'éveil, la découverte des arts du spectacle vivant et des pratiques artistiques
- Fédérer les énergies, les rencontres entre acteurs
- Permettre aux pratiquants expérimentés d'aller plus loin dans l'analyse, dans leur entreprise, ou accompagner les compagnies de théâtre amateur volontaires
- Faire un lien entre la pratique amateur et la pratique professionnelle
- « D'éduquer » les spectateurs et les inciter à aller voir des spectacles
- Permettre au public de construire sa réflexion autour des arts et des sujets de société, et parfois même développer son libre-arbitre
- Œuvrer pour la démocratisation culturelle

Une démarche spécifique pour le public scolaire

Les actions programmées pour le public scolaire le sont dans la démarche de l'école du spectateur. (à consulter en intégralité en Annexe ou sur http://www.occe.coop/~thea/IMG/pdf/Charte_ecole_du_spectateur.pdf).

1.2. Le Contrat Territorial d'Education Artistique de la CCOV.

Le Trait d'Union et La Scène participe au Contrat Territorial d'Education Artistique de la CCOV. Les salles de spectacles développent des séries d'actions culturelles et de sensibilisation, souvent en lien avec les spectacles programmés, et des résidences artistiques.

1.3. Des ateliers de découverte, de sensibilisation... spectacle vivant

Lorsque les compagnies ou artistes le proposent des ateliers sont organisés au sein des salles de spectacles voir dans les écoles. Les différentes résidences sont également l'occasion de développer de nombreuses actions culturelles.

La situation sanitaire nous a là encore empêché de mettre en place de nombreuses actions prévues.

Nous avons notamment travaillé sur :

- Actions autour du spectacle « Chili 1973 : rock around the stadium » Cie L'SKBL

Au Trait d'Union, en avril et mai, représentations le 12 mai 2021.

Action développée avec la Mission locale de la Plaine des Vosges, pour des jeunes en recherche de projet professionnel. Deux ateliers sont proposés par Hugues Reinert « portant sur un événement historique à mettre en mot, mettre en scène et à jouer ».

- 1ère intervention avant le spectacle
- Spectacle et bord de plateau le 12 mai
- 2nde intervention après le spectacle

Une action sur le même modèle devait être construite pour des classes de 2nde du lycée de Neufchâteau.

L'intégralité du projet est reportée à la saison prochaine.

1.4. Des ateliers de médiation, visite commentée des expositions.

Afin d'expliquer la démarche des artistes et de faire rencontrer public et oeuvre, des actions de médiation sont menées lors des différentes expositions : les peintres, sculpteurs, plasticiens ou photographes qui exposent sont présents pour des actions de médiation à l'occasion desquels ateliers ou visites commentées sont proposés à destination du tout public ou des publics spécifiques (personnes éloignées des pratiques culturelles, personnes en difficultés sociales...).

Le public scolaire, mais également le Centre hospitalier de Ravenel, l'ADAVIE, l'IMT ou le Centre social de Neufchâteau viennent régulièrement visiter des expositions et profiter ensuite de visites commentées ou d'ateliers de pratique artistique (peindre à la manière de...).

Des visites commentées et des ateliers de pratique artistique ont été mis en place ou auraient dû être mis en place autour des expositions suivantes :

« L'après-guerre à Neufchâteau à travers l'oeuvre de Charles Petit » par l'association des anciens élèves de la Cité scolaire de Neufchâteau / visites commentées et concert de clavecin

« Astrophotos » de Jordane Marlière et Gaëtan Maxant / visites commentées, rencontres et conférences sur la photographie des astres et corps célestes

« Par des chemins de traverses » de Johnny Lebigot / visites commentées et ateliers de pratique artistique

« Apocalypto » de Xavier Thomen / **visites commentées et ateliers de pratique artistique - reportés**

« Exposition de pastels » de l'association ISARTIS / **visites commentées et ateliers de pratique artistique - reportés**

« Où est Sacha ? » de Katia Humbert / **visites commentées et ateliers de pratique artistique - reportés**

V. Les chiffres clés de la fréquentation

Les chiffres clés de la fréquentation Comparaison avec la saison 2019-2020
2020/2021 – Trait d'Union / La Scène

En résumé :

Nb de spectacles prévus : 33
Nb de spectacles annulés : 26
Spectacles organisés : 10
Nb de représentations prévues : 83
Nb de représentations organisées : 37

Expositions 2020-2021

3 expositions
734 visiteurs

Mises à disposition 2020-2021

88 mises à disposition
3932 personnes
Soit : 2216 spectateurs

Abonnés 2020-2021

37 abonnements

En résumé :

Nombres de spectacles : 35
Nb de spectacles annulés : 9
Nombres de représentations : 62

Soit : 2934 spectateurs

Expositions 2020-2021

7 expositions
2160 visiteurs

Mises à disposition

5574 personnes

Abonnés 2020-2021

36 abonnements

Total de la programmation artistique 2020-2021
2950 personnes
Fréquentation totale 2020-2021
6882 personnes

Rappel 2019-2020
5094 personnes
10268 personnes

Les chiffres clés du budget

En 2020, le budget réalisé des salles de spectacle s'élève à **664 000 €**.

Le budget artistique qui rassemble les cessions de spectacles, locations d'exposition, aides à la création, actions culturelles, avec les frais de transport, hébergement et restauration et les droits d'auteurs, s'élève à 182 000 € (hors frais de communication).

Les recettes se montent à 31 000€. Les subventions s'élèvent à 42 000€.

En bref

Comme lors de la saison précédente, les salles de spectacle ont été touchées de plein fouet par la crise sanitaire liée au Coronavirus – COVID-19. Une nouvelle fermeture a été imposée du 2/11/2020 jusqu'au 22/05/2021.

Le service a dû continuellement s'adapter en attendant les annonces gouvernementales de réouverture. Ainsi il a fallu adapter la programmation artistique, les résidences de compagnies, les actions culturelles et la médiation, les mises à disposition associatives et de partenaires.

Sur la saison 2020-2021, nous dénombrons :

25 Spectacles annulés sur 34 spectacles programmés.

5 expositions annulées sur 9 expositions programmées.

Malgré la fermeture des théâtres au public, les agents ont continué à travailler en présentiel. Une grande partie du Trait d'Union a pu être repeinte et modernisée (entre février et avril 2021).

Les agents techniques ont ensuite été mis à disposition d'autres services notamment le service bâtiment : travaux au camping intercommunal de Neufchâteau, peinture au gymnase de Liffol-le-Grand, déménagement et petits travaux à l'école de Martigny-les-Gerbonvaux, pose d'un nouveau sol sur le site de l'école de musique intercommunale à Neufchâteau ou ménage renforcé sur des sites le nécessitant.

Les tâches administratives et la préparation de la programmation artistique ont pu continuer. Une partie des résidences artistiques a été maintenue. Elles ont donné lieu à des temps de présentation devant des professionnels. Les représentations pour le très jeune et jeune public ont également été maintenues, voire développées, en décentralisation.

En raison du renforcement des normes sanitaires, de l'obligation de la distanciation sociale et de la limitation de jauges et de rassemblement, de nombreuses structures ne pouvaient plus rassembler leurs équipes dans les locaux habituels. Les deux salles de spectacle, rares structures du territoire permettant de répondre à ces normes sanitaires tout en recevant une centaine de personnes, ont été extrêmement sollicitées pour l'organisation de réunions professionnelles. Sur la saison, le nombre de mises à disposition a baissé pour l'organisation d'événements et de spectacles mais a largement augmenté pour l'organisation de réunions professionnelles.

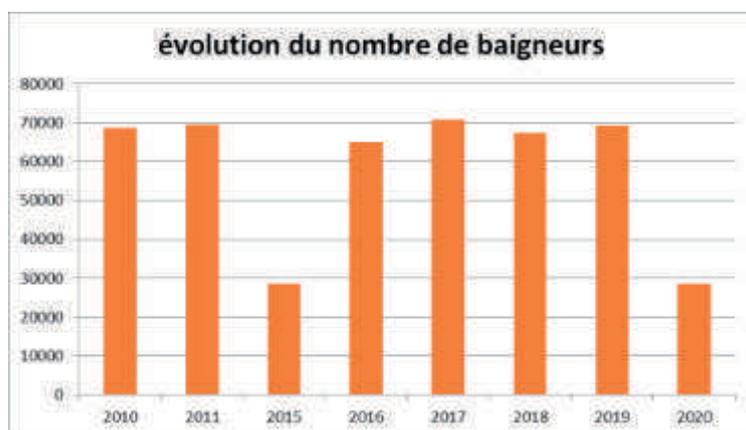
3. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES:

1/LA PISCINE GABRIEL BODENREIDER :

La piscine de Neufchâteau est le seul équipement aquatique du territoire intercommunal et l'un des rares sur l'ouest des Vosges, c'est pourquoi sa zone de chalandise s'étend sur 4 départements (Vosges, Haute-Marne, Meuse, Meurthe et Moselle).

C'est également l'équipement sportif le plus utilisé par les habitants du territoire.

L'année 2020 a été marquée par la covid. L'établissement a été fermé lors du 1er confinement, a repris une activité modérée pendant l'été 2020, puis une ouverture limitée aux scolaires pendant le 2ème confinement.



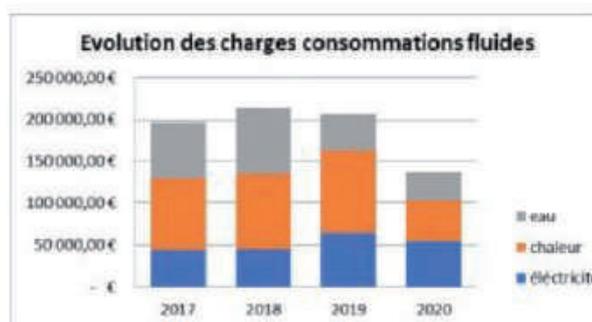
28 540 baigneurs en 2020

La chute est due à l'épidémie de COVID 19 qui a engendré une fermeture totale de mars à juin puis partielle à l'automne (uniquement les scolaires)

Bilan d'exploitation

L'année 2020 peut se résumer par les chiffres suivants

ANNEE 2020		
nb baigneurs	28 540	
consommation		coût annuel € TTC
électricité (kWh)	361 397	54 465,35 €
chaleur (kWh)	862	48 564,89 €
eau (m3)	8 899	34 540,55 €
Total		137 570,79 €
coût par baigneur		4,82 €



Cette année n'est pas représentative du fait du contexte sanitaire.

En 2019, le coût technique était de 2,37€ par baigneur.

Pour limiter les dépenses, la collectivité a optimisé ses charges techniques pendant les périodes de fermeture (fonctionnement minimal des bassins voire arrêt, réduction à minima du chauffage de l'établissement).

La masse salariale quant à elle est restée identique.

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

Les recettes (entrées et abonnements) :

Elles proviennent majoritairement des activités et cours donnés par nos maîtres-nageurs. Les écoles extérieures à la CCOV versent également une redevance. En 2020, les recettes ont chuté de 60%. Elles représentaient 220 000€ en 2019.

Les investissements :

Quelques opérations d'investissements ont été réalisées sur 2020 :

- Etanchéité des goulottes de récupération d'eau du petit bain
- Changement de l'éclairage du petit bain
- Changement des grilles avaloirs
- Acquisition de cordages, d'une laveuse et de structures gonflables

Au total, ce sont **45 000 euros** de travaux d'investissement réalisés sur la piscine.



	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	24h
Lun	activité 1																	
	activité 2																	
	activité 3																	
Mar	activité 1																	
	activité 2																	
	activité 3																	
Mer	activité 1																	
	activité 2																	
	activité 3																	
Jeu	activité 1																	
	activité 2																	
	activité 3																	
Ven	activité 1																	
	activité 2																	
	activité 3																	
Sam	activité 1																	
	activité 2																	
	activité 3																	
Dim	activité 1																	
	activité 2																	
	activité 3																	

Le planning d'occupation :

La piscine est occupée de 7h à 22h du lundi au samedi, ainsi que le dimanche matin.

Cinq clubs occupent également la piscine à hauteur de 23h45 par semaine : le plus important, le Club Nautique Neufchâteau (190 licenciés), suivi du Club AJAL (90 licenciés), du Club de Plongée (63 licenciés), du Club de Water-polo (30 licenciés) et du Club Adultes (30 licenciés). L'activité des clubs a été très perturbée en 2020.

La piscine est aussi mise à disposition pour les Pompiers et les Gendarmes de Neufchâteau deux fois par semaine avant 8h.

Globalement, les dépenses de fonctionnement de la piscine s'élevaient en 2020 à **624 972€ contre 735 842€** en 2019.

Les recettes de fonctionnement sont de **113 769 (contre 251 000€ en 2019)**.

Le déficit de fonctionnement s'établit donc en 2020 à **511 204€ (484 932€ en 2019)**.

2/ LES COSEC ET GYMNASES



Le COSEC de Neufchâteau est composé de deux salles omnisport essentiellement occupées par les clubs résidents et les écoles de Neufchâteau (la ville de Neufchâteau prend en charge le transport) ainsi que les établissements secondaires de la ville. Ce sont au total 14 structures qui fréquentent le COSEC.

Le budget de fonctionnement du COSEC est de 151 000€ contre 170 000€ en 2019.
Le montant des investissements 2020 est de 57 000€ pour le financement du contrat P3 avec IDEX et des changements de menuiseries suite aux dégradations (pris en charge en partie par l'assurance)

OCCUPATION SCOLAIRES (en heures par semaine)	Grande salle	Petite salle	TOTAL
Collège Jeanne d'Arc	10,5	2	12,5
Lycée Pierre et Marie Curie	7	4	11
SEP Haut de Bellieu	10,5		10,5
Ecoles maternelles Neufchâteau		22	22
Sections sportive athlétisme et foot	4	4	8
TOTAL	34	31	65

OCCUPATION CLUBS ET ASSOCIATIONS (en heures par semaine)	Grande salle	Petite salle	TOTAL
ASL Coussey	2	1,5	3,5
CHOV/RAVENEL	2	0	2
Club d'Athlétisme	6,5	4	10,5
Red Eagles (multi-sport)	8	0	8
Néobad	0	7	7
Archers	0	2	2
IMT	1	0	1
Football Club Neufchâteau-Liffol	10,5	13,5	24
MCL badminton	0	4	4
TOTAL	52,5	39,5	85,5
TOTAL GENERAL	84,5	71,5	149,5

Le tableau ci-dessus fait apparaître une occupation hebdomadaire en période scolaire de 149.5 heures sur les deux salles, sans compter les réservations ponctuelles pour les compétitions notamment de Hand les samedis et dimanches.

LE GYMNASSE DE LIFFOL LE GRAND

Le budget de fonctionnement du gymnase s'établit à 12 000€ en 2020 (19 000€ en 2019). Le budget est en baisse en raison d'une non utilisation pendant les confinements. Il a fait l'objet d'une réhabilitation en 2018 (isolation des murs et remplacement des menuiseries).

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

Occupants	OCCUPATIONS (en heures par semaine)
Collège Fixary	20
Ecoles de Liffol le Grand	9
Commune NAP	4
AFPIA	4
UNSS	4
ASSN Basket	10
ASL Coussey-Greux	3
MCL Badminton	6,5
Art et Equilibre	2,5
POMPIERS	5
TOTAL	64

Ce tableau ne tient pas compte de l'occupation des compétitions organisées par le Basket.



LE GYMNASSE DE CHÂTENOIS

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13 000€ en 2020 (contre 18 000€ en 2019). La baisse étant toujours expliquée par la crise sanitaire.



Planning d'utilisation du gymnase 2020 / 2021

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
07:30				Ménage				
08:00	Ménage	Collège	Collège	Collège	Collège	En attente	Compétitions	
08:30								
09:00								
09:30								
10:00	Rencontres USEP environ 5/an						En suspend	
10:30							Running vestiaire	
11:00						Tennis		
11:30								
12:00	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne		
12:30								
13:00								
13:30		Ecole élémentaire	u.n.s.s.		Collège	Tennis		
14:00								
14:30	Ecole élémentaire	Collège		Ecole élémentaire				
15:00								
15:30								
16:00								
16:30								
17:00		u.n.s.s.	Football					
17:30								
18:00	Tennis							
18:30		Sapeurs-pompiers	En suspend					
19:00			Running vestiaire	18h15 Zumba	Tennis	AS VAL BANY		
19:30								
20:00								
20:30	AS VAL BANY	u.s.f.e.n.	u.s.f.e.n.					
21:00								
21:30					En attente			
22:00								

03

Une communauté
**AU SERVICE DE SES
HABITANTS**

1/LES TERRAINS DE TENNIS :

Les terrains de tennis de Neufchâteau (5 courts dont 2 couverts), Liffol le Grand (2 courts) et de Circourt sur Mouzon ont été transférés au 1er janvier 2013. Les terrains de tennis de Châtenois (3 courts extérieurs) ont été transférés au 1er janvier 2017.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à un peu moins de 10 000€ pour l'ensemble.

L'année 2020 a été le démarrage des travaux de réfection des courts de tennis de Neufchâteau d'un montant prévisionnel de 250 000€.

2/LES TERRAINS DE FOOTBALL :

Les terrains de Football de Coussey et d'Autreville sont des équipements communautaires issus de la fusion des communautés de communes du Pays de Jeanne et du Pays des Côtes et de la Ruppe.

Les dépenses de fonctionnement sont relatives au fonctionnement des vestiaires. Elles s'élèvent à 8 600€. L'entretien des terrains reste à la charge des clubs.



3/LE PROJET DE GYMNASE SUR LE SECTEUR DE COUSSEY

--- Sur le secteur de Coussey pour y accueillir une activité de judo et une activité de gymnastique. Un terrain a été ciblé sur la commune de Coussey. La CCOV a travaillé avec les clubs sur le projet et a accompagné le Club de Gymnastique de Vittel pour l'installation d'une antenne dans une petite salle de motricité sur la commune de Coussey (achat de matériel).

4/ SOUTIEN AUX INTERVENTIONS SPORTIVES EN MILIEU SCOLAIRE

La CCOV soutient financièrement des actions sportives en milieu scolaire en lien avec l'USEP. Peu d'aides ont été accordées en 2020 en raison du contexte.

5/ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Outre la mise à disposition d'équipements sportifs, la CCOV met à la disposition des associations un minibus pour faciliter les transports de leurs adhérents pour des sorties à but compétitif ou pour du loisir. L'OMS Neufchâteau gère le planning d'utilisation.

4. LES SERVICES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SANITAIRES

4.1. LE PORTAGE DE REPAS

La prestation se fait sur deux secteurs : Liffol-le-Grand et les communes limitrophes (Villouxel, Bazoilles-sur-Meuse, Fréville et Liffol-le-Petit) et le territoire de l'ancien Pays de Châtenois. Le tarif est le même sur les deux secteurs : 7€ le repas et ceux-ci sont facturés au mois (par semaine complète). Les bénéficiaires sont souvent des personnes âgées ou qui sortent d'hospitalisation.

Le service, qui existait sur l'ex CCPC depuis 2009, a également été transféré de la commune de Liffol-le-Grand à la CCOV au 1er janvier 2017, lors de la fusion de la CCBN et de la CCPC.

Secteur Liffol-le Grand

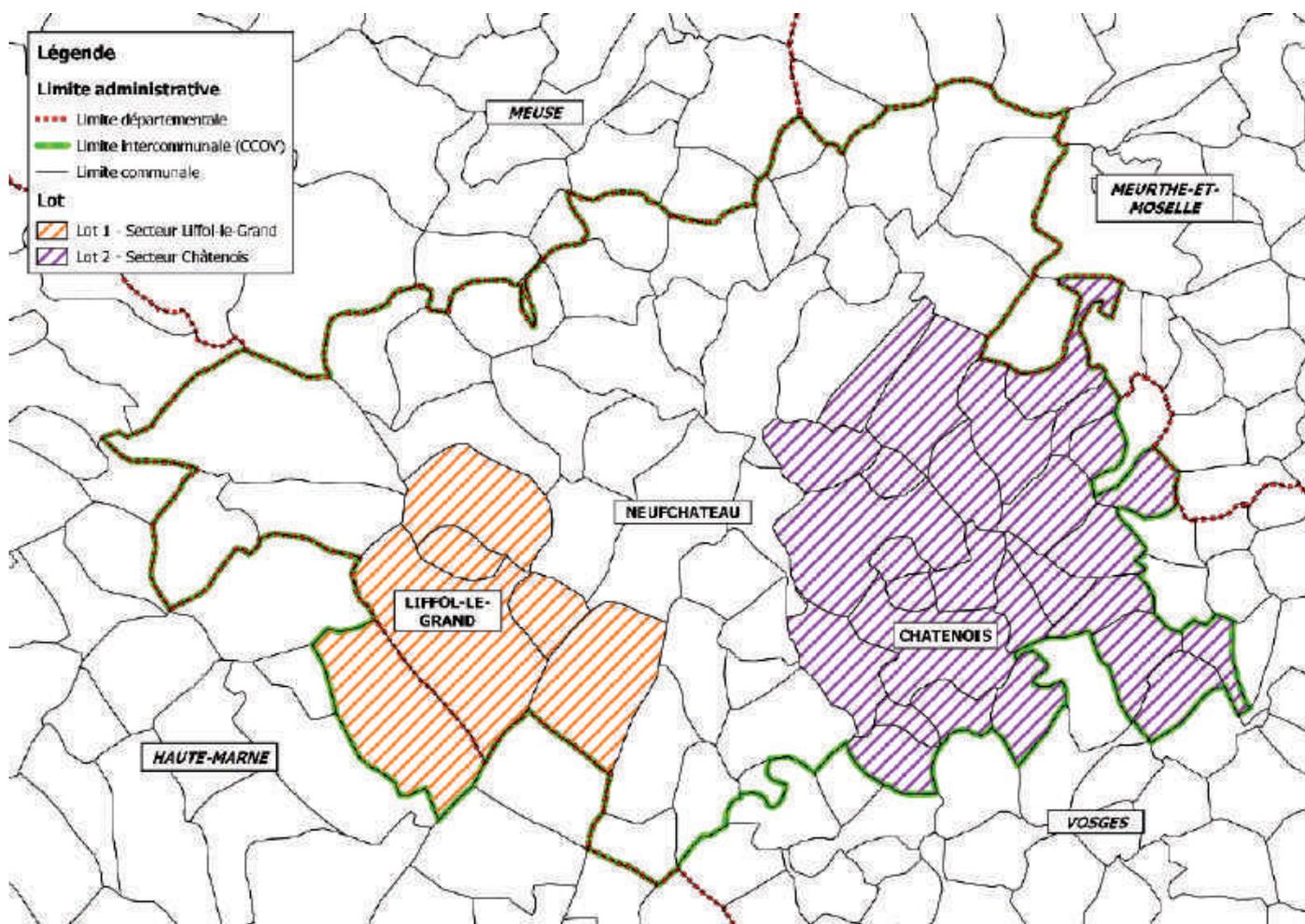
Les repas sont préparés par la Boucherie de l'Eglise à Liffol-le-Grand et sont livrés froids tous les jours du lundi au samedi. La livraison est assurée par une employée CCOV. Ce sont 8767 repas qui ont été livrés en 2020. Chaque semaine, 35 à 40 personnes en ont bénéficié.

Secteur Châtenois

Les repas proviennent de la Maison de Retraite Raynald Merlin à Dommartin-sur-Vraine. Ils sont livrés froids trois fois par semaine les lundis, mercredis et vendredis. La livraison est également assurée par une employée CCOV.

En 2020, 6074 repas ont été livrés et ce sont entre 20 et 25 personnes qui en ont bénéficié. La tournée s'est effectuée sur une dizaine de villages.





Le reste du territoire est en partie couvert par des prestataires privés. La CCOV réfléchit à la réalisation d'un diagnostic de l'offre et des besoins afin que ce service soit accessible à tous.

03

Une communauté
**AU SERVICE DE SES
HABITANTS**

4.2. LA SANTE

La Maison de santé de Châtenois est une compétence de la Communauté de Communes. Celle-ci gère le bâtiment et la location des cabinets. Elle accompagne également les professionnels en quête d'installation ou porteurs de projets coopératifs dans le cadre de son Contrat Local de Santé.

2 médecins, 4 infirmières, 1 kinésithérapeute

Les mouvements :

1 assistante collaboratrice en kinésithérapie pour développer les soins à domicile en janvier 2020
2 médecins adjoints se partagent un cabinet mis à disposition gracieusement. Ils exercent sous la coupe des médecins libéraux en attendant de passer le pas de l'installation.

Les actions entreprises :

Acquisitions de mobiliers de rangements supplémentaires pour favoriser le partage des cabinets et améliorer le confort



Contrat Local de Santé



Le Contrat Local de Santé a été officiellement signé le 08 février 2019 en présence d'une dizaine d'institutionnels. Fruit d'un travail avec les acteurs locaux de la santé, le CLS planifie des actions à mettre en place sur les prochaines années.

La CCOV assure la coordination et l'animation du CLS en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Une aide est allouée au poste de coordination.

En raison de la COVID, peu d'actions collectives ont eu lieu. Mais le travail a été poursuivi. L'association Familles Rurales Châtenois épaulée par la fédération régionale a amorcé le projet de mobilité solidaire sur l'Ouest Vosgien. Le réseau des France Services s'est étoffé avec les travaux entrepris par les Mairies de Châtenois et Liffol-le-Grand pour accueillir une France Services et une antenne.

Le contact avec les partenaires a été maintenu. Ils ont été mobilisés dans le cadre de la gestion de la crise covid (information sur le service minimum mis en place pendant les confinements, logistique de distribution de masques et tests pour les sociaux-pro du territoire et autres acteurs en santé en lien avec l'ARS). Un comité de pilotage du CLS a été également tenu le 03 décembre 2020.

4.3. L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil des gens du voyage de Neufchâteau compte 12 emplacements qui sont tous équipés d'un bloc sanitaire.

La gestion de l'aire est confiée à la société VESTA pour un montant de 58 791,6€ TTC/an.

Le taux d'occupation moyen des emplacements est de 95% (79% en 2019). Les durées de séjour maximales n'ont pas pu être respectées, en raison de la limitation des déplacements.



Les droits de place n'ont pas été facturés sur arrêté du Président pendant le premier confinement, en raison de l'arrêt de l'activité économique des travailleurs indépendants. L'allocation temporaire de logement pour 2020 est fixée à 32 685 euros : 15 425 € pour la part fixe (selon le nombre de places) et 17 260 € pour la part variable (selon le taux d'occupation).

Rappel des tarifs appliqués en €

Tarif du droit d'usage par place par jour	1,75
Tarif de l'eau par m ³	3,7
Tarif de l'électricité au kW/h	0,16

Personnes accueillies en 2020

Nombre total de personnes accueillies - toute nouvelle entrée sur l'aire	TOTAL	135 (222 en 2019)
dont : hommes		48
femmes		45
enfants de moins de 18 ans		42
Durée moyenne du séjour en mois		3,77 (1,98 en 2018, 2,08 en 2019)

4.4. LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC OU FRANCE SERVICES

Ce service a été transféré à la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien au 1er janvier 2018. La MSAP de Neufchâteau a obtenu le label France Services au 1er janvier 2020. Elle a été inaugurée en février 2020 en présence de l'Etat et des partenaires France Services. Une convention d'engagement a été signée par l'ensemble des partenaires à la démarche France Services.

DE LA MSAP AUX RELAIS FRANCE SERVICES

La MSAP devient « Maison France Services »

« Nous sommes heureux d'être accueilli à la Maison France Services, pour une alternative de service qui nous va vraiment bien. Nous sommes très satisfaits de ce service, car nous avons pu bénéficier de ce service, et nous sommes très satisfaits d'avoir pu bénéficier de ce service. »

Mise en place des relais France Services

Municipalité	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Neufchâteau	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
...

15 CCOV ACTU Décembre 2019

Décembre 2019 CCOV ACTU 17

1 Article CCOV ACTU janvier 2020 - <https://fr.calameo.com/read/003387190b398972cff9d>

Il s'agit d'un service d'aide aux démarches administratives numériques des habitants de la CCOV.

Il est le lieu d'accueil de permanences physiques d'institutions diverses pour de l'accompagnement aux démarches sociales et de santé (CPAM, CAF,...), pour la recherche d'emploi ou de formations, pour des démarches juridiques.

Outre les permanences physiques, France Services met à la disposition du public, en libre accès, accompagné par un agent d'accueil, un espace numérique : 3 ordinateurs, une imprimante et un scanner. Ces ordinateurs permettent l'accès aux sites Internet de différents partenaires : Pôle Emploi, CAF, CARSAT, CPAM et les sites de l'Etat.

Elle s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental d'Accessibilité des Services Au

Public co-animé par le Département et l'Etat. Un coordinateur départemental appuie la collectivité dans l'exercice de ce service.

L'accueil des usagers est assuré, en 2020, par 2 agents : 1 agent mis à disposition par la Ville de Neufchâteau et 1 agent de la CCOV.

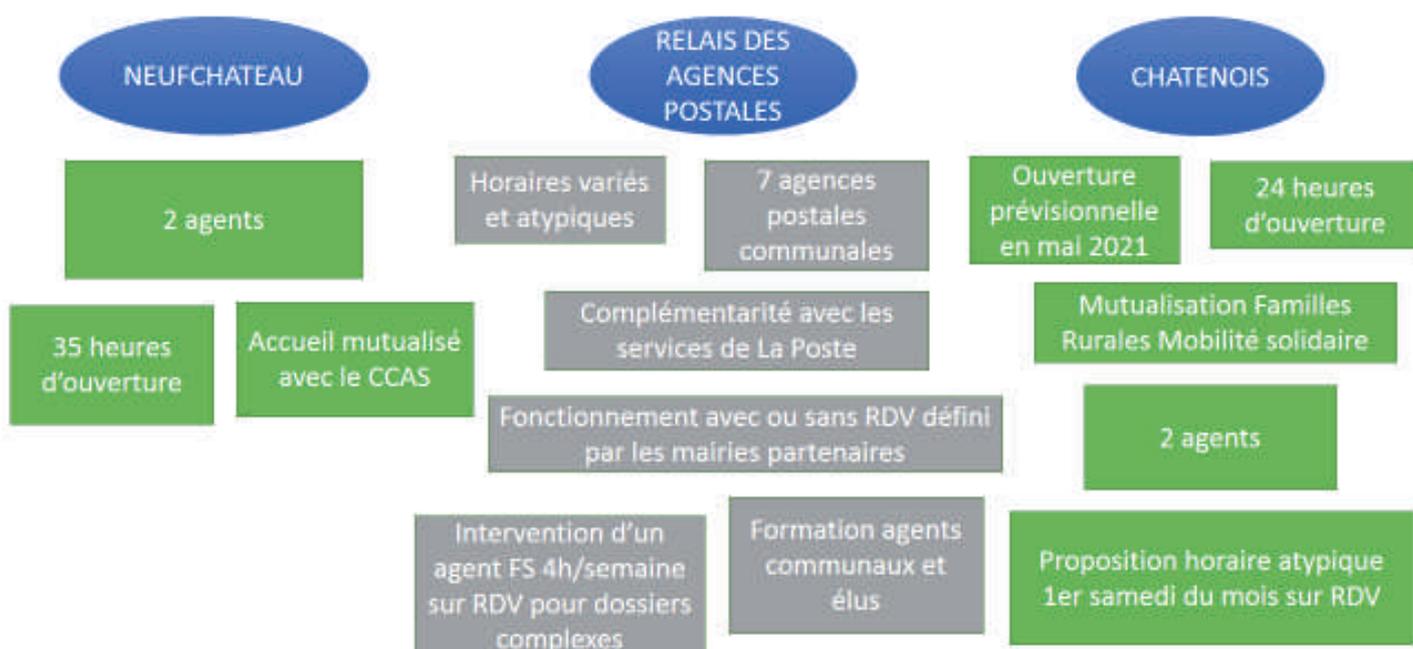
En plus de nos agents, nous accueillons des services civiques pour des missions d'accompagnement aux démarches numériques. Ces jeunes sont formés par nos équipes pour accompagner les usagers dans leurs démarches. Coralie et Rémy ont successivement intégré l'équipe en 2020 pour des missions de 8 mois.

L'année 2020 a été marquée par le confinement lié à la crise sanitaire. Une permanence téléphonique de nos agents France Services a été mise en place pendant les 2 mois de confinement. Les personnes ont été accompagnées par téléphone pour les démarches les plus urgentes. Des dispositions ont été prises par certains partenaires pour maintenir les droits pendant cette période compliquée. Mais des situations urgentes ont été rencontrées et ont eu des difficultés à être traitées compte tenu de l'éloignement voire de l'absence de certains services.

Malgré un protocole sanitaire de réouverture strict, certaines permanences administratives n'ont été reprises qu'après plusieurs mois.

Le confinement 2 a été mieux géré puisque l'accueil physique des services administratifs a été autorisé. Les agents France Services ont maintenu leur mission d'accueil.

Organisation France Services en 2020



03

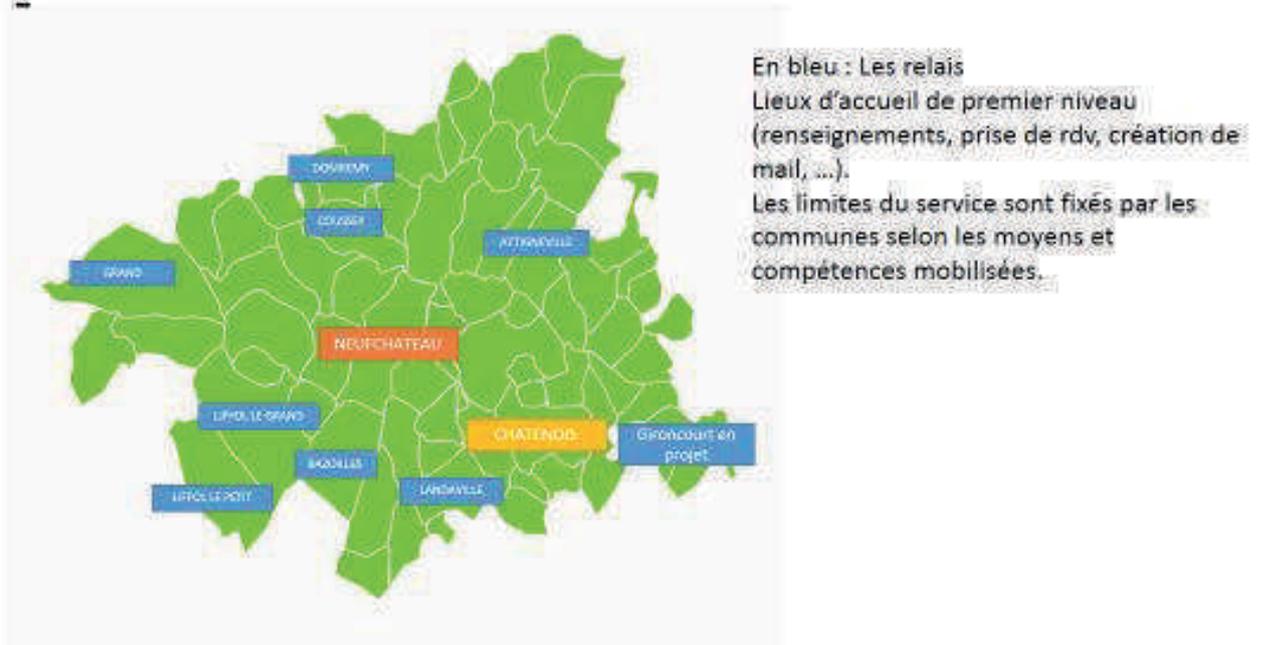
Une communauté
**AU SERVICE DE SES
HABITANTS**

Pour favoriser l'accès au droit (axe de travail du Contrat Local de Santé), une réflexion sur un projet d'itinérance du service dans les agences postales du territoire a été menée. Sept lieux d'accueil ont été mis en place début 2020 avec l'engagement des communes (personnel, local, relais d'information), de la Poste (matériel numérique et consommables) et de la CCOV (formation, coordination, communication).

Le personnel (employés de communes, bénévoles) est formé par la CCOV pour organiser un accueil de premier niveau (démarches numériques simples : création mail, prise de RDV par internet, etc.). Ceci dans le but de limiter les déplacements.

Le démarrage de ces antennes a été compliqué en raison du contexte et du changement des équipes municipales. Il a véritablement démarré à la fin de l'année 2020.

Réseau France Services : lieux d'accueil



Statistiques 2020 France Services Neufchâteau

10 155 usagers ont été accueillis en 2020

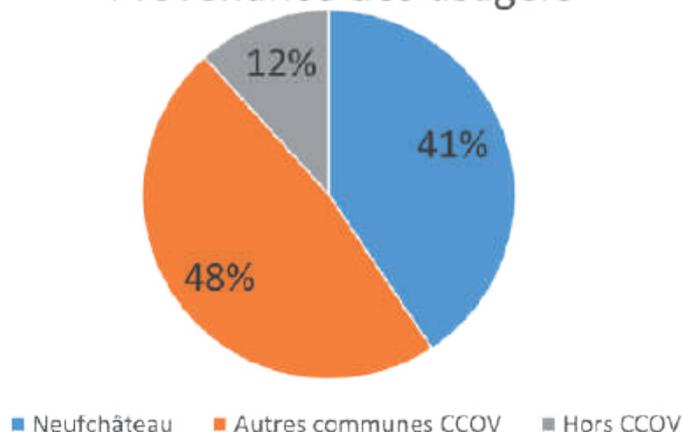
Dont

5857 personnes accompagnées

3786 rdv avec des partenaires

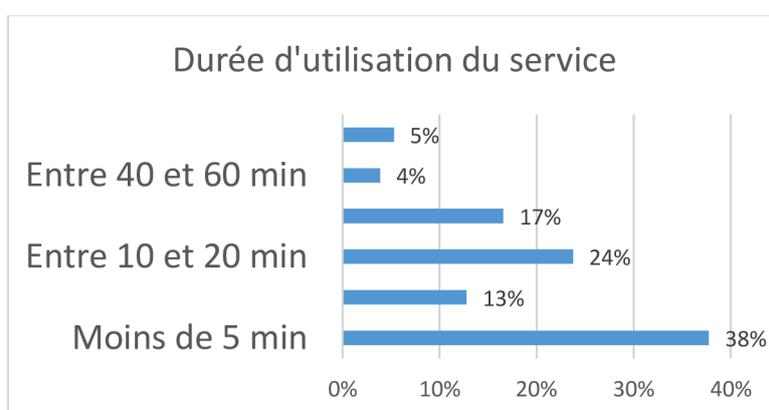
512 personnes en accès libre

Provenance des usagers



Une baisse de 21% de la fréquentation a été constatée par rapport à 2019 (en raison du contexte : fermeture confinement 1 et reprise tardive des permanences de certains partenaires).

Accompagnement			Accès libre			Permanence		
2019	2020	Variation	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation
3929	5857	49,07%	3400	512	-84,94%	5519	3786	-31,40%



38% des demandes durent moins de 5 min mais les accompagnements de 20 minutes et plus représentent la plus grande partie du temps passé à l'accompagnement sur 2020.

Éléments financiers France Services Neufchâteau

Le budget prévisionnel 2020 s'élevait à 70 000€

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2019 s'élèvent à 66 835€.

Les recettes s'élèvent à 34 741€ dont 4 741€ de location de bureau.

CHARGES	MONTANT* EN EUROS	PRODUITS	MONTANT* EN EUROS
61 - Services extérieurs	607	74- Subventions d'exploitation	30000
Fourniture de petits équipements	328	Etat: FNADT	15000
Déplacements	279	Fonds inter-opérateurs	15000
62 - Autres services extérieurs	35277,5		
Rémunérations intermédiaires et honoraires*	2075	Participation CCOV	33 435
Publicité, publication	222,5	75 -Autres produits de gestion courante	3 400
Remboursement de frais aux communes membres**	32980	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	66835
<i>personnel</i>	<i>29794</i>		
<i>charges techniques</i>	<i>3186</i>		
64- Charges de personnel	30950		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	66 835		

* Participation frais coordination départementale

** Refacturation CCAS/Ville de Neufchâteau pour personnel mis à disposition et charges techniques